



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le :
28 octobre 2008

**Séance du mardi 21 octobre 2008
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
La Directrice Générale
Adjointe des services,
Cécile Genty-Guemard

PRESENCES

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le mardi 21 octobre 2008 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I.D. du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la CAGB

0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- procède à la vérification du quorum.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Nicolas GUILLEMET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal (comme indiqué ci-après, le procès-verbal ne fait pas l'objet d'un envoi postal, mais les délégués peuvent le consulter sur le site du Grand Besançon) de la séance de Conseil de Communauté du 25 juin 2008.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 0.2 - Modification de délégués

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de cette interversion.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 0.3 - Projet de règlement intérieur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce projet de règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 0.4 - Commission de Délégation de Service Public - Conditions de dépôt des listes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public présentées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°1 : Finances, ressources humaines, communication, TIC

Finances :

↳ 1.1.1 - Décision Modificative n°2

A l'unanimité, 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de cette proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2008 pour le budget principal et les budgets annexes de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 8

↳ 1.1.2 - Création de l'AP/CP 08.3 "Augmentation du capital de la SEDD : participation de la CAGB"
MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme intitulée « Augmentation du capital de la SEDD : participation de la CAGB » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2008-2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.1.3 - Révision de l'AP/CP 04.2 "Création d'aires d'accueil des gens du voyage"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Création aires d'accueil des gens du voyage » et de son découpage en crédits de paiement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.4 - Révision de l'AP/CP 04.3 "Opération Résorption des friches industrielles"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Résorption des friches industrielles » et de son découpage en crédits de paiement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.5 - Révision de l'AP/CP 04.04 "Aménagement de la Malate"

A la majorité, 13 voix contre, 7 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et son découpage en crédits de paiement.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 101 Contre : 13 Abstention : 7

↳ I.1.6 - Révision de l'AP/CP 04.06 "Création d'équipements fluviaux"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Création d'équipements fluviaux » et son découpage en crédits de paiement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.7 - Augmentation du taux de Versement Transports au 1er janvier 2009

A la majorité, 15 voix contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la fixation du taux de VT à 1,80 % conformément à l'article L 2333-67 du CGCT. Au regard de délais administratifs d'information et de mise en place, ce taux majoré ne sera effectif qu'à compter du 1^{er} janvier 2009,
- autorise Monsieur le Président à informer les organismes de recouvrement de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 15 Abstention : 0

↳ I.1.8 - Demande d'exonération de versement transport de la Fondation Arc en Ciel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande d'exonération de versement transports du Centre de réadaptation Cardiologique et Pneumologique des Hauts du Chazal, membre de la Fondation « Arc en Ciel ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.9 - Demandes de garanties d'emprunt compétence Habitat

Mmes POISSENOT et HINCELIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunt en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.10 - Délibération modificative garantie d'emprunt habitat, opération Néolia "résidence Montjoie"

Mmes POISSENOT et HINCELIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces administratives nécessaires à la prise en compte de cette modification dans la délibération de garantie.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.11 - Dotation de solidarité communautaire 2008, volet solidarité économique et aires d'accueil des gens du voyage

A l'unanimité, l'abstention, le Conseil de Communauté :

- valide le montant et la répartition de la DSC 2008 pour le volet aire d'accueil des gens du voyage,
- valide le montant et la répartition de la DSC 2008 pour le volet solidarité économique,
- valide le montant total de la DSC pour l'année 2008.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 1

↳ I.1.12 - Commission locale d'évaluation des charges transférées

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne l'ensemble des délégués communautaires comme membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- autorise la collaboration du Trésorier du Grand Besançon et du Payeur Départemental à titre d'experts auprès de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées,
- approuve les règles de fonctionnement de la CLECT énoncées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.13 - Indemnité de conseil allouée au Trésorier du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté maintient le principe de versement d'une indemnité de conseil à allouer au Trésorier du Grand Besançon à hauteur de 75 % du montant maximum.

Une nouvelle délibération devra être prise en cas de changement de trésorier.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

Communication :

↳ I.1.14 - Avenant n° 1 au marché n°05/23 "Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.15 - Communication du Rapport d'activité 2007 du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'activité 2007 du Grand Besançon.

Ressources humaines :

↳ 1.2.1 - Ajustements techniques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le pourvoi du poste vacant d'administrateur,
- la suppression en parallèle d'un poste d'attaché territorial (catégorie A),
- la création du régime indemnitaire afférent au grade d'administrateur territorial.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la :

- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B),
- suppression en parallèle d'un poste de professeur d'enseignement artistique (catégorie A).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste de technicien supérieur territorial (catégorie B), ou d'ingénieur territorial (catégorie A).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la :

- nomination d'un agent au grade de contrôleur territorial de travaux suite à sa réussite au concours d'accès afférent,
- transformation du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C) en poste de contrôleur territorial de travaux (catégorie B).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la :

- nomination d'un agent au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à sa réussite au concours d'accès afférent,
- transformation du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (catégorie C) en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en place de cette allocation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.2.2 - Contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à renégocier le contrat ou, le cas échéant, à le résilier et lancer une nouvelle consultation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.2.3 - PDE du Grand Besançon : mise en place d'une aide à l'abonnement Vélocité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le financement à hauteur de 40 % de l'abonnement annuel Vélocité pour les agents du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°2 : Transports, Infrastructures, déplacements

↳ 2.1 - Schéma d'Accessibilité PMR : choix du scénario

A l'unanimité, le Conseil de Communauté définit un scénario par thématique à partir des propositions ci-dessus et de la présentation effectuée en séance.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.2 - Renouveau du marché à bons de commande de travaux de génie civil - (aménagement de Voiries et Réseaux Divers)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de cette procédure de passation sur appel d'offres ouvert d'un marché à bons de commande d'une durée maximale de 4 ans avec des seuils annuels minimum de 100 000 € HT et maximum de 700 000 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer ce marché avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la consultation ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre et sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.3 - Entrée Est : lancement des travaux des phases 5 et 6 de l'opération d'aménagement routier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de cette procédure de passation d'un marché de travaux comprenant 4 lots (terrassément, éclairage public, signalisation verticale et ouvrage d'art), sur appel d'offres ouvert et pour un montant maximum de 3 562 150 € TTC (valeur septembre 2008),
- autorise Monsieur le Président à signer ce marché avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre et sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.4 - Marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures, constitution d'un jury : correctif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide cette correction de la délibération du 25 juin 2008 portant mise en place d'un jury au titre du marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures du projet Transport Collectif en Site Propre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.5 - Extension du dépôt de Planoise : Mission de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et de contrôle technique : modification du coût de rémunération dû à l'augmentation du coût estimatif des travaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve ces deux avenants au marché de coordination SPS, pour un montant de rémunération de 8 680 € HT, et à celui de contrôleur technique, pour un montant de rémunération de 14 980 € HT, relatifs à l'opération d'extension du dépôt de bus de Planoise - Restructuration du bâtiment SPIC,
- autorise Monsieur le Président à les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.6 - Plan de financement prévisionnel pour l'extension du parc relais Temis

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'extension du parc relais à TEMIS,
- valide le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir selon le code des marchés publics et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (Volet Territorial du Contrat de projets Etat-Région) et du Département (CITE), et à signer les pièces administratives correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.7 - Autorisation de lancement du marché négocié de fourniture d'autobus urbains neufs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide le lancement, selon les dispositions du Code des marchés publics, d'une procédure de marché négocié pour la fourniture d'autobus urbains neufs,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.8 - Convention avec le Syndicat des Copropriétaires du centre commercial GEANT à Châteaufarine pour l'aménagement et le déploiement du terminus de la ligne n°1 GINKO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la conclusion d'une convention, entre le syndicat des copropriétaires du centre commercial GEANT à Besançon Châteaufarine et le Grand Besançon, relative à l'occupation du domaine privé du syndicat pour l'exploitation du terminus de la ligne n°1 GINKO,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.9 - Rapport d'activité 2007 du délégataire du service public de transport urbain

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport d'activité 2007 de la délégation de service public de transport urbain.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.10 - Avenant n°10 à la DSP relatif à la restitution de Taxe Professionnelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cet avenant,
- autorise Monsieur le Président à le signer.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°3 : Economie, Emploi et Insertion

↳ 3.1 - Bilan d'activité 2007 de la DSP pour la gestion de la pépinière d'entreprises de Palente

M. TARBOURIECH ne prend pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'activités 2007 de Rive Boutique de Gestion pour l'exploitation de la Pépinière de Palente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.2 - Bilan d'activité 2007 de la DSP pour la gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Temis innovation

M. TARBOURIECH ne prend pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'activités 2007 de Rive Boutique de Gestion pour l'exploitation de la Pépinière et de l'Hôtel d'entreprises de TEMIS INNOVATION – Maison des microtechniques.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.3 - Lancement d'études complémentaires - Projet de ZAC des Portes de Vesoul

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le lancement de ces études complémentaires,
- autorise Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer toutes les pièces se rapportant à ces marchés dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Président à solliciter d'éventuelles subventions pour la réalisation de ces études.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.4 - Cré Entreprendre Initiative : financement 2007-2008 de l'animation

Mme HINCELIN et MM. FELT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de l'aide à Cré-Entreprendre Initiative d'un montant de 16 000 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir à la convention cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.5 - Cré Entreprendre Initiative : abondement 2008 du Fonds "Prêts d'Honneur"

Mme HINCELIN et MM FELT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

Au regard de l'activité de Cré-Entreprendre Initiative au 31 août 2008, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement, par la CAGB, d'un montant de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par CEI pour l'année 2008,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir à la convention-cadre,

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.6 - Avenant n°3 à la Convention Grand Besançon/Université de Franche-Comté de 2005 - Acquisition d'un transformateur électrique et d'un compresseur d'air

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la régularisation, dans l'avenant n°3, de l'acquisition du compresseur d'air, et le recouvrement à hauteur de 50 % de cette dépense, soit 8 157 €, auprès de l'Université,
- se prononce favorablement sur le principe d'acquisition du transformateur par l'UFC et le recouvrement par celle-ci de 50 % de la dépense supportée, soit 10 409,11 € HT (soit 12 946,65 € TTC), auprès de la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.7 - Soutien à la compétitivité : Fonds Régional d'Aide à l'Innovation (FRI) pour le projet VETESS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement de la CAGB de 97 000 € au bénéfice de l'entreprise LEIRIOS Smart Testing sous forme de subvention, sous réserve du maintien de l'activité et des emplois de cette société pendant 5 ans sur le territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.8 - Avenant à la convention de gestion de l'aéroport de Dole-Tavaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir à la Convention de gestion.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.9 - ZAC des Hauts du Chazal : Compte Rendu Annuel à la Collectivité - bilan au 31 décembre 2007

MM. FOUSSERET, LOYAT ET MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2007 pour un montant de 45 590 783 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + CAGB) à l'opération à hauteur de 20 780 474 € HT dont 3 309 216 € HT pour le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°6 à la Convention d'Aménagement actant ces dispositions financières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.10 - Convention de partenariat emploi et insertion professionnelle / LGV Rhin-Rhône

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation de la CAGB à la convention,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°4 : Développement durable, environnement, cadre de vie

↳ 4.1 - Valorisation des " Centres de village " - Programmation 2008

MM. PARIS et SIMONIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'actualisation du critère de richesse qui vaudra jusqu'à mi-2009,
- se prononce favorablement sur la programmation des projets suivants :
 - o l'octroi d'une subvention pour la sécurisation et l'aménagement de l'entrée de Larnod à hauteur de 20% du montant de l'étude et de 10% du reste à charge de la commune sur les travaux, soit un total de 6 388€,
 - o l'octroi d'une subvention pour la réhabilitation du puits de Mazerolles-le-Salin à hauteur de 40% du reste à charge de la commune sur les travaux, soit 1 740€,
 - o l'octroi d'une subvention pour la sécurisation et l'aménagement de la traversée de Routelle à hauteur de 10% du reste à charge de la commune sur les travaux, soit 939€.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.2 - Préservation et valorisation des collines de la Vallée du Doubs

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la démarche précitée,
- déclare d'intérêt communautaire la réalisation de l'étude dans le périmètre indiqué, au titre de la compétence « Préservation et mise en valeur d'espaces naturels de qualité »,
- inscrit au Budget 2008 le coût et le financement de l'opération à hauteur de 240 000 € TTC, et autoriser le président à solliciter les subventions, à signer le marché et tous les documents administratifs nécessaires.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 120 Contre : 2 Abstention : 0

↳ 4.3 - Campagne AlimenTerre 2008 : demande de subvention de Récidev

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à Récidev pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2008.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.4 - Engagement des travaux de la passerelle modes doux à la Malate

A la majorité, 13 voix contre, 7 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement du projet et de son plan de financement prévisionnel,
- entérine ce nouveau montant d'opération et décide d'engager les travaux,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions, à signer le marché et tous les documents administratifs nécessaires.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 101 Contre : 13 Abstention : 7

↳ 4.5 - Plateforme Bois : Avenant au marché de travaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'approbation de ces deux avenants,
- autorise Monsieur le Président à les signer.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°5 : Culture, tourisme, sports

↳ 5.1 - Classes à Horaire Aménagé Musique et Danse (CHAMD) - Convention Inspection académique / Conservatoire à Rayonnement Régional

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet de convention joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.2 - Règlement d'intervention 2009 auprès des écoles de musique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le règlement d'intervention en faveur des écoles de musiques 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.3 - Circuits pédestres et VTT : modification du plan de financement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement de l'opération,
- valide la modification apportée au plan de financement et sollicite en conséquence les subventions indiquées auprès de l'Etat et du Conseil Général du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.4 - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre des équipements fluviaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide ce projet d'avenant,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.5 - Attribution d'une subvention à la Compagnie du Colibri

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la Compagnie du Colibri pour l'organisation de représentations théâtrales dans les bus (lignes Planoise-Centre-Ville) en 2008.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.6 - Festival Musiques de Rues, édition 2008 : soutien aux actions culturelles 2008

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le versement de la somme de 10 000 € à la Ville de Besançon en vue de financer les actions culturelles du festival Musiques de Rues 2008. Cette somme sera reversée par la Ville à l'APMR dans le cadre d'un avenant au marché passé entre le groupement de commandes et l'APMR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.7 - Evénement d'agglomération 2009 - Avenant de co-organisation entre les membres du groupement de commande en vue de l'évènement 2009 et avenant d'application annuelle du marché en vue de l'évènement 2009

A l'unanimité, 8 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir dans le cadre du marché confié au groupement Le troisième pôle / Orphaz, à savoir :

- l'avenant d'application annuelle du marché en vue de l'évènement 2009 qui lie le prestataire au groupement de commande,
- l'avenant de co-organisation entre les membres du groupement de commande en vue de l'évènement 2009 qui rappelle l'implication de chacun des partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 8

Commission n°7 : Habitat, politique de la ville

↳ 7.1 - Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention pour un montant total de 25 421€.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 7.2 - Projet de création de l'aire d'accueil de Saône

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme la création de l'aire de Saône,
- valide le plan de financement,
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés de travaux, les avenants éventuels et tout document relatif à cette opération,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Etat, du Département du Doubs dans le cadre des crédits Cité et de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon,

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 7.3 - Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics

Mme HINCELIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de cette subvention d'un montant de 12 960 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 7.4 - Acquisition d'une assiette foncière pour l'aménagement d'une aire d'accueil sur la commune de Pirey

MM. COINTET et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de l'assiette foncière destinée à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage pour un montant total estimé à 77 334,88 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°8 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes

8.1 - Contrat CITE : Programmation 2008

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la programmation 2008 du contrat CITE et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions ou confirmer les demandes de subvention pour les projets retenus pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- inscrit le montant des subventions en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives, à réception des notifications attributives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°9 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

9.1 - Projet de mandat 2008-2014 pour la gestion des déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les grands principes qui structurent le projet de mandat :
 - Déroulement du projet en 2 phases
 - Dispositif transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2012 (prolongeable à 2013)
 - Minimiser les changements opérationnels pour l'utilisateur
 - Déterminer une sectorisation plus efficace pour bénéficier des effets d'échelle communautaire
 - Dispositif pérenne (durée 6-10 ans) optimisé
 - Adaptation des modalités de collecte à la typologie d'habitat
 - Adaptation de la tarification à chaque niveau de service
 - Distinguer 2 composantes du projet, menées en parallèle
 - Composante préparation pilotée par la Direction Gestion des Déchets
 - Uniformisation des modalités de tri
 - Généralisation d'une conteneurisation standardisée
 - Expérimentation en vue d'une séparation à la source de la FFOM
 - Composante optimisation confiée à un groupement d'expert (AMO)
 - Etudes technico-économiques : proposition de dispositifs
 - Intégration d'un logiciel métier : optimisation des tournées et pilotage
 - Appui organisationnel sur le pilotage du dispositif
 - Création d'un comité de pilotage
 - Composition (implication d'autres acteurs : logement, urbanisme) et modalités de fonctionnement (relations avec le comité technique...)
 - Lancement de la consultation pour le choix d'une AMO
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches et procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce projet,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché résultant de cette consultation (appel d'offres), ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 9.2 - Acquisition de matériels pour l'année 2009

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de matériel de collecte pour les Points d'Apport Volontaire et sur le lancement de la procédure d'achat adéquate,
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches et procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce projet,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché résultant de cette consultation, ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 9.3 - Acquisition de matériels de collecte des ordures ménagères

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de deux matériels de collecte des ordures ménagères et sur le lancement de la procédure d'achat adéquate,
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches et procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce projet,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché résultant de cette consultation, ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 9.4 - Convention de groupement de commandes pour l'achat des Equipements de Protection Individuelle (EPI)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce dossier,
- autorise Monsieur le 1er Vice-président à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Besançon et tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération,
- engage, en tant que membre du groupement, toute démarche et procédure nécessaire à la passation des marchés susvisés par le coordinateur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 9.5 - Conventonnement Eco Folio

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce dossier,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Eco Folio et tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 9.6 - Convention pour la collecte et le traitement des ordures ménagères - CAGB et CCPO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette convention,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y référant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ 10.1 - Adhésion à l'association PALME

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à PALME,
- désigne Monsieur le Président ou son représentant à l'association.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

:

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau
à Besançon,
sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU
Auxon-Dessus : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN
Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GIRDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN, M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

***Grand
Besançon***



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du 21 octobre 2008
à la CCI du Doubs

Ordre du jour :

Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté.....	21
Rapport n°0.2 – Modification de délégués.....	22
Rapport n°0.3 – Projet de règlement intérieur	22
Rapport n°0.4 – Commission de Délégation de Service Public - Conditions de dépôt des listes....	23
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication, TIC.....	24
Finances.....	24
Rapport n° 1.1.1 – Décision Modificative n°2.	24
Rapport n° 1.1.2 – Création de l'AP / CP 08.3 "Augmentation du capital de la SEDD : participation de la CAGB"	26
Rapport n° 1.1.3 – Révision de l'AP / CP 04.2 "Création d'aires d'accueil des gens du voyage"	26
Rapport n° 1.1.4 - Révision de l'AP / CP 04.3 "Opération Résorption des friches industrielles"	27
Rapport n° 1.1.6 – Révision de l'AP / CP 04.06 "Création d'équipements fluviaux"	27
Rapport n° 1.1.7 – Augmentation du taux de Versement Transports au 1 ^{er} janvier 2009	28
Rapport n° 1.1.8 – Demande d'exonération de versement transport de la Fondation Arc en Ciel. 51	
Rapport n° 1.1.9 – Demandes de garanties d'emprunt compétence Habitat.....	51
Rapport n° 1.1.10 – Délibération modificative garantie d'emprunt habitat, opération Néolia "résidence Montjoie"	51
Rapport n° 1.1.11 – Dotation de solidarité communautaire 2008, volet solidarité économique et aires d'accueil des gens du voyage	51
Rapport n° 1.1.12 – Commission locale d'évaluation des charges transférées.....	52
Rapport n° 1.1.13 – Indemnité de conseil allouée au Trésorier du Grand Besançon	52
Communication.....	52
Rapport n° 1.1.14 – Avenant n°1 au marché n°05 / 23 "Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon"	52
Rapport n° 1.1.15 – Communication du Rapport d'activité 2007 du Grand Besançon.....	53
Ressources humaines	53
Rapport n° 1.2.1 – Ajustements techniques	53
Rapport n° 1.2.2 – Contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires.....	54
Rapport n° 1.2.3 – PDE du Grand Besançon : mise en place d'une aide à l'abonnement Vélocité ...	54
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, déplacements.....	54
Rapport n°2.1 – Schéma d'accessibilité PMR : choix du scénario	54
Rapport n°2.2 – Renouvellement du marché à bons de commande de travaux de génie civil – (aménagement de Voiries et Réseaux Divers)	56
Rapport n°2.3 – Entrée Est : lancement des travaux des phases 5 et 6 de l'opération d'aménagement routier.....	56
Rapport n°2.4 – Marché de maîtrise d'œuvre infrastructures, constitution d'un jury : correctif.....	56
Rapport n°2.5 – Extension du dépôt de Planoise : Mission de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et de contrôle technique : modification du coût de rémunération dû à l'augmentation du coût estimatif des travaux.....	56
Rapport n°2.6 – Plan de financement prévisionnel pour l'extension du parc relais Temis.....	56

Rapport n°2.7 – Autorisation de lancement du marché négocié de fourniture d'autobus urbains neufs.....	57
Rapport n°2.8 – Convention avec le Syndicat des Copropriétaires du centre commercial GEANT à Châteaufarine pour l'aménagement et le déploiement du terminus de la ligne n°1 GINKO.....	57
Rapport n°2.9 – Rapport d'activité 2007 du délégataire de service public de transport urbain	57
Rapport n°2.10 – Avenant n°10 à la DSP relatif à la restitution de Taxe Professionnelle.....	59
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion	59
Rapport n°3.1 – Bilan d'activité 2007 de la DSP pour la gestion de la pépinière d'entreprises de Palente.....	59
Rapport n°3.2 – Bilan d'activité 2007 de la DSP pour la gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Temis innovation.....	59
Rapport n°3.3 – Lancement d'études complémentaires – Projet de ZAC des Portes de Vesoul....	60
Rapport n°3.4 – Cré Entreprendre Initiative : financement 2007 – 2008 de l'animation	60
Rapport n°3.5 – Cré Entreprendre Initiative : abondement 2008 du fonds "Prêts d'Honneur"	60
Rapport n°3.6 – Avenant n°3 à la Convention Grand Besançon / Université de Franche-Comté de 2005 – Acquisition d'un transformateur électrique et d'un compresseur d'air.....	60
Rapport n°3.7 – Soutien à la compétitivité : Fonds Régional d'Aide à l'Innovation (FRI) pour le projet VETESS.....	61
Rapport n°3.8 – Avenant à la convention de gestion de l'aéroport de Dole-Tavaux.....	62
Rapport n°3.9 – ZAC des Hauts-du-Chazal : Compte Rendu Annuel à la Collectivité – bilan au 31 décembre 2007	64
Rapport n°3.10 – Convention de partenariat emploi et insertion professionnelle / LGV Rhin-Rhône	64
Commission n°04 : Développement durable, environnement, cadre de vie	65
Rapport n°4.1 – Valorisation des "Centres de villages" – Programmation 2008	65
Rapport n°4.2 – Préservation et valorisation des collines de la Vallée du Doubs.....	65
Rapport n°4.3 – Campagne AlimenTerre 2008 : demande de subvention de RéceDev	66
Rapport n°4.4 – Engagement des travaux de la passerelle modes doux à la Malate.....	67
Rapport n°1.1.5 – Révision de l'AP / CP 04.04 "Aménagement de la Malate".....	72
Rapport n°4.5 – Plateforme Bois : Avenant au marché de travaux.....	73
Commission n°05 : Culture, tourisme, sports.....	73
Rapport n°5.1 – Classes à Horaire Aménagé Musique et Danse (CHAMD) – Convention Inspection Académique / Conservatoire à Rayonnement Régional.....	73
Rapport n°5.2 – Règlement d'intervention 2009 auprès des écoles de musique.....	73
Rapport n°5.3 – Circuits pédestres et VTT : modification du plan de financement	74
Rapport n°5.4 – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des équipements fluviaux	74
Rapport n°5.5 – Attribution d'une subvention à la Compagnie du Colibri	74
Rapport n°5.6 – Festival Musiques de Rues, édition 2008 : soutien aux actions culturelles 2008....	74
Rapport n°5.7 – Événement d'agglomération 2009 – Avenant de co-organisation entre les membres du groupement de commande en vue de l'événement 2009 et avenant d'application annuelle du marché en vue de l'événement 2009	75
Commission n°07 : Habitat, politique de la ville.....	76
Rapport n°7.1 – Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés	76
Rapport n°7.2 – Projet de création de l'aire d'accueil de Saône.....	76

Rapport n°7.4 – Acquisition d’une assiette foncière pour l’aménagement d’une aire d’accueil sur la commune de Pirey	76
Rapport n°7.3 – Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics	77
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes	77
Rapport n°8.1 – Contrat CITE : Programmation 2008	77
Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	78
Rapport n°9.1 – Projet de mandat 2008-2014 pour la gestion des déchets	78
Rapport n°9.2 – Acquisition de matériels pour l’année 2009	79
Rapport n°9.3 – Acquisition de matériels de collecte des ordures ménagères.....	79
Rapport n°9.4 – Convention de groupement de commandes pour l’achat des Equipements de Protection Individuelle (EPI)	79
Rapport n°9.5 – Conventionnement Eco Folio	80
Rapport n°9.6 – Convention pour la collecte et le traitement des ordures ménagères – CAGB et CCPO.....	80
Questions diverses.....	80
Rapport n°10.1 – Adhésion à l’association PALME.....	80
Rapport n°10.2 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.....	81

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté

Séance du 21 octobre 2008

(La séance est ouverte à 18 h 10 sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2)
puis de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)

- : - : - : - : - : - : - : - : -

M. BAULIEU.- Je vous propose de prendre place, nous allons commencer nos travaux. Je vous propose de commencer, je déclare la séance ouverte.

Je vous donne tout d'abord lecture de la liste des délégués donnant pouvoir pour la séance de ce soir :

Françoise BRANGET à Jean ROSSELOT,
Cyril DEVESA à Nicolas GUILLEMET,
Jean-Sébastien LEUBA à Nicolas BODIN,
Geneviève VERRO à André BAVEREL,
Serges RUTKOWSKI à Yves GUYEN,
Béatrice RONZI à Françoise FELLMANN.
Nous avons une excusée, Sylvie JEANNIN.

Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté
--

M. BAULIEU.- Je vous propose, c'est notre rapport 0.1, de satisfaire aux obligations légales. Il serait peut-être souhaitable que nous en venions à la séance et que nous laissions de côté jusqu'à la fin de la séance les conversations. Tout d'abord il nous faut désigner un ou une secrétaire, il est d'usage de se tourner vers les benjamins ou benjamines. J'ai cru comprendre que Béatrice RONZI est excusée, donc Hayette AKODAD est-elle là ?

Ensuite nous en arrivons à Nicolas GUILLEMET qui, lui, est là, j'en suis sûr, donc qui accepte avec enthousiasme d'assurer le secrétariat de la séance. Merci d'avance. Mais il est rassuré puisque les services vont faire beaucoup pour lui alléger le travail.

Ensuite, je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2008. Ce PV a été mis en ligne début juillet, il arrive que nous ayons des difficultés de connexion actuellement, mais ce problème sera rapidement résolu. De surcroît, si vous souhaitez des exemplaires sur support papier, on peut vous en remettre.

Ces précisions étant données, y a-t-il, sur ce procès-verbal du 25 juin 2008, des abstentions ou des avis contraires ? Je n'en vois pas. Donc ce procès-verbal est adopté.

Nous passons au rapport 0.2.

Rapport n°0.2 – Modification de délégués

M. BAULIEU.- Je vous indique que par délibération en date du 16 juillet 2008 le Conseil Municipal de la commune de Vorges-les-Pins a procédé au changement de délégué suivant : l'ancienne situation, vous l'avez dans votre rapport, était la suivante : titulaire : Charles BATISTE, suppléant : Patrick VERDIER, et la nouvelle situation ; titulaire : Patrick VERDIER, suppléant : Charles BATISTE. C'est donc un échange de bon procédé, nous en prenons acte.

Rapport n°0.3 – Projet de règlement intérieur

M. BAULIEU.- Ensuite, vous avez, dans le rapport 0.3 un projet de règlement intérieur dont vous avez pris connaissance de manière détaillée. Donc je n'ai pas à me lancer dans la lecture de ce règlement intérieur qui est un dispositif toujours très utile pour régir tout simplement le fonctionnement de notre Assemblée, de notre communauté. Donc s'il n'y a pas d'observations... est-ce qu'il y a des observations ? Il y en a. Pascal BONNET.

M. BONNET.- J'aurais quelques questions rapides sur le règlement intérieur parce qu'on le voit ce soir et apparemment il n'a pas été vu en commission auparavant, je pense donc qu'il est important que l'on puisse en débattre, même rapidement.

J'ai quatre points qui me posent question. L'article 12 qui fait état de la capacité qu'il y a à entendre un intervenant extérieur à la demande du Président. Est-ce que cela suppose que tout élu peut aussi suggérer au Président l'intervention d'un élément extérieur ou c'est le seul président qui peut en avoir l'idée ?

Ensuite, l'article 17, sur quel élément peut-on juger qu'un élu troublera le bon déroulement de la séance pour lui enlever la parole ?

M. BAULIEU.- Quel alinéa de l'article 17 ?

M. BONNET.- L'article 17, il est question qu'un élu qui troublerait le bon déroulement de la séance, on pourrait lui retirer la parole.

M. BAULIEU.- Tout à fait. Quelle est la question ?

M. BONNET.- Je voulais savoir sur quel élément on pourra juger qu'il trouble le bon déroulement. C'est très subjectif.

M. BAULIEU.- Evidemment, il y a une part de subjectivité.

M. BONNET.- Justement, et de la subjectivité dans un règlement intérieur c'est un peu compliqué. Je pose des questions, vous répondez après. Article 21, pourquoi les nuls et abstentions ne seraient pas comptabilisés ? Je n'ai pas bien compris quel sens cela a.

Pour l'article 35, les exceptions qui justifieraient le passage en commission, est-ce que ce sont des questions d'urgence avant tout, est-ce qu'il pourrait y avoir d'autres exceptions ?

M. BAULIEU.- Sur ces différents points, sans qu'on s'éternise, je prends à l'envers puisque finalement on a tourné les pages, « Les rapports soumis au Bureau et au Conseil devront sauf exception être examinés préalablement par les commissions », c'est évidemment une question d'urgence, de rapidité. Ce qu'il faut bien lire là-dedans c'est que le principe est que ça suit le cheminement commission - bureau - conseil, mais il arrive, et ça n'est pas si exceptionnel que cela, qu'il y ait une urgence qui nécessite que cela vienne directement devant le conseil, ce qu'on dit généralement d'ailleurs, et l'Assemblée est souveraine. Si elle jugeait que là c'était une condition de décision qui était insatisfaisante l'Assemblée peut l'exprimer par son refus, tout simplement. C'est bien cela qu'il faut lire.

Sur l'article 21 : « Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés », j'en envie de dire que l'on pourrait enlever cette ligne, c'est un principe de droit. Je sais que certains militent pour que, mais ce n'est pas facile à exprimer, pour que ces abstentions ou ces votes nuls soient décomptés d'une manière ou d'une autre, ce n'est pas le cas aujourd'hui, donc c'est une évidence qui est réaffirmée.

Ensuite, à l'article 17 : « Lorsqu'un délégué s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance la parole peut lui être retirée par le Président », l'objection est de dire que cela peut être subjectif, c'est vrai puisque c'est l'appréciation d'un homme, fût-il le Président, mais il n'en reste pas moins que cette subjectivité est soumise au contrôle instantané de l'Assemblée et que s'il est amené à prendre cette décision, c'est qu'il sera avéré que l'élu en question aura porté un trouble à la séance. C'est d'ailleurs une formule que l'on retrouve dans beaucoup de domaines, le trouble à l'ordre, donc je crois qu'il faut tout simplement l'entendre ainsi.

Et puis sur l'article 12 : « Sur proposition du Président », les choses sont donc précises, le Conseil de Communauté peut décider d'entendre toute personne dont l'intervention serait nécessaire à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour. C'est le Président qui décide d'entendre mais cela n'interdit pas à qui que ce soit parmi nous de dire au Président : « ce serait peut-être bien de », in fine c'est le Président qui dira d'accord, je fais ou je ne fais pas.

Voilà ce qu'il faut entendre sur ces 3 points, 4 points, plus des éclaircissements que désapprobations.

Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je mets ce projet de règlement intérieur au vote.

Y a-t-il des votes contraires ?

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

Ce règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Nous avons ensuite le rapport 0.4

Rapport n°0.4 – Commission de Délégation de Service Public - Conditions de dépôt des listes

M. BAULIEU.- Il s'agit là de revenir à la case départ sur la désignation des membres de la commission de délégation de service public. Vous avez lu le rapport, vous avez vu que quelques indications nous laissent penser que la manière dont nous avons procédé pourrait faire l'objet le cas échéant de contestations, il est hors de question de s'exposer à cela. En conséquence de quoi nous vous proposons ce soir d'approuver les règles selon lesquelles ces listes peuvent être déposées, et donc ceci est précisé au verso de la page du rapport, à la page 36 : Le Conseil de communauté est invité à fixer comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public. Les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (ils sont 5 titulaires et 5 suppléants), les listes devront être déposées auprès de la direction des affaires juridiques des assemblées et de l'administration générale en vue du prochain conseil qui a lieu le 20 novembre, jusqu'au jeudi 20 novembre 2008 à 16 heures, soit, pour la bonne organisation de la séance, 2 heures avant la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission.

Voilà, comme cela les choses seront très claires, donc chacun sait à quoi s'en tenir, la règle serait éditée si nous approuvons cette délibération, et donc nous aurions à procéder à la désignation des membres le 20 novembre prochain.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Les membres qui seraient contre, s'il y en a, je vous demande de bien vouloir lever la main.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y a en pas. Merci.

Ce rapport est approuvé.

Nous passons aux rapports financiers tout d'abord.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 – Décision Modificative n°2.

M. BAULIEU.- J'ai un document qui doit être celui du Président. C'est ça, puisqu'il y a des annotations sur les votes.

Décision modificative n°2. Je vais, sur tous les rapports, essayer d'être rapide, encore une fois compte tenu de l'importance des dossiers que nous avons à traiter ce soir. Nous sommes dans la logique habituelle de procéder aux ajustements indispensables de notre budget. Sur le budget principal, sur les opérations financières, produit fiscal de taxe professionnelle 2008 et allocation compensatrice, donc un solde de + 415 373 €. Vous avez les explications et le tableau récapitulatif à la page 42, donc avec des plus et des moins. On regrette, on déplore le fait que nous soyons à 1,7 % d'évolution de nos bases taxe professionnelle, on avait imaginé, enfin pas imaginé mais voté notre budget sur une base de 2 % et nous espérons une amélioration à l'avenir. Sur le montant notifié de la dotation globale de fonctionnement, également une information favorable, + 569 587 €. Nous avons ensuite des ouvertures de nouveaux crédits, de nouveaux crédits à la différence d'opérations de transfert que l'on verra plus loin. Sur les projets gérés en AP / CP, aménagement de la Malate, on y reviendra tout à l'heure, et d'ailleurs on proposera, sur proposition d'un vice-président, que le rapport sur le dossier soit examiné avant le rapport sur la modification de l'AP / CP qui est un peu plus loin, qui entraîne une majoration de l'AP de 531 000 € et une minoration des crédits de paiement parce qu'il y a du différé dans l'action de 973 000 €.

Culture et tourisme, création d'équipements fluviaux, résorption des friches industrielles, les deux étant là globalisés dans ce rapport puisqu'il y a des transferts de crédits, donc avec une AP création d'équipements fluviaux augmentée de 389 000 € et le crédit de paiement 2008 est augmenté de 163 000 €. Vous avez les opérations de transferts qui sont rappelées. Sur les projets gérés hors AP / CP, administration générale, frais de personnel, pour une série de motifs indiqués sur les évolutions de SMIC, d'indemnités, etc., tout ceci additionné nous avons une majoration de l'enveloppe globale personnel de 377 400 €.

Economie, emploi, insertion, des crédits nécessaires pour un diagnostic économique sur l'hébergement informatique, centre d'hébergement informatique : 57 000 € par une opération de transfert de crédits. Sur les transferts de crédits n'affectant pas l'équilibre du budget, habitat, politique de la ville, création d'aires d'accueil des gens du voyage, l'AP n'est pas modifiée mais le crédit de paiement est augmenté pour faire face aux engagements qui viendront en réalisation sur cette fin d'année 2008. Des projets gérés hors AP / CP administration générale, je passe sur entretien, frais de carburant, système d'information géographique sur des opérations de transfert qui se compensent.

Développement durable, environnement et cadre de vie, étude collines, zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager. Vous avez lu le rapport, donc on sait les problèmes, les difficultés qu'on a eues, donc une forme de controverse sur le classement des collines, donc une procédure appropriée faisant consensus est possible, il s'agit d'ouvrir les crédits pour l'engager à hauteur de 240 000 € et vous avez les indications sur les sources de financement.

Inscription de nouvelles recettes opérations révisées à la baisse ; économie, emploi et insertion
Portes de Vesoul : + 49 000 €, Marchaux-Chaufontaine avec des opérations avec les communes, donc sur 17 940 €, ce qui conduit à un nouvel équilibre du budget principal conduisant à une réduction du recours à l'emprunt de 1,5 millions.

Sur le budget annexe transports, des petites opérations et un équilibre qui n'est pas bouleversé non plus, de même sur le budget annexe du Conservatoire, même remarque sur des opérations de dépenses diverses avec un financement par transfert de crédits. Sur le nouvel équilibre du budget annexe, pas de remarques particulières, et sur l'équilibre général qui induit, c'était dit en introduction, une réduction du recours à l'emprunt de 1 500 034 €.

Voilà ce que l'on peut dire sur cette DM2 qui est celle aussi où on intègre les réalisations en matière fiscale et dotation globale de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Vas-y, Gaby.

Excusez-moi, Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Merci. Si, il y a une petite observation qui n'a pas vraiment... enfin si, c'est quand même important.

J'attire l'attention des membres de cette Assemblée sur la DM2, chapitre frais de personnel, page 43. Si nous comprenons aisément la revalorisation des salaires qui suivent l'augmentation du SMIC, nous ne comprenons pas l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat concernant les agents titulaires et non titulaires. Est-ce qu'il s'agit là d'une mesure de rattrapage ? Faut-il considérer qu'il s'agit de personnels payés jusqu'alors en dessous du SMIC ? Nous savons que les frais de fonctionnement représentent plus de 60 % du budget, est-il nécessaire d'instaurer cette mesure si elle touche des catégories de personnels payées au-dessus du SMIC ? Merci.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez d'autres observations sur le même sujet ?

M. BAULIEU.- Sur l'aspect réglementaire très particulier je préférerais avoir le directeur des ressources humaines à mes côtés qui rappelle qu'il s'agit là d'une application d'une disposition que l'on dit FILLON quand on dit une disposition gouvernementale sur la garantie du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, donc nous l'appliquons, nous appliquons les décisions réglementaires du gouvernement.

M. LE PRESIDENT.- Du gouvernement FILLON, j'ai bien noté. Vous parliez au nom du groupe ? A titre personnel ou au nom du groupe ? Ce n'était pas un avis général, c'était votre avis à vous ? D'accord.

Mme JEANNIN.- Je ne vous entends pas.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas grave.

Mme JEANNIN.- Qu'est-ce que vous me dites ?

M. LE PRESIDENT.- Bien, cette remarque étant faite, on a compris que c'était effectivement...

Mme JEANNIN.- Ce n'est pas à titre personnel.

M. LE PRESIDENT.- L'application d'une réglementation qui a été mise en place, d'ailleurs avec du bon sens, je dirais, par un gouvernement...

Mme JEANNIN.- On est dans une assemblée apolitique, ici.

M. LE PRESIDENT.- Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Il n'y en a pas, donc tout le monde est d'accord, très bien.

Abstentions peut-être ? Même pas.

M. BAULIEU.- Le vote est sur la DM en général, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr. Vous vous abstenez sur la DM ?

M. BAULIEU.- C'est une abstention ou un vote contre ?

M. LE PRESIDENT.- Les abstentions, vous levez la main ? Donc sur la DM. 8 abstentions.

Rapport suivant, Gaby.

<p>Rapport n°I.1.2 – Création de l'AP / CP 08.3 "Augmentation du capital de la SEDD : participation de la CAGB"</p>
--

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous pourriez un peu cesser vos conversations particulières ? Continue.

M. BAULIEU.- Nous sommes actionnaires de la SEDD, vous le savez, cette société a décidé d'augmenter son capital pour pouvoir financer son plan de développement et nous souhaitons nous associer et participer bien évidemment à cette évolution. Notre quote-part, à l'aune de notre participation de notre capital, est de 144 000 €, et comme la libération de ce capital n'est pas nécessairement instantanée, elle s'échelonne sur 3 années, 2008, 2009 et 2010, donc nous proposons de gérer cet engagement sous AP / CP avec une autorisation de programme à 144 000 € et paiement en 3 années, donc 3 annuités de 48 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Adopté.

MARTIN, FOUSSERET et LOYAT ne prennent pas part au vote parce qu'ils sont administrateurs.

<p>Rapport n°I.1.3 – Révision de l'AP / CP 04.2 "Création d'aires d'accueil des gens du voyage"</p>
--

M. BAULIEU.- Sur le rapport suivant, création d'aires d'accueil des gens du voyage, je soulignerai simplement l'évolution, il est proposé une révision de l'échéancier sans modification du montant global d'autorisation de programme, ainsi le crédit de paiement en 2008 est augmenté de 178 217 € et se monte à 649 917 €.

Vous avez les explications sur les opérations également qu'il faut financer, je vous indique simplement que les tableaux au verso ne sont pas tous conformes, ils seront modifiés dans le compte rendu de cette Assemblée.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport suivant.

Rapport n° I.1.4 - Révision de l'AP / CP 04.3 "Opération Résorption des friches industrielles"

M. BAULIEU.- Il s'agit des friches industrielles de Deluz et Montferrand-le-Château, donc la révision de l'autorisation de programme initialement prévue dans le cadre de l'opération des friches industrielles, la plateforme située à l'arrière du quai de Deluz va être réalisée de manière concomitante aux travaux du quai et doit donc être intégrée dans le projet plus vaste des équipements fluviaux, ce qui a pour conséquence de diminuer dans un premier temps le crédit de paiement de 72 400 €. Parallèlement à l'actualisation du marché de déconstruction de la passerelle métallique de Montferrand-le-Château et le réajustement des réalisations 2006 aboutissent à une réduction globale de l'AP de 15 259 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

M. BAULIEU.- Le rapport suivant, je propose, Président, qu'on le diffère avant l'examen du rapport correspondant.

M. LE PRESIDENT.- Cela paraît logique.

M. BAULIEU.- Il ne faudra pas qu'on oublie d'y revenir si on le valide.

Rapport n° I.1.6 – Révision de l'AP / CP 04.06 "Création d'équipements fluviaux"

M. BAULIEU.- On vient d'y faire certaines allusions. L'autorisation de programme "création d'équipements fluviaux" est augmentée de 389 200 €, les crédits de paiement 2008 sont augmentés de 163 552 € et le crédit de paiement 2009 de 225 647 €. Vous avez les explications, notamment sur Besançon, notamment la consolidation des berges par un palplanche, et puis sur Deluz il y a la réalisation d'une clôture et l'aménagement de la plateforme située à l'arrière du quai de Deluz et puis, sous réserve de crédits disponibles, la mise hors d'eau des deux bâtiments présents sur le site dans l'objectif de les affecter à un objet particulier.

M. LE PRESIDENT.- Adopté.

Pas de remarques ni d'abstentions ?

Le rapport suivant.

M. BAULIEU.- Sur le rapport suivant, cela mérite qu'on s'y arrête sans doute un peu plus, il s'agit de l'augmentation du taux de versement transport au 1^{er} janvier 2009. Sur ce registre, chacun sait qu'en tant qu'organisme de transport la CAGB a instauré, dès la prise de compétence transports, le Versement Transport à 1 %, a porté le taux à 1,05 comme l'y autorisent les textes, et nous avons, à compter de 2006, porté ce taux à 1,30 dans la perspective précisément de la création d'un transport en commun en site propre, et nous nous proposons ce soir de porter, comme nous l'avions indiqué à l'époque, ce taux à 1,80 qui est actuellement le taux plafond possible et qui d'ailleurs n'est possible, entre le 1,05 et le 1,80, que compte tenu du projet que nous avons de création d'un transport en commun en site propre, à défaut nous serions tenus à un versement transport plafonné à 1,05.

Vous avez dans le rapport les différentes dates que je viens de vous rappeler, et bien évidemment il s'agit d'informer les différents partenaires concernés par cette opération, mais je crois qu'il faut la replacer dans son contexte global. Si nous proposons ce soir, et je ne veux pas me substituer au vice-président compétent, mais il faut le replacer dans le cadre du projet de création du transport en commun en site propre. C'est de ça qu'il s'agit lorsque nous aurons dans un instant à débattre et voter de cette évolution du taux de Versement Transport. Il s'agit de nous prononcer sur le fait que nous nous dotions ou non des moyens de créer un transport en commun en site propre. Je ne vais pas faire un long propos sur ce sujet mais chacun a parfaitement en tête les enjeux, enjeux de transport, enjeux tout simplement de viabilité de notre agglomération, enjeux aussi environnementaux, enjeux économiques compte tenu de l'évolution des choses en matière de coût du transport, donc les enjeux sont multiples. Il s'agit pour nous de nous placer en responsabilité face à l'avenir quant à la réalisation ou non de ce projet. Et nous prononçant sur le Versement Transport nous nous prononçons en réalité sur la réalisation ou non de ce projet, puisque ce projet n'a de possibilité de voir le jour que si nous nous donnons les moyens de le faire à partir du versement transport. Il n'y a pas d'autres simulations, d'autres opportunités de nous donner les moyens de porter cet investissement conséquent.

Il y a donc nécessité de créer la ressource nécessaire en portant le Versement Transport que nous avons fixé à 1,30 en 2006 à 1,80 et ceci dans le souci de réaliser ce transport en commun en site propre sans affecter le budget principal, sans affecter d'autres éléments fiscaux. Au cours des réunions de concertation préalable qui se déroulent actuellement, ce sont les questions auxquelles nous sommes amenés à répondre de la part des usagers citoyens de notre agglomération ; serons-nous concernés sur le plan de la fiscalité, aurons-nous quelque chose à payer par l'impôt ? Nous rappelons tout simplement le cadre légal dans lequel nous avons à évoluer, nous, Agglomération. Il s'agit tout simplement que nous parlions de Versement Transport ou de Taxe Professionnelle Unifiée pour nous inscrire dans le cadre légal qui est le nôtre, puisque ce sont les ressources que le législateur nous a affectées. Certes, il ne nous interdit pas de créer la fiscalité additionnelle sur l'habitant, comme on dit, mais ce n'est pas d'actualité de notre point de vue. Donc nous nous inscrivons dans ce cadre légal.

Je crois qu'il faut là aussi élargir les choses, si ce sont les entreprises qui paient la fiscalité de l'Agglomération, puisque j'ai parlé du Versement Transport qui les concerne, c'est également dans le cadre tout simplement légal de l'affectation de cet impôt à l'Agglomération ou aux agglomérations, j'ai envie de dire dans le cadre d'une démarche de répartition inachevée qui ne le sera peut-être jamais des impôts locaux. Vous savez qu'à l'époque on parlait d'une collectivité et d'un impôt, ça ne semble plus être forcément d'actualité.

Il y a là une notion globale et légale qu'il ne faut pas perdre de vue, et si bien évidemment nous portons le Versement Transport à 1,80 nous demandons un effort à toutes les entreprises, c'est indéniable. Il ne s'agit pas non plus de se cacher derrière notre doigt, donc porter le Versement Transport de 1,30 à 1,80 c'est la perspective d'un prélèvement ou d'une recette supplémentaire de l'ordre de 10 millions d'euros par an. Si nous proposons cela, c'est pour créer un service répondant aux enjeux que j'évoquais tout à l'heure, enjeux de transport, enjeux de circulation dans notre agglomération, enjeux j'ai envie de dire de non-asphyxie de notre agglomération, enjeux environnementaux, enjeux économiques, c'est donc pour répondre à cela que nous nous proposons de créer un service, mais c'est aussi pour investir puisque la création de ce transport en commun en site propre c'est bien évidemment de l'investissement, et c'est aussi, d'une certaine manière, un soutien mutualisé à l'économie puisque nous proposons, en portant le Versement Transport à 1,80, de prélever 10 millions d'euros par an mais aussi d'injecter au bas mot 180 millions, 190 millions, 200 millions, je ne sais pas dire exactement le montant, nous sommes dans une approche encore de réflexion, nous proposons d'injecter 180 à 200 millions d'euros dans l'économie par la création du transport en commun en site propre, et cela en quelques années, deux ou trois ans, de réalisation de cette opération. C'est donc une partie solidaire que nous devons jouer avec les entreprises parce qu'injecter une pareille somme dans l'économie, bien évidemment c'est soutenir l'économie dans un contexte particulièrement délicat. Donc c'est mutualiser un effort, puisque c'est vrai que nous sollicitons les entreprises pour avoir cette ressource mais nous apportons aussi du grain à moudre dans le bon sens du terme, donc aux entreprises en injectant pareille somme dans notre économie locale et régionale. Donc c'est la raison pour laquelle je parle de parti solidaire que nous avons à jouer avec les entreprises dont nous comprenons parfaitement les préoccupations, et c'est particulièrement vrai à propos de la taxe professionnelle dont régulièrement on nous entretient également à l'égard de laquelle je voudrais rappeler quelques éléments, on parle du Versement Transport pour lequel nous sollicitons les entreprises, tous les employeurs, devrais-je dire, tous les employeurs, dès lors qu'un employeur a plus de 9 salariés, qu'il soit privé, qu'il soit public, collectivité, établissement public, si, tous les employeurs paient le Versement Transport, sauf ceux qui sont reconnus d'utilité publique ou ceux qui hébergent ou transportent leurs salariés, donc auxquels nous remboursons ledit Versement Transport. On fait donc également du débat en cours de séance, cela permet de répondre aux interrogations.

M. LE PRESIDENT.- En un mot cela veut dire que l'Agglo paie le VT, la Ville paie le VT, l'hôpital paie le VT, c'est cela que ça veut dire très clairement. L'hôpital, de mémoire, le chiffre, c'est, je le sais comme Président du CA, c'est 1,6 millions d'euros le Versement Transport de l'hôpital, pour donner un ordre d'idée.

M. BAULIEU.- Ce que je voulais dire, parce qu'immanquablement notre débat peut nous y conduire, c'est qu'en matière de taxe professionnelle il y a quelques éléments qu'il faut que nous ayons à l'esprit, et de ce point de vue nous avons travaillé dans cette Agglomération, précisément grâce à la TPU, à uniformiser l'effort des entreprises en matière de taxe professionnelle avec une convergence progressive sur la durée la plus longue possible de 12 ans. Cela veut dire que petit à petit, à l'égard de la taxe professionnelle l'ensemble des entreprises de l'Agglomération se trouvent dans la même situation, ce qui veut dire bien évidemment, en gros, que sur les 8 000 entreprises qui paient la taxe professionnelle dans l'Agglomération, 2000 à la périphérie, et généralement c'est là que l'on trouvait les taux les plus bas, donc ont eu une augmentation, et les 6 000 qui se trouvent dans la Ville de Besançon une légère diminution, donc voilà ce que veut dire la convergence, il n'y a pas un euro de plus dans nos caisses.

Ensuite, il faut se rappeler du taux de la taxe professionnelle que l'on peut qualifier d'insuffisamment élevé, si je le dis ce n'est pas par hasard, vous le savez, nous le rappelons régulièrement, nous avons un taux de taxe professionnelle de 15,47 % contre 17,22 % en moyenne en France dans les agglomérations. J'attire votre attention sur le fait que ce différentiel de taux par rapport à la moyenne, pas par rapport au plus élevé, c'est un manque à gagner pour l'Agglomération de 5 millions d'euros, donc ce sont 5 millions d'euros que nous n'avons pas parce que nous sommes inférieurs à la moyenne. Il ne faut pas perdre de vue non plus les dispositions gouvernementales, celles-là aussi qui ont été prises sur l'allègement de la base de taxe professionnelle, parce qu'il ne faut pas perdre la mémoire là-dessus, suppression de la base salaire pour favoriser l'emploi. Cette suppression de la base salaire coûte cher à l'Agglomération, on sait dans quel esprit cela a été fait, mais ça coûte cher à l'Agglomération, notre base a été désactivée de 36 % par la suppression de la base salaire. Elle est compensée certes à l'aune de la situation antérieure entre 13 et 14 millions d'euros, je ne veux pas rentrer dans le détail, mais elle est perdue pour la suite, et si je reconstitue les choses, je reconstitue la base aujourd'hui sur la base de notre taux de 15,47 aujourd'hui, on peut additionner la recette que nous avons en direct, nous pouvons additionner la compensation que nous verse l'Etat, entre 13 et 14 millions, il manque 9 millions d'euros. Si nous n'avions pas cette suppression de la base salaire, il y aurait 9 millions en plus dans nos caisses.

Il faut donc bien voir cet allègement qui a été accordé aux entreprises, ou cette moindre imposition dans l'agglomération par notre effet de taux, eh bien vous additionnez le 13 – 14, vous additionnez les 5, vous additionnez les 9 et donc nous sommes à 22 ou 23 millions d'euros, dans cette Agglomération, qui ne sont pas appelés aux entreprises. Donc c'est ça la réalité, donc quand je suis à 22 – 23 et je ne mets pas les 5, en réalité c'est 27 à 28 millions d'euros, soit en moyenne arithmétique 3 500 € par entreprise, moyenne arithmétique sur les 8 000 entreprises. C'est ça la réalité alors même que toutes les actions de la CAGB concourent ou indirectement au développement économique, au soutien des entreprises, c'est en direct dans le domaine de l'économie, c'est vrai sur les zones d'activité cédées à moindre coût. Je prends la zone de l'échange, je cherche Bernard GAVIGNET des yeux, qui est par là, la zone de l'échange, c'est un bilan ; 20 millions d'euros d'investissement, 10 millions de cessions de terrains, c'est ça notre projet, notre prévision, donc 10 millions d'euros d'impasse, finissez par les collectivités, CAGB mais aussi Conseil Général, puisque nous avons partie liée dans le cadre du SMAIBO. Donc c'est extrêmement important ce que nous faisons dans le domaine de l'incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises, transfert de technologies, soutien aux pôles de compétitivité, immobilier d'entreprise avec la SAIEMB, nos interventions par le FIE, mais c'est vrai aussi sur le soutien à l'économie à travers les infrastructures, c'est vrai à travers le transport, mais les infrastructures routières et ferroviaires, c'est vrai sur la sécurité, c'est vrai sur le cadre de vie, on n'imagine pas une vie économique sans qu'il y ait un cadre de vie appréciable. Bref, il y a dans tout cela, parce que je pourrais allonger la liste, il y a dans tout cela des synergies, des complémentarités bien comprises entre l'économie, entre les entreprises et les collectivités dont nous sommes. Et ce qu'il faut bien voir, c'est que c'est aujourd'hui que demain se prépare, et si nous devons prendre la responsabilité d'accroître nos ressources, c'est précisément pour préparer demain. J'ai parlé tout à l'heure de l'injection de crédits dans l'économie, et bien imaginons que nous soyons frileux et hésitants, imaginons que nous ne fassions pas ce qu'on attend de nous, parce qu'on attend beaucoup de nous, c'est ça notre problème, c'est qu'on attend beaucoup, même plus que ce que nous sommes à même de faire, mais faisons tout ce que nous pouvons faire parce que précisément c'est demain qui se prépare aujourd'hui. Donc faudrait-il, dans le contexte actuel de la conjoncture présente, faire moins, être frileux ? Je pense, nous pensons que non, il faudrait même faire plus, il faut être dynamique, il faut impulser, il faut donc à la fois être volontaire et ambitieux mais avec détermination et raison, donc nous le disons d'ailleurs presque tous les soirs lorsqu'on parle du TCSP, nous n'avons pas l'intention d'exploser les budgets, nous avons l'intention de maîtriser les choses, c'est là une conviction forte que nous vous invitons à partager.

Il nous revient de décider, nous avons le choix de décider et de faire, ou nous avons le choix de ne pas décider et de ne rien faire, c'est l'avenir qui nous sanctionnera. A ce titre là, l'avenir est effectivement devant nous, mais notre responsabilité est ici aujourd'hui, je vous invite, je vous invite tout simplement à porter ce Versement Transport de 1,30 à 1,80 compte tenu de tous les enjeux auxquels cela répond.

M. FOUSSERET.- Je te remercie. Je n'ai rien à ajouter, donc je vais prendre les intervenants, Monsieur STEPOURJINE, Monsieur SASSARD, Monsieur GONON, Monsieur ROSSELOT. Bien. Monsieur BONNET.

Monsieur STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Merci Monsieur le Président. Avant de développer mon argumentaire pour expliquer mon refus quant à cette augmentation, je voudrais bien entendu rappeler que j'ai approuvé la mise en place des transports collectifs en site propre parce que je sais que c'est nécessaire. Comme vous, Monsieur le Président, je suis très attaché à la qualité du cadre de vie des habitants de notre communauté et comme vous j'estime indispensable une mise en place de ce type de transport. Mais aujourd'hui, pour le financement des travaux, vous nous proposez d'augmenter le taux de Versement Transport pour le faire passer de 1,30 à 1,80 %, ce qui représente pour les communes, pour les entreprises, pour le CHU, vous l'avez cité tout à l'heure, et d'autres, une augmentation de 38,5 %.

Pour le tissu industriel, dois-je rappeler que celui-ci est essentiellement composé d'entreprises de sous-traitance et que les entreprises qui sont situées notamment sur les communes périphériques, on l'a dit tout à l'heure, celles-ci subissent actuellement et depuis 2001 une augmentation de TP pour certaines de 23 %. Dois-je en effet rappeler que ces entreprises étaient à un taux de TP, pour celles que je connais bien, à 4,87 % et qu'elles doivent atteindre en 12 ans 15,47, elles sont aujourd'hui à 13,26. Dois-je rappeler aussi que ces entreprises de sous-traitance sont elles aussi frappées de plein fouet par l'augmentation de la matière première, par l'augmentation des coûts des transports et autres taxes. Dois-je rappeler que ces entreprises, elles, ne peuvent pas augmenter le prix des produits qu'elles fabriquent. Dois-je rappeler également que certains donneurs d'ordre demandent à ces entreprises de se délocaliser. Nous sommes malheureusement aujourd'hui confrontés à un autre problème mondial qui doit être pris en compte au niveau de notre responsabilité d'élus. J'ai bien entendu le message de la Présidente de la Région de Franche-Comté qui estime, dans son dernier édito, qu'il est indispensable, dans ce contexte de turbulences, d'être à l'écoute des acteurs économiques. J'ai bien écouté également les propos du directeur de l'URSSAF qui évalue la situation économique locale préoccupante. Oui, je sais, ça tombe mal. Mais je pense qu'il est prudent de ne pas augmenter cette année les charges des entreprises, et j'entends vos remarques, si on veut financer le TCSP il faut se donner les moyens. J'entends également le Président, on l'a dit tout à l'heure, nous répéter que le taux de TP n'est pas un frein à l'implantation de nouvelles entreprises. J'entends également le Président nous dire que le taux de TP de 15,47 est inférieur au taux moyen national de 17,22.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai.

M. STEPOURJINE.- Tous ces arguments sont parfaitement compréhensibles. Ma seule inquiétude aujourd'hui par rapport à cette augmentation du Versement Transport et à l'augmentation programmée de la TP en 2009, c'est la capacité des entreprises déjà implantées sur notre territoire à faire face. Compte tenu du contexte national et mondial vous comprendrez que je refuse cette augmentation.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie, Robert, c'est une position constante que tu as, c'est ta position.

Je voudrais tout de même rappeler, avant de passer la parole à Edouard SASSARD, qu'en 2006 nous avons décidé de passer à 1,8 %, et à la demande des entreprises nous avons dit, nous, nous allons faire une pause, on va faire 1,30 et 1,80. Un certain nombre de vice-présidents, certains sont ici, avaient dit : « Tu sais, il faut passer d'un seul coup parce qu'il y a un débat en 2006, tu auras le même débat en 2008. Effectivement, on a le même débat. Mais je crois que nous l'avions fait parce qu'il n'y avait pas un besoin essentiel de passer à ce système, faire une petite cagnotte, de prendre un peu d'avance, il n'y avait pas un besoin essentiel pour réaliser le TCSP. Tout le monde avait été informé en 2006, c'était le 10 février 2006, qu'on passait de 1,05 à 1,30 et qu'on passerait à 1,8. Ça n'avait pas, à cette époque, entraîné un vote négatif, bien au contraire, mises à part quelques remarques que l'on peut comprendre. Tout cela avait été accepté. Aujourd'hui ce n'est donc pas quelque chose de nouveau, c'est dans la continuité de ce qui avait été décidé. Parce que je crois... je n'ai pas grand-chose à dire par rapport à ce qu'a dit Gabriel, mais je crois que dans une période où l'investissement est autant en difficulté, jamais nous n'avons eu autant besoin de l'investissement public. Là, cette augmentation, qui est une augmentation importante, je le conçois, importante, ce n'est pas pour payer des frais de fonctionnement, ce n'est pas un impôt qu'on lève pour payer du fonctionnement, c'est un Versement Transport dont l'augmentation va aller directement à l'économie puisqu'elle va alimenter un investissement, et pas n'importe quel investissement, elle va alimenter un investissement qui va permettre à l'Agglomération du Grand Besançon dans sa totalité de continuer à se développer.

Parce que je te remercie, mon cher Robert, d'avoir dit que tu étais d'accord sur le TCSP. Je crois qu'effectivement il y a unanimité là-dessus, simplement... c'est bien, il faut qu'on le dise, simplement il n'y a pas de TCSP sans augmentation du Versement Transport, donc on ne peut pas être pour le TCSP sans augmenter le Versement Transport. On pourrait dire qu'on le remettra l'année prochaine, sauf que si on n'a pas pris cette décision aujourd'hui, je dois remettre un dossier au ministère, j'allais dire pour le 1^{er} décembre, mais peut-être que demain le Conseil des ministres devrait annoncer que pour des raisons x, y, certainement budgétaires, cet appel est repoussé du 1^{er} décembre au 11 janvier, ou peut-être même au 31 janvier, ce qui fait d'ailleurs que le Bureau où nous devons parler, si c'est confirmé, du TCSP le 5 novembre, on le décalera un peu en décembre, ce qui nous permettra d'aller encore un peu plus loin dans la concertation. Mais si nous décidons de ne pas augmenter le Versement Transport, je ne peux pas... ce dossier ne sera même pas recevable. Ce n'est pas une particularité bisontine, le Versement Transport à 1,8. Je rappelle d'ailleurs que le Gouvernement, par la voix d'un de ses Secrétaires d'État, il y a quelque temps a même... c'était en 2005, c'était signé Jean-François COPPÉ : « Les autorités organisatrices de transport continueront donc à pouvoir développer leur politique de transport collectif avec les ressources du versement effectué dans les entreprises de plus de 9 salariés ». Le même Jean-François COPPÉ avait, dans le cadre d'un entretien, même quasiment envisagé de faire passer, pour donner des moyens nouveaux aux collectivités, le Versement Transport non pas à 1,8 mais à 2, voire à 2,2 %. C'est une lettre que nous avons reçue le 16 août 2005. C'est quelque chose qui n'est pas nouveau et nous n'avons pas d'autres possibilités de le faire, c'est ou on fait le TCSP ou on ne le fait pas.

Gabriel l'a dit tout à l'heure, c'est aujourd'hui que demain se prépare, il y a deux solutions pour préparer l'avenir économique de l'Agglomération, et je le dis le soir dans les réunions de concertation, on peut ne rien faire, on peut se mettre la tête dans le sable, on peut ne rien faire, c'est certainement pour beaucoup d'entre nous, entre autres pour moi, la solution qui serait la plus confortable. Mais moi je pense qu'aujourd'hui nous avons le choix entre ou préparer l'avenir, le développement économique de l'Agglo, c'est-à-dire que ce soit une agglomération où on puisse encore circuler, on puisse encore aller facilement de Dannemarie-sur-Crète jusqu'à Chalezeule, même si je sais bien qu'on ne fait pas forcément ces trajets-là, si c'est une agglomération que nous voulons où on puisse se déplacer, où on ne soit pas embolysé, qui ne soit pas complètement asphyxiée, qui ne se développe pas, ou si c'est une agglomération qui sera inévitablement en récession économique. L'ensemble, et on a prévu des réunions dans les secteurs, à l'Est, à l'Ouest, sur le Sud, et déjà un certain nombre d'entre vous sont venus en secteur et c'est bien, des réunions publiques.

Vous pourriez voir, mais je n'ai pas amené les documents ici ce soir, mais vous pourriez voir que l'ensemble des grandes agglomérations, les plus proches c'est Dijon, Mulhouse, ils l'ont déjà, Dijon ils vont le faire, Belfort – Montbéliard, l'Aire Urbaine, ils sont en train de travailler dessus, la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité des agglomérations de France sont soit en train de mettre en place un TCSP et vont répondre... on doit être 25, il y a 25 collectivités qui sollicitent le gouvernement pour obtenir des subventions dans le cadre du Grenelle de l'environnement, après je ne sais pas ce qu'il y aura, mais il y en a 25, de Droite comme de Gauche, qui vont ou installer un transport en commun en site propre, et Gaby a dit combien il fallait que l'on soit vigilant sur le coût, qu'il n'y ait pas de dérapage, ou même demander des lignes nouvelles, 25. Et il y aura un deuxième appel à projet où il y aura certainement au moins autant de villes ou d'agglomérations qui dans 5 ou 6 ans sont plutôt sur des phénomènes d'extension. Je crois donc qu'aujourd'hui il y a une difficulté économique. Elle est vraie pour les entreprises, c'est lourd, elle est vraie pour les familles, c'est aussi lourd, mais demain nous avons nous la responsabilité, en tant qu'élus, de préparer au développement économique notre agglomération.

Si on pouvait faire sans... je prends l'engagement devant vous, je n'ai pas calculé cela, mais je ne prends pas grand risque, mais je le dis quand même, si demain on nous rendait ce qu'on nous a kidnappé en 2004, c'est-à-dire les 33 % sur l'investissement que les collectivités avaient auparavant pour faire les tramways, et bien je peux affirmer que nous n'aurions pas besoin d'augmenter le Versement Transport. Or, que se passe-t-il quand j'écris pour demander qu'on nous aide ? « Monsieur le Président, j'ai pris connaissance de votre courrier avec l'intérêt qu'il mérite, je vous informe que par ailleurs le Versement... et que les AOT (comme nous) doivent financer leur transport en commun en site propre par le Versement Transport. » Il n'y a pas d'autres solutions. Si demain on remet des dispositions qui nous permettent de retrouver ces 60 %, nous n'avons plus besoin.

C'est pour ça, Robert, ton raisonnement, sur le fond, je n'y suis pas opposé, simplement tu dis « ne touchez pas au VT » mais il n'y a pas de TCSP s'il n'y a pas de ressources. Si, il y a une solution, on peut faire le TCSP sans augmenter le Versement Transport, on peut, on met une 5^{ème} colonne et on fait payer l'ensemble des habitants, cela peut aussi être un choix de l'Agglomération, mettre une 5^{ème} colonne et faire payer les habitants. Sauf que quand même, dans le cadre de la réglementation et du partage des compétences, nous avons, nous, une fiscalité affectée aux transports, c'est le Versement Transport, et il faut aussi que vous sachiez bien, parce qu'il y a un certain nombre de collègues qui sont nouveaux, c'est que ce Versement Transport ne peut pas être utilisé pour autre chose. Si on augmente, si on passe le Versement Transport de 1,3 à 1,8 ce n'est pas pour financer le budget de l'Agglomération, ça doit obligatoirement être affecté au développement du transport en commun, faute de quoi ce serait tout de suite le Tribunal Administratif.

C'est le financement des TCSP, ce n'est même pas le fonctionnement traditionnel, c'est le fonctionnement du TCSP, l'investissement du TCSP. Les choses sont claires. Après, nous allons effectivement rencontrer les entreprises, il y a déjà eu des entreprises qui ont été rencontrées, il me semble, peut-être à Miserey, cela ne suscite pas l'enthousiasme, je ne peux pas vous dire que cela suscite l'enthousiasme, ça ne suscite jamais l'enthousiasme. Mais retenez bien quand même que ce n'est pas un impôt nouveau qui frappe les entreprises pour faire fonctionner l'Agglo parce que nous l'avons mal gérée, c'est un impôt nouveau qui va être immédiatement réinvesti dans l'économie. Et Gaby a eu raison de rappeler que nous, une des compétences essentielles de notre Agglomération, c'est effectivement le développement économique, c'est 10 millions de déficit sur la zone de l'échange, c'est 20 à 30 millions sur Temis, ce sera demain la zone de Chaudfontaine, c'était avant-hier, mais ça a coûté beaucoup moins cher, la zone du Noret à Mamirole, et les autres zones dans l'Agglomération. Voilà, donc maintenant le problème c'est le choix. On veut le faire mais il faut se donner les moyens, sans quoi vous me donnez une recette pour faire sans moyens nouveaux.

Monsieur SASSARD.

M. SASSARD.- Merci Monsieur le Président. Je m'accorde tout à fait avec Monsieur STEPOURJINE sur ce qui vient d'être dit, je ne vais pas faire redondance sur ce qui a été dit par Monsieur STEPOURJINE, mais je voudrais, nous souhaiterions des engagements forts de votre part ce soir. Evidemment il faut une valeur de transport à Besançon, évidemment il faut un TCSP mais on ne peut pas faire n'importe quoi à n'importe quel prix. La hausse de taxe du Versement Transport, c'est effectivement mettre en difficulté, risquer de mettre en difficulté, cela ne mettra pas en difficulté toutes les entreprises, ça ne va pas non plus être la catastrophe, il ne faut pas faire peur à tout le monde, c'est faux, mais cela risque de mettre en difficulté certaines entreprises en terme de trésorerie, et puis cela risque... une délocalisation, ce n'est pas forcément la Chine, ce n'est pas forcément le Maroc, ce n'est pas forcément la Suisse, mais c'est Voray, c'est Marnay, c'est Rioz, c'est juste à côté.

Ce soir, malheureusement, l'augmentation de la taxe risque d'être votée, néanmoins je voudrais des engagements forts de votre part. La première c'est que les financeurs, c'est-à-dire les entreprises, soient associées au projet. Quand vous dites « concerté », ça ne suffit pas d'être concerté, ça ne sert à rien, ça fait plaisir mais ça ne sert à rien, il faut qu'ils s'associent au tracé. On prend une carte, on explique où sont les entreprises, où sont les zones économiques, et on trace, on regarde ensemble, on voit comment ça se passe et on trouve des solutions, mais ce n'est pas qu'une présentation, cela ne suffit pas, une concertation.

Deuxième point, il faudrait un engagement sur le coût. Dans votre présentation vous dites régulièrement que c'est entre 180 millions et 300 millions d'euros, c'est du simple au double, on ne sait pas où on va précisément. Une fois c'est plus proche de 180, une fois c'est 250 – 300, on aimerait bien avoir des chiffres concrets au départ, qu'on ne parte pas sur n'importe quoi.

Troisième point, on veut être sûr que la taxe du Versement Transport n'augmente pas une nouvelle fois, c'est-à-dire que l'Etat peut donner la possibilité, et ça l'est déjà, je crois, dans certaines villes, qu'on peut augmenter à 1,8, 2, 2,10 etc., que cette taxe reste à 1,8 de façon définitive.

M. LE PRESIDENT.- A conditions égales...

M. SASSARD.- Je termine, vous le permettez, Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Je le permets, mais je dis tout de même à conditions égales de financement.

M. SASSARD.- Ensuite, je voudrais qu'on ait une idée du coût global, parce que les 180 millions – 300 millions d'euros, c'est le tramway mais ce n'est pas le TCSP en totalité, ce n'est pas les couloirs de bus, ce n'est pas l'aménagement global, on aimerait avoir une précision à ce niveau-là.

Ensuite, pour terminer, c'est quand même le coût de fonctionnement de tout cela après, moi je n'ai pas vu de chiffres pour le moment, le coût de fonctionnement en fonction du choix que vous ferez. Il y a peut-être des choses qui coûteront plus chères au départ mais qui seront ensuite chères en coût de fonctionnement ou l'inverse, mais la concertation et le débat se passent déjà à ce niveau-là aussi pour le futur. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Nous ne ferons pas, Monsieur SASSARD, n'importe quoi à n'importe quel prix, le TCSP est d'ailleurs tellement intéressant que le Président du Conseil Général de la Haute-Saône est en train d'engager des discussions avec nous pour voir effectivement comment nous pouvons maintenant réfléchir en terme de bassin économique sur le Nord du département et sur la Haute-Saône. Parce que bien sûr la Haute-Saône a bien compris quel était l'intérêt d'être dans une agglomération et d'avoir les transports en commun à l'intérieur de cette agglomération. Cela dit, je ne dis pas que le TCSP va parcourir l'ensemble des entreprises, ce qui m'amène à répondre à votre première question.

Bien sûr que nous associons les entreprises, il y a déjà une grande entreprise qui va être intéressée, c'est le centre hospitalier Jean Minjot où il y aura déjà 6 000 emplois, c'est déjà pas mal, tous les emplois aussi au centre ville, mais un TCSP, il faut dire les choses, c'est fait pour transporter de façon massive beaucoup de monde, il y a l'effet capacitif. Ce n'est pas pour transporter des personnes rapidement le matin ou le soir, c'est fait pour les transporter toute la journée, et je ne prendrai pas ici l'engagement de faire passer le TCSP qui cheminerait, tel un tortillard, dans l'ensemble des zones économiques parce que ce n'est tout simplement pas possible. C'est tout comme le TGV va d'un point à l'autre rapidement en ligne droite et s'arrête peu, un TCSP passe sur les zones où il y a entre autre beaucoup d'habitat. Donc les entreprises, par le biais du MEDEF ou de la CGPME, ont déjà commencé à être approchées, nous allons les rencontrer pour leur en parler, bien sûr, mais vous ne m'entendez pas dire ce soir qu'effectivement nous allons passer à travers toutes les zones industrielles, par contre nous traverserons un certain nombre de zones de développement. D'ailleurs cela est largement expliqué dans les réunions de concertation que nous faisons le soir et auxquelles je vous invite à participer.

Le coût, vous savez, dans la concertation on l'a expliqué, il ne faut pas que l'on soit trop précis. C'est pour cela qu'il y a une fourchette dont je reconnais moi-même qu'elle est trop grande, entre 150 et 300. Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque nous allons répondre à l'appel à projet, nous allons devoir donner un coût, et que ce coût que nous donnerons certainement il sera de l'ordre de 200 millions plus ou moins 20 millions d'euros, parce qu'effectivement, nous sommes d'accord là-dessus, c'est important pour nous, et que 300 millions ça ne passerait pas, ça ne pourrait pas être financé uniquement par le VT, ça ne passerait pas, et que le Président que je suis, ainsi que le premier Vice-Président et puis l'ensemble de l'Assemblée ne voudraient pas emmener l'Agglomération dans une voie qui serait une voie sans issue.

Quant à l'augmentation du VT, de toute façon nous le limiterons à 1,8 parce que c'est la loi, mais à financement égal. Si demain... vous me demandez de prendre l'engagement ferme, si demain on nous supprime les recettes de taxe professionnelle, moi je ne peux m'engager que sur ce que je connais, je dis que oui, aujourd'hui, dans le contexte actuel, avec les recettes que nous avons et les charges que nous avons, oui nous n'irons pas au-delà de 1,8 %, c'est ce que nous avons toujours dit, parce qu'avec 1,8 % nous pouvons financer notre TCSP, et j'ai bien noté avec satisfaction que vous y étiez aussi favorable. Nous pouvons le financer, nous n'avons pas besoin de mettre un VT à 2 ou à 2,2 pour financer le transport en commun en site propre que nous voulons proposer à l'Agglomération du Grand Besançon qui ne sera certainement pas le même que celui de l'Agglomération de Bordeaux, parce que Bordeaux c'est 3 ou 4 fois plus grand, ou que celui du Havre, voire même de Strasbourg, ce ne sont pas les mêmes tailles. Donc oui, pour nous 1,8 c'est suffisant.

Quant au coût global, vous imaginez bien quand même qu'il y a quelques études, d'ailleurs si vous êtes attentifs vous verrez que nous avons passé beaucoup de crédits d'études et qu'il y a des études de faites entre autres par Finances Consult pour pouvoir analyser les aspects financiers, il y a Systra, il y a un certain nombre de cabinets nombreux et variés qui nous coûtent d'ailleurs assez cher puisqu'on râle quand on fait ça, mais bien sûr tout est pris en compte, la voie, l'alimentation, le traitement de façade à façade qui là est pris en charge en grande partie par la Ville de Besançon, la CAGB devra, elle, surtout payer la voie où passe le transport en commun, et que bien sûr on a déjà commencé à simuler le coût de fonctionnement supplémentaire, sachant que là c'est une négociation que nous allons avoir avec le délégataire de service public où nous lui demanderons, ce sera le point de départ, je ne sais pas si nous y arriverons, c'est de faire en sorte que dans le cadre d'une nouvelle délégation, en se basant sur l'augmentation, puisqu'un TCSP c'est, d'après ce que l'on sait à Mulhouse, à Clermont-Ferrand, c'est environ 30 % de clientèle en plus, c'est de rester autant que faire se peut, très proche, si possible identique, au coût actuel.

Mais là, je ne peux pas m'y engager aujourd'hui d'une façon ferme parce que c'est une discussion que nous devons avoir, et cela dépendra de la fréquentation, tout en maintenant la qualité du service, parce que je tiens aussi à le dire, il ne s'agit pas de faire un TCSP et d'abandonner le reste de l'Agglomération, c'est pour cela que le Versement Transport c'est uniquement pour le TCSP, le budget général qui permet la contribution au déficit qui est payée par l'Agglomération, donc payée entre autres par la TP, va nous permettre de continuer à desservir toute l'agglomération. Toute l'agglomération ne sera pas desservie par le Versement Transport, il faut que l'on continue à améliorer, par exemple, la desserte du Plateau, il faut que l'on continue à faire la voie des Mercureaux, mais tout cela n'est pas pris sur la même colonne. Le TCSP c'est la colonne VT, versement affecté, et le reste, effectivement, le budget que nous affectons au déficit des transports, cela nous permet, dans le cadre d'une refonte globale puisqu'il va y avoir une DSP qui aura lieu en 2010, nous aurons l'occasion d'en reparler, on va refondre les lignes en faisant preuve aussi d'innovation. On me dit de plus en plus que par exemple, et c'est une tendance que je vois se confirmer dans les réunions auxquelles j'assiste au GART, pour certains secteurs, on pense que peut-être même le taxi collectif peut être quelquefois plus simple et plus rentable que des lignes de bus régulières. Il y a une demande qui existe dans ce sens. Il y a une demande, je crois que cela s'est discuté l'autre jour sur le Plateau, c'est Pierre CONTOZ, je ne sais pas s'il est là, qui disait cela, qu'il y a une demande par exemple pour le samedi ou le dimanche, des transports différents. Tout cela doit être pris en compte, et le message que je veux faire passer c'est que le TCSP d'agglo, globalement François / Chalezeule, ça ne remet pas en cause... parce qu'une personne m'a dit l'autre jour à Besançon « Est-ce qu'il y aura encore des bus dans Besançon ? » Oui, heureusement qu'il y aura encore des bus dans Besançon, qu'il y en aura encore qui iront à Tallenay, qu'il y en a encore qui iront à Novillars, à Roche-lez-Baupré, mais peut-être dans un système différent parce qu'on peut aussi... je ne dis pas Dannemarie-sur-Crête parce qu'ils viennent déjà par le train, c'est pour cela, je ne me suis pas trompé, oui, mais quand même, ils utilisent beaucoup la voie ferrée, donc tout cela va être repensé. Donc le transport en commun en site propre c'est un des éléments de ce qu'on appelle un dispositif de mobilité durable sur Besançon, mais ce n'est pas tout, il n'y a pas que le TCSP, il y a les modes doux, il y a les vélos, il y a le TER, il y a les bus, et c'est tout ça que l'on doit refondre pour faire que notre agglomération ait une véritable politique des transports. Pour tout cela, il y a donc besoin d'un TCSP, celui dont nous parlons pour le Versement Transport, c'est le TCSP en site propre type tramway, BHNS et autres, il y a aussi d'autres voies qui peuvent être faites comme on commence à le faire du côté de TEMIS, par exemple avec des voies de transport en site propre mais sur lesquelles circulent des bus plus traditionnels. Parce que l'intérêt du système type tramway ou BHNS c'est que ce sont des bus qui sont capacitifs et qu'au lieu de passer de 80 ou 90 personnes par bus on peut en mettre 100, 150 voire jusqu'à 200. 200 C'est beaucoup, ça fait penser plutôt au métro, mais on peut en faire passer jusqu'à 180.

J'ai parlé du Plateau, il y a aussi l'axe nord, et dans le cadre de ce projet de TCSP vous savez que c'est par là que l'on va démarrer, il y aura une amélioration notable de la liaison ferrée entre la nouvelle gare d'Auxon, Miserey-Salines, Ecole-Valentin, les Portes de Vesoul et la gare Viotte, puisque la gare Viotte qui sera desservie par le TCSP sera le nœud de l'intermodalité, de la multimodalité, c'est là que viendront se connecter entre autres les différents axes de la croix ferroviaire et il y aura à cet endroit là une possibilité venant par exemple du Plateau d'arriver à la gare Viotte, de changer... il se trouve qu'aujourd'hui on a vu les premiers pré-projets de la gare Viotte, et de monter dans un TCSP pour partir, je ne sais pas, sur Jean Minjoz, aller au centre ville ou partir dans la zone des Marnières. Tout cela c'est le TCSP, mais le TCSP Nord, je précise bien, ce n'est pas un vrai TCSP parce qu'un TCSP c'est une fréquence de 5 à 7 minutes sur les axes forts. Je ne promets pas, que ce soit bien noté, je ne promets pas qu'il y aura sur la ligne de Auxon / Miserey / Ecole-Valentin / les Portes de Vesoul, il n'y aura pas une navette ferroviaire toutes les 5 minutes. Michel LOYAT ne serait pas d'accord, il dirait que la Région n'a jamais prononcé ça. Oui, si c'est financé mais ce ne sera pas financé. Voilà donc ce que je voulais vous dire.

Monsieur GONON.

M. SASSARD.- Juste une petite question, excusez-moi. Les 200 millions d'euros comprennent les couloirs de bus autres que le tram ?

M. LE PRESIDENT.- Non, non, les 200 millions d'euros, c'est le coût de ce qu'on appelle le Franois / Chalezeule.

M. SASSARD.- Donc le tram, en fait.

M. LE PRESIDENT.- Tram, on ne sait pas.

M. SASSARD.- C'est juste ça, premièrement, et puis deuxièmement, je suis favorable au TCSP mais je suis contre l'augmentation... je vous ai dit que j'étais favorable, etc., je suis contre l'augmentation de la taxe de Versement Transport et la façon donc cela a été réalisé.

M. LE PRESIDENT.- J'ai bien compris que vous étiez pour le TCSP mais que vous ne vouliez pas me donner les moyens de le payer, ça s'est assez traditionnel, d'ailleurs...

M. SASSARD.- C'est un peu simpliste !

M. LE PRESIDENT.- Non, mais c'est la réalité.

Puisque vous vouliez parler, comment vous le financez, le TCSP, vous, Monsieur SASSARD ?

M. SASSARD.- Déjà ce n'est pas moi qui suis, malheureusement, aux responsabilités.

M. LE PRESIDENT.- C'est la réponse classique que vous me faites.

M. SASSARD.- Non, cela veut dire que je n'ai pas tous les tenants et les aboutissants que vous avez et que vous n'avez pas la possibilité de recevoir les personnes comme moi je pourrais les recevoir si j'étais à votre place, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai posé cette question parce que je l'ai déjà posée à de nombreuses reprises à Jean ROSSELOT...

M. SASSARD.- J'ai bien compris...

M. LE PRESIDENT.- Maintenant vous allez me laisser terminer, je vous ai laissé parler deux fois. Je vous ai posé cette question parce que traditionnellement, au Conseil municipal de Besançon, je m'excuse de parler de cela, vous êtes pour les projets mais vous ne voulez pas les payer, et quand je vous dis « comment vous faites ? » vous me dites « je ne suis pas aux responsabilités, je n'ai pas les informations que vous avez ». Vous savez très bien que ce n'est pas comme ça, quand je rencontre le maire d'Orléans, ou Eric Le MAGNIN qui est son adjoint au service des transports, quand je rencontre M. RUFENACHT le Maire du Havre, quand je rencontre le Maire de Douais qui sont de bons amis politiques, ils ont les mêmes moyens que moi et ils sont tous passés à 1,8. Ils sont tous passés à 1,8. A Nîmes ils sont à 1,8, à Nice ils sont à 1,8. Il ne faut pas laisser croire qu'il y a une solution miracle que nous n'aurions pas explorée. Il n'y a pas de solution miracle, toutes les villes de France, de Gauche comme de Droite, qui ont un TCSP, la plupart en ont maintenant, elles ont toutes passé le Versement Transport, ou quasiment toutes, ou elles sont en train de le passer, à 1,8. Il n'y a pas d'autre solution.

C'est pour cela, si vous voulez être cohérent avec vous-même, vous ne pouvez pas être pour le TCSP... je ne vous laisserai pas dire que l'on peut être pour le TCSP sans vouloir le financer. Ça, c'est hypocrite ! Il faut être courageux jusqu'au bout. Si vous ne voulez pas augmenter le Versement Transport, ayez le courage politique de dire « je ne pourrai pas payer le TCSP », parce qu'il n'y a pas d'autre solution.

M. SASSARD.- Non, c'est faux.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai ! C'est vrai ! Je suis co-président du GART, je connais très bien ces problèmes, j'ai encore une réunion demain matin, l'ensemble des villes finance par le Versement Transport, il n'y a pas d'autre solution, il n'y en a aucune ! Et je peux vous dire que nous, la façon dont nous gérons notre réseau, elle est particulièrement efficace par rapport à un certain nombre d'autres villes. Donc vouloir faire croire qu'on est pour, vous êtes pour une dépense mais vous ne pouvez pas amener les recettes, cela ne peut pas marcher.

M. SASSARD.- On vous fera un contre-projet.

M. LE PRESIDENT.- Oui, vous me ferez un contre-projet, bien sûr, et vous le donnerez aussi à Nice, à Orléans, à M. RUFENACHT, à tous les maires de Droite qui sont en train de faire des transports en commun et qui mettent à 1,8. Cela va les intéresser.

Il y a un ordre, Christophe, si tu veux bien. C'était par rapport à ça ? Je note Christophe LIME, et c'est maintenant Philippe GONON, dans l'ordre.

M. GONON.- Oui, Monsieur le Président, je voudrais partager avec vous trois réflexions interrogatives sur l'augmentation de ce fameux Versement Transport sur lequel vous nous interrogez aujourd'hui.

Ma première interrogation porte sur le principe même de l'augmentation. En période de récession économique, et à plus forte raison en période de crise économique majeure comme celle que nous vivons actuellement, est-il effectivement raisonnable de prendre la décision, ou de maintenir une décision qui a été prise à une autre période ? Est-il, autrement dit, raisonnable d'augmenter aujourd'hui ce Versement Transport de 38 et quelques pourcents comme l'a dit le Vice-Président tout à l'heure, Robert STEPOURJINE ? Et moi j'ai fait un petit calcul sur la période 2006-2009, cela fait 71,69 %.

Quel est le responsable d'une collectivité qui, en ce moment, peut prendre le risque d'augmenter les prélèvements sur les entreprises dans des proportions aussi déraisonnables alors que les dépôts de bilan se multiplient et que les licenciements également se multiplient ?

Tous les gouvernements en ce moment s'interrogent sur des plans de relance économique, les Etats-Unis : 150 milliards, la France : 22 milliards. J'ai noté également que l'URSSAF venait de nous proposer, pour démontrer que la crise est grave, un report du versement de nos cotisations de plus de deux mois. Or, dans le même temps la CAGB augmenterait en 4 ans le Versement Transport de 71,69 % et sur une seule année 2008-2009 de 38,46 %. Ces prélèvements sont d'autant plus injustes qu'ils portent sur la masse salariale. Un demi-point de masse salariale sur les comptes de nos sociétés, vous tapez très fort, vous faites très mal, d'autant que nombre de nos entreprises dans l'agglomération sont des entreprises qui exportent et qui sont donc confrontées à une concurrence internationale sévère, je dirais même cruelle en ce moment.

Je pense qu'il n'est pas responsable d'augmenter ce Versement Transport alors même que l'Etat va augmenter au 1^{er} janvier d'autres cotisations comme la cotisation retraite de 0,30 %.

M. LE PRESIDENT.- Et lui, il a le droit !

M. GONON.- Oui, tout à fait. Et une autre taxe transport pour alléger le coût des salariés, ce qui va faire au 1^{er} janvier 1 % d'augmentation des prélèvements sur la masse salariale. Nous sommes en train de devenir les champions d'Europe des prélèvements obligatoires.

Deuxième question sur l'utilisation même de ce Versement Transport. Que va-t-on financer exactement ? Parce que c'est vrai qu'il est difficile de se prononcer, en tout cas pour moi, sur un projet qui varie entre 150-200-250 millions. Alors ce que j'ai fait, j'ai mis un certain nombre d'éléments d'informations que vous nous aviez donnés dans un simulateur et j'ai fait le calcul suivant ; l'augmentation du Versement Transport c'est de l'ordre de 8 millions supplémentaires par an, vous avez parlé de l'emprunt à 35 ans, vous avez parlé de subvention à 10 % de l'investissement, et raisonnablement j'ai envisagé une cagnotte que vous avez constituée entre 2006 et 2010 de l'ordre de 29 - 30 millions. Tout cela donne une capacité d'emprunt en fonction des taux, taux bonifié ou taux de marché Euribor ou pas, peu importe, entre 130 et 150 millions d'euros, auxquels je rajoute cagnotte et subvention, ce qui fait un coût de transport de 175 à 200 millions d'euros, donc je retombe à peu près sur les chiffres que vous donniez tout à l'heure. Mais vous avez oublié un tout petit point qui coûte très très cher, entre 130 et 150 millions, c'est le coût de cet emprunt, c'est les intérêts de cet emprunt. Donc il convient de rajouter à ces 200 millions le coût de l'emprunt. J'ai pris une base moyenne de 130 à 150 millions, je suis arrivé à un coût total du TCSP de 330 millions valeur 2008, et nous savons très bien qu'un tel investissement valeur 2007-2008 aura des dépassements de 20 à 30 %, je l'additionne et je tombe sur un chiffre proche de 400 millions d'euros à la fin du projet.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes plus fort que Ressource Consultant, vous !

M. GONON.- C'est un simulateur bancaire classique, simple.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous répondre, mais...

M. GONON.- Troisième et dernière question.

M. LE PRESIDENT.- Il ne faut quand même pas dire n'importe quoi !

M. GONON.- Quel est le retour d'investissement que peuvent attendre les entreprises puisque nous avons parlé de l'intérêt économique pour les entreprises de l'agglomération de cet investissement ? Si l'on en croit le tracé dévoilé connu à ce jour, quelles sont les zones d'activité qui sont desservies ? Châteaufarine : non, La Fayette : non, Tilleroyes : non, Temis : non, Valentin : non, Franois : non, les Marnières : oui. Donc sur 8 zones, 7 ne seront pas desservies.

Non contentes d'être surtaxées les entreprises ne profiteront pas de cet outil de communication, et vous le savez bien, ces entreprises génèrent un trafic important, autant sans doute que l'hôpital de Besançon.

En termes de développement durable il me semble donc que cet investissement ne sera pas énorme pour les entreprises. En termes économiques purs, il ne me semble pas que dans l'agglomération nous ayons des fabricants de tramways, de rails, de caténaires, etc. Donc le retour sur investissement en termes économiques purs cette fois-ci sur les entreprises sera également faible.

En conclusion, nous refuserons de voter cette augmentation du Versement Transport.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GONON, je vais vous faire un aveu ; je le savais. Vous avez fait toute votre campagne sur le TCSP, vous avez vos éléments de campagne, et maintenant vous avez un avis inverse. Tout cela, vous nous faites des calculs comme si nous n'avions pas imaginé effectivement qu'il fallait payer les intérêts. Je sais bien que vous êtes chef d'entreprise, d'ailleurs vous ne paierez pas le Versement Transport puisque c'est au-dessus de 9 salariés, mais vous êtes quand même fantastique !

Vous êtes plus fort que Finances Consult, on paie des consultants dont c'est le travail, qui nous disent que ça passe avec le VT en allant entre 200 plus au moins 20. Moi je fais confiance à Finances Consult, parce que prendre les chiffres comme que vous le faites, mettre cela dans un ordinateur bancaire en se connectant sur Internet, je dis simplement que ce n'est pas sérieux et que ce n'est pas digne de cette Assemblée !

Et puis, quant à l'Etat, vous me dites qu'il ne faut pas faire le TCSP ici parce que l'Etat va encore augmenter effectivement les prélèvements sur les salaires. C'est assez incroyable, ça, quand même ! Effectivement on va remettre de l'argent dans les banques parce que certaines, entre autre une grande banque que nous connaissons bien, DEXIA, est allée jouer sur les Subprimes aux Etats-Unis, que la Caisse d'Épargne, pour ne pas la citer, vient de perdre 600 millions d'euros. Cela dit, il faut sauver les banques, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais quand même, dire que vous ne pouvez pas, vous... pourquoi je ne vous entends pas, vous, membre de l'opposition, même s'il n'y a pas ici de groupes politiques, vous faites quand même bien partie de mon opposition, pourquoi je ne vous entends pas râler, j'aimerais entendre Monsieur SASSARD râler de la même façon contre l'augmentation des taxes faites pas les gouvernements qu'il soutient et qui vont pénaliser les entreprises, et puis ces taxes-là, elles n'apportent rien, que nous, elles apportent de l'investissement,

M. GONON.- C'est la politique que vous faites, vous m'attaquez directement....

M. LE PRESIDENT.- Vous n'avez pas la parole, je vous ai laissé parler deux fois déjà et vous n'avez plus la parole.

Simplement, ce que je veux vous dire, quand vous dites que les zones ne desservent pas, je crois, cher Monsieur GONON, que vous n'avez pas bien compris ce qu'était un TCSP. Un TCSP, je vous le répète, ce n'est pas un tortillard qui passe dans toutes les zones d'entreprises. Un TCSP, c'est un axe fort, c'est une colonne vertébrale, et sur cette colonne vertébrale viennent pour se raccrocher dessus justement les branches qui viendront de Temis, des branches qui viendront de La Fayette, des branches qui viendront de Franois, d'ailleurs Franois, Châteaufarine, si vous aviez été plus attentif et si vous étiez venu aux réunions, et je ne vous y ai pas encore vu, vous auriez vu qu'en jaune, sur le dessin, cela va jusqu'à Châteaufarine, donc celle-là ça en fait déjà une de moins. Et puis bien sûr que les autres zones économiques vont être rattachées, mais vous n'imaginez pas, et je l'ai d'ailleurs dit tout à l'heure, que le TCSP va supprimer les autres moyens de transports en commun. Et on sait très bien que les entreprises, Monsieur GONON, vous le savez, il y a des prises de poste le matin et le soir, mais qu'est-ce qu'il fera, votre TCSP, après que les employés soient rentrés dans l'entreprise ? Comment il va fonctionner ? Vous allez continuer à laisser les gens s'entasser dans les bus, à ne pas faire en sorte que l'on puisse desservir l'ensemble de l'agglomération ? Ce n'est pas uniquement le matin et le soir qu'un transport en commun fonctionne, c'est tout au long de la journée qu'il doit fonctionner. Donc ces arguments-là, vraiment très clairement je ne les comprends pas. Je ne les comprends pas, en plus je pensais que vous ailliez être d'accord là-dessus. Vous avez dit TCSP, mais vous êtes peut-être passé là-dessus, « développement durable TCSP » et vous êtes dans la même logique, tous, je parle pour les collègues bisontins, de dire que vous voulez bien le TCSP mais que vous ne voulez pas le faire payer. Mais ça, je vous le répète à vous aussi, parce que la pédagogie c'est de répéter, ça ne fonctionne pas, et si vous ne votez pas ce soir le Versement Transport, c'est tout à fait votre droit, mais je dénoncerai très très fort ce soir l'hypocrisie qu'il y a de dire : « je ne vote pas cette augmentation mais j'engage quand même la dépense », ça ne marche pas !

Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT. - J'ai trois observations rapides à faire. Je crois d'abord que le débat est un débat des plus emblématiques de ce que les mots, je l'ai dit hier soir, les mots d'intercommunalité, les mots de Communauté d'Agglomération, les mots d'intérêt communautaire, clés de voûte de nos établissements publics de coopération, des plus emblématiques de ce que veulent dire ces mots, et je ne pense pas que dans le passé et à l'avenir nous aurons des débats d'une telle importance, d'une telle acuité, je vais y revenir.

Bien sûr cela fait quand même une grosse augmentation, les chiffres, les pourcentages indiqués par Robert STEPOURJINE ou Philippe GONON, 30 / 70 %. Moi, tout en étant pour le principe du transport dédié en site propre, je pense que l'on pouvait avoir une augmentation plus progressive, à des seuils raisonnables. Sans entrer dans les détails je dirai quand même qu'il faut que de temps en temps on arrête de prendre les entreprises pour des vaches à lait parce qu'on finira par étouffer leur compétitivité. La plupart d'entre nous ici ont le salaire qui tombe à la fin du mois, mais se batte cruellement sur les marchés internationaux, ce n'est pas rien, et on finira par étouffer la compétitivité de nos entreprises.

Sur le retour en investissements que vous plaidez, en effet, le plus gros, 90 % des matériels ne sont pas fabriqués, hélas, ici. C'était la première observation.

La deuxième observation. Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je ne peux pas vous laisser dire que si on nous rend ce qu'on nous a, ce que l'Etat nous a kidnappé. Moi je vous dis simplement ceci, c'est qu'avant de critiquer les autres collectivités, l'Etat, le Gouvernement, il faut que vous balayiez devant votre porte. L'Etat ne vous a rien kidnappé, c'est vous qui avez tardé, on l'a assez dit, vous me l'avez même dit, vous m'avez même dit un jour : « je crois bien que Jean ROSSELOT a un peu raison... »

M. LE PRESIDENT.- Ah non ! Cela ne m'aurait pas échappé !

M. ROSSELOT.- Si, vous l'avez dit. Vous l'avez dit !

M. LE PRESIDENT.- Non, je n'ai pas dit ça !

M. ROSSELOT.- Laissez-moi finir. Vous l'avez dit devant 500 personnes à Micropolis.

M. LE PRESIDENT.- J'ai dit que vous aviez raison, hier soir au Kursaal, mon cher Jean ROSSELOT, quand vous avez dit au Kursaal, et j'espère que vous allez dire la même chose ce soir...

M. ROSSELOT.- Attendez, c'est moi qui parle !

M. LE PRESIDENT.- Vous avez dit : « je soutiendrai ce projet parce que c'est le premier grand projet d'agglomération ».

M. ROSSELOT.- Mais c'est ce que je viens de dire !

M. LE PRESIDENT.- J'espère que maintenant vous n'allez pas changer d'avis.

M. ROSSELOT.- Voilà, il ne faut pas parler comme cela, « kidnapper », c'est comme j'ai entendu le long plaidoyer de Gabriel BAULIEU sur le rétrécissement de la base et donc du projet de la taxe professionnelle, et le calcul qu'il a fait de ce qu'on avait perdu. Mais, mon cher Gabriel, il ne fallait pas nous regarder nous, il fallait regarder ton voisin de gauche car il est l'homme qui a soutenu le gouvernement qui a procédé à ce rétrécissement de la base de la taxe professionnelle...

M. FOUSSERET.- Oui, et qui a permis aux entreprises de gagner 36 % de taxe professionnelle.

M. ROSSELOT.- Peut-être, mais il ne faut pas jouer avec des couteaux à double tranchants, c'est ce que je voulais dire.

Balayer devant sa porte, effectivement. Vous posez une question : comment faire ? On peut aussi s'inspirer de ce que fait l'Etat qui réduit ses dépenses de fonctionnement, dans une grande ville comme Besançon, ce n'est pas en augmentant les subventions de fonctionnement aux associations de 10 % en pleine période de restriction des crédits, qu'il faut ensuite prêcher la nécessité de presser les autres citrons. Je crois qu'il faut que vous fassiez aussi un effort de sérieux, comme vous le dites, sur la gestion des finances de la Ville, de la ville centre qui représente les deux tiers de l'Agglomération.

Troisièmement, il faut, mais je n'en suis pas sûr, que le projet soit réellement arrimé aux besoins, qu'il soit négocié avec ceux qui vont le financer, c'est-à-dire les entreprises. Et il y a deux ou trois points que je voudrais vraiment souligner. Il faut que les salariés des entreprises profitent de ce que les entreprises vont financer. Vous avez beau dire qu'il y a un plan de desserte des entreprises, j'en parlais encore à l'instant avec ma voisine de droite, le Maire de Châtillon dont le mari a une entreprise et dont les salariés ont toujours été très demandeurs, à Pirey, de pouvoir utiliser le transport en commun en site propre, ils n'ont jamais pu ! C'est comme quand je cite notre collègue membre de la commission transports de l'Agglo, élu de Grandfontaine, salarié de l'hôpital, et qui dit n'avoir pratiquement jamais pu le prendre. Ça, il faut que vous le revoyiez, et cela se traite en effet avec les entreprises. Jean-Claude ROY nous dit qu'il y a un plan, mais on entend les personnes nous dire ce que je viens de dire. C'est la première des choses que je voulais signaler.

Il faut d'autre part que les entreprises s'y retrouvent, qu'on les aide, Gabriel BAULIEU a énoncé tout ce que l'on fait pour les entreprises, mais elles ont besoin de personnels qualifiés qu'on ne les aide pas à trouver, elles ont besoin de concertation, de formation, de synergie, c'est ce que nous avons entendu sur le salon de Micronora pour approfondir leurs spécialités dans le biomédical par exemple, la Communauté d'Agglomération qui devrait être toute désignée à cet égard ne fait pas ce qui répondrait à leurs besoins.

Et puis je terminerai par ceci ; je disais que c'est un projet vraiment emblématique de l'esprit et de l'intérêt communautaire, mais ce qui est à mon avis le plus emblématique, cela paraît peut-être secondaire comme ça mais c'est extrêmement important, c'est la localisation des parkings-relais, de votre capacité à offrir à nos concitoyens enfin des grandes plateformes qui leur permettent de changer rapidement de la voiture automobile au TCSP pour se rendre rapidement au centre ville. Si vous offrez à notre Communauté d'Agglomération, qui est au fond un pôle régional central, la possibilité de drainer l'automobile, elle viendra toujours pour desservir les communes des montagnes, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, d'où la nécessité d'avoir des grands parkings-relais.

Quand vous nous dites par exemple comme hier soir, par exemple à l'entrée Est de Besançon on va mutualiser avec le parking de Carrefour Chalezeule, mais ce n'est pas cela qu'il nous faut ! On a l'impression que c'est encore, comme on l'a entendu au SCOT il y a quelques jours, il y en a qui prétendent encore que c'est un grand projet de ville, c'est un projet d'agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Ça, nous sommes d'accord là-dessus.

M. ROSSELOT.- On me reproche quelquefois de confondre cette Assemblée avec le Conseil municipal, on ne pourra plus le faire, je dis que c'est un projet d'Agglomération et que si on veut jouer le jeu d'un projet d'agglomération il faut répondre par des grands parkings-relais qui servent à tous nos concitoyens des communes de l'agglomération, qu'on leur fasse bannir de leur esprit ce stress, cette anxiété qu'ils ont depuis des années et qui se traduit quand ils nous disent : « Il faut que j'arrive à 7 heures à tel parking pour être sûr d'avoir une place, à 8 heures à tel autre », si on n'est pas capable de jouer cette carte, alors il vaut mieux ne rien faire, or nous sommes dans toutes nos réunions à parler des Orchamps, des

Hauts-de-Chazal, on ne parle pas... je cite en exemple, je n'ai pas non plus les instruments d'investigation, mais pourquoi on ne parle pas plus de François ?

M. LE PRESIDENT.- Mais on le fait, on le fait chaque fois !

M. ROSSELOT.- Oui, mais il faut que ça saute aux yeux, que ce soit l'impression résultante. On a une impression résiduelle alors que c'est un enjeu capital pour nos concitoyens de l'Agglomération, à l'Est et à l'Ouest, au moins deux grands parkings-relais qui pourraient d'ailleurs être assortis de pressings, de garages pour faire venir la population. Mais vous ne répondez pas à l'heure qu'il est à tous ces besoins des entreprises, et vous les taxez au plus lourd, donc je vous demande de remodeler tout cela dans un sens plus favorable aux entreprises et qui corresponde vraiment aux besoins des citoyens de toutes les communes de l'agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je suis simplement d'accord avec vous... le reste, je ne répondrai pas parce que vous m'avez déjà posé trois fois la question, j'ai déjà fait trois fois la réponse, donc je ne veux pas refaire le débat ici, je suis d'accord avec une seule chose avec vous, c'est que c'est un grand projet d'Agglomération, c'est sûr. C'est l'essentiel. Simplement vous allez voter pour ou contre, là ?

M. ROSSELOT.- Je vais voter contre parce que, comme cela a été dit tout à l'heure, l'augmentation est trop brutale, et quand j'entends, Monsieur le Président, quand j'entends les chefs d'entreprises, vous dites à Philippe GONON, mais vous n'y étiez pas à Micronora...

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr que si ! J'y ai passé 3 heures !

M. ROSSELOT.- Laissez-moi parler.

M. LE PRESIDENT.- C'est incroyable !

M. ROSSELOT.- L'inauguration.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vais pas à l'inauguration, je vais voir les chefs d'entreprises.

M. ROSSELOT.- Laissez-moi finir !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je vais vous couper la parole !

M. ROSSELOT.- Vous me reprochez de vous couper la parole au Conseil municipal, vous prenez votre revanche à l'Agglo ?

M. LE PRESIDENT.- On sort du sujet ! Nous sommes en train de parler...

M. ROSSELOT.- Je voterai contre parce que l'augmentation est brutale et parce que vous ne donnez pas de gage sur la prise en compte des besoins et des entreprises et de nos concitoyens à travers ces deux grands parkings-relais.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie pour cette deuxième intervention. Simplement je voudrais dire deux choses, c'est que vous mélangez tout quand vous dites qu'en mettant des moyens il faut arrêter d'augmenter les subventions aux associations à Besançon de 10 %. Je rappelle une nouvelle fois que ce n'est pas financé par les mêmes budgets.

M. ROSSELOT.- Mais on pourrait trouver des compensations.

M. LE PRESIDENT.- Mon cher Jean ROSSELOT, vous avez eu deux interventions et vous n'avez donc plus la parole.

Je m'insurge aussi sur la présentation qui est faite un peu par Robert STEPOURJINE mais surtout par Philippe GONON et par Jean ROSSELOT de dire qu'on augmente de 71 % ! Pas toi, tu as dit 38.

M. STEPOURJINE.- J'ai annoncé l'augmentation entre 1,30 et puis 1,80, je n'ai pas annoncé d'autres augmentations.

M. LE PRESIDENT.- Je retire ce que j'ai dit.

M. STEPOURJINE.- Et je justifie encore ici le vote négatif, simplement parce qu'on est dans un contexte qui n'est pas favorable.

M. LE PRESIDENT.- Je ne t'ai pas donné la parole, donc tu as pris ta deuxième intervention, je prends note.

Je dis simplement que tu as dit 36 %, c'est juste mais c'est prendre les gens dans un piège. Parce que quand vous dites 71 %, bien sûr, si, quand tu as 1 €, tu passes à 2 €, cela fait 100 %, mais si, quand tu as 2, tu passes à 3, cela fait plus que 50 %, il faut regarder sur les masses comme cela joue, parce que c'est 71 % de 1,05 tout de même. Parce que si demain le titre de la presse c'est : « les taxes des entreprises augmentent de 71 % », ce n'est pas pareil que si on dit qu'elles augmentent de 71 % sur 1,05. Il y a quand même, je le dis, en termes de clarté intellectuelle, ce n'est pas juste de présenter les choses ainsi. On passe effectivement de 1,05 à 1,3 et de 1,3 à 1,8, mais vous avez une façon de présenter les choses que je ne peux pas accepter.

Et puis, mon cher Jean ROSSELOT, vous étiez peut-être à l'inauguration de Micronora, moi, les entreprises, j'y vais au moins une fois par semaine les visiter, j'ai visité les chefs d'entreprises qui me disent qu'ils sont satisfaits, qu'ils remercient l'Agglomération pour avoir fait Temis.

M. ROSSELOT.- On ne voit pas les mêmes !

M. LE PRESIDENT.- Vous ne voyez pas les mêmes, bien sûr ! Qui remercie l'Agglomération pour ce qu'elle fait en matière de développement économique. Quand on dit les entreprises, par exemple, notre agglomération, alors qu'elle n'y était pas contrainte, a mis quand même 12 ou 13 millions d'euros dans le TGV, et le TGV, il ne sert pas aux entreprises ? Et les zones industrielles, cela ne sert pas aux entreprises ? Et la maison des microtechniques qui coûte 2 à 3 millions d'euros par an de fonctionnement à notre Agglo, elle ne sert pas aux entreprises ? Et les financements que nous avons faits à l'UIMM pour financer par exemple en partage avec eux un amphithéâtre, cela ne sert pas aux entreprises ?

Nous sommes en permanence, en permanence, en liaison avec les entreprises. Et moi, Monsieur ROSSELOT, je suis homme de Gauche et je respecte les entreprises parce que j'ai aussi un avantage, c'est que les entreprises j'y ai travaillé, et je sais ce que c'est que d'y aller le matin, je sais ce que c'est de pointer, je sais ce que c'est qu'un étau-limeur, qu'une fraiseuse ou qu'un tour, je sais ce que c'est de faire des heures pour gagner sa croûte.

Moi, ça je sais le faire. Les entreprises, je peux y aller, parce que je suis reçu parce qu'ils savent que je les aime, voilà ! Et moi, mon grand plaisir, dans les entreprises, c'est d'avoir un tour Chaublin et de sentir le jeu qu'il y a dans la vis du tour Chaublin, j'aime bien faire ça, et j'aime bien sentir l'odeur de l'huile de coude, quand je vais dans les entreprises. Donc ne venez pas me donner de leçon sur les entreprises parce que j'y vais très souvent, et je vais aussi souvent voir Monsieur BOURGEOIS, et comme il a dû vous le dire, je n'y vais pas pendant les périodes électorales, j'y vais en dehors des périodes électorales.

M. ROSSELOT.- Vous vous gardez bien d'y aller tout seul !

M. LE PRESIDENT.- Maintenant je passe la parole à Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je vais essayer d'être assez bref dans la mesure où il y a déjà eu de nombreux intervenants et que l'on se rejoint sur de nombreux points.

Je partage le souci de ne pas mettre trop de pression sur l'économie locale aujourd'hui, et je crois que quand on parle de site propre on ne parle pas forcément tous de la même chose. On est en plus amené à débattre du projet alors que ce n'est pas aujourd'hui que nous sommes censés le faire, et on ne sait pas encore où vous en êtes. Mais en même temps, vous nous dites « si vous êtes contre l'augmentation du VT vous devez justifier une position quant au projet », moi j'ai déjà eu l'occasion d'en parler et de suivre le dossier, j'étais perplexe et je reste perplexe sur le choix de donner quand même priorité à l'axe Ouest-Est sur Nord-Sud, puisque vous dites vous-même que vous ne voulez pas mettre trop de pression sur la région en terme de cadencement, alors que l'axe Nord-Sud c'est l'axe de développement économique à terme, et d'autre part on est quand même encore dans une logique bisontine, même si on dit François maintenant alors qu'on disait Châteaufarine, et on dit Chalezeule avec des ruptures de charges qui sont autour de la ville de Besançon, donc là on est sur un raisonnement qui n'est pas forcément celui que certains d'entre nous partagent. Quand Jean ROSSELOT parle de parcs-relais en périphérie, on peut imaginer une rupture de charge qui ne soit pas forcément à la périphérie de la ville mais plutôt sur une périphérie d'Agglomération. Est-ce qu'on n'est pas dans la mesure là, aujourd'hui, de prendre le risque d'un équipement qui sera obsolète assez vite comme on l'a fait avec le contournement qu'on n'a pas encore fini alors qu'il est déjà au cœur d'une agglomération qui s'est développée ?

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BONNET, de toute façon, le TCSP, on peut, comme le font beaucoup de villes, le prolonger, après, quand vous le prolongez, ça coûte 10 millions / 12 millions / 15 millions à 20 millions d'euros suivant la configuration du terrain, on peut le prolonger tant qu'on veut, le TCSP. Simplement, un TCSP, je voudrais vous redire ce que c'est. Le TCSP, il ne remplace pas l'ensemble des transports en commun de l'agglomération. Madame le Maire de Châtillon que j'aperçois au fond ne pourra pas venir à Besançon voir le Président de l'Agglo par le TCSP, elle ne pourra pas, mais elle pourra venir voir le maire de Besançon, Président de l'Agglomération peut-être en allant mettre sa voiture sur un parking-relais qui est prévu à la gare d'Auxon ou à Ecole-Valentin ou à Miserey-Salines, elle montera dans une navette ferroviaire qui l'amènera à la gare Viotte et là, elle prendra le TCSP et elle viendra à l'Agglomération. C'est comme cela que ça se passera ! Parce que vous dites « les ruptures de charges », mais il faut aussi vivre avec son temps ! On ne pourra jamais trouver un transport pour que vous fassiez du point à point, ce n'est pas possible. Quand vous allez à Paris, il vous arrive quelquefois de changer de station de métro, de changer de ligne de métro, vous changez sur le quai, c'est pratique, mais des fois il faut aller dans les couloirs et prendre des directions. Il est évident que ce qu'il faut c'est un maillage très très fin au niveau de notre agglomération, que l'on règle le problème de la desserte des communes les plus éloignées, parce que c'est vrai qu'on se rend compte, et on a déjà commencé à travailler là-dessus, que ce n'est pas

forcément utile d'avoir le même type de moyens de transport quand on va dans la périphérie, on peut avoir des dispositifs beaucoup plus petits qui tourneraient peut-être plus en boucle pour mieux répondre aux besoins. Mais tout cela doit être fait, parce que je répète encore une fois, ce TCSP financé par le VT ne remet absolument pas en cause notre politique de transport en commun d'agglomération, qu'au contraire nous devons améliorer.

Alors maintenant vous dites là-bas sur Franois, écoutez, on a toujours parlé de ça, on sait très bien qu'il y a le problème de la halte, du moins pas le problème, la question qui se pose de la halte ferroviaire, est-ce qu'il faut la mettre à Franois ou est-ce qu'il faut la mettre à l'hôpital Jean Minjoz ? Vous savez aussi très bien, si vous venez aux réunions on l'a dit et on vous le redira, qu'il y a un point de tangemment sur Chalezeule, ce n'est pas pour dire que c'est Chalezeule, mais parce que là-bas, le carrefour de Chalezeule, il est à côté de la voie ferrée et que ça ne paraît pas idiot de faire, comme le TCSP va s'arrêter là, de faire une halte ferroviaire à Chalezeule pour capter tous les gens qui viendront de l'Est, même de très très loin, pour qu'ils puissent prendre le TCSP. En terme de gestion des deniers publics, c'est plus utile que de faire une ligne de transport à 20 millions d'euros le kilomètre qui ira jusqu'à Novillars ou plus loin pour prendre les habitants de l'agglomération, parce qu'il y a quand même un problème de rentabilité économique. Un transport en commun en site propre fonctionne s'il y a 100 – 150 – 180 personnes dedans, ça ne sert à rien d'avoir un TCSP... vous dites déjà que des fois les bus sont vides, les bus sont vides, si vous mettez un TCSP avec, à l'intérieur d'un TCSP, 10 personnes vous allez vous sentir seul à l'intérieur d'un bus qui fait 24 – 26 – 28, pour certains qui font 32 mètres de long, à 10 dedans vous allez vous sentir vraiment seul, donc on ne peut pas... ce serait malhonnête de ma part de dire que dans un avenir proche, alors demain je ne sais pas, que dans un avenir proche le TCSP... ce serait démagogue de dire qu'on va l'amener jusqu'à Dannemarie-sur-Crète, ça va faire plaisir au maire de Dannemarie-sur-Crète, qu'on va l'amener jusqu'à Novillars, faire plaisir au maire de Novillars. Bon, t'en veux pas, Philippe ? En plus je ne dirai pas ça, je ne le dirai pas !

Je vais passer la parole à Christophe LIME.

Je comprends bien quelle est votre position, vous êtes pour mais ça vous ennuie d'être pour un projet porté par le Président de l'Agglomération, alors vous trouvez... je vais vous dire ce que vous dites là, ce sont des arguties, ce sont des arguties ! Vous ne savez pas comment faire pour dire que vous êtes pour mais vous voulez pouvoir aller voir les chefs d'entreprises en disant : « les gars, on était là, on vous a défendus », eh bien moi je défends les entreprises en investissant pour que Besançon reste une capitale régionale attractive et que les entreprises, que les boîtes, elles aient envie de continuer à se développer ici. Parce quand je vais à Douais, par exemple, vous dites qu'il n'y a pas d'entreprises, quand je vais à Douais voir le TCSP, le Philéas, je dis : « qu'est-ce que vous avez ? Montrez-moi une station », les tickets, c'est ERG, Normal, Témis, et les distributeurs de tickets, c'est Parkéon, Besançon, donc déjà, ne serait-ce que pour cela on a déjà des retombées économiques. Ce n'est pas cela qui va financer l'ensemble, mais ne dites pas qu'il n'y a pas de retombées économiques, simplement ici, dans notre agglomération, il y en a, je les ai vues, je les ai touchées.

Christophe.

M. LIME.- J'ai un petit peu l'impression que l'on se trompe de débat ce soir.

M. ROSSELOT.- On peut en parler en général du TCSP.

M. LIME.- Ça va changer un petit peu parce qu'il y a eu à peu près le même ton depuis 5 ou 6 interventions, donc on va changer un peu.

Ce n'est pas le débat du TCSP ce soir, ce n'est pas le tracé, ce n'est pas l'organisation. Il y aura un Conseil de Communauté sur ce que l'on fait à l'intérieur du TCSP, donc aujourd'hui on se trompe de débat. A priori tout le monde est d'accord de faire un TCSP, d'améliorer le service public au niveau du transport, après il y aura le débat de savoir comment on va le faire, quels que soient les moyens que l'on va prendre, il faudra de l'argent, y compris 1,8 même sur les sommes qui sont annoncées pour l'instant à 180 – 200 millions qui sont les sommes les plus faibles qui sont annoncées pour l'instant.

M. LE PRESIDENT.- J'ai dit 200 plus ou moins 20.

M. LIME.- 200 plus ou moins 20. On a besoin des 1,8 pour pouvoir financer y compris ces 200 millions, donc après on aura le deuxième débat dans un deuxième temps, donc ce serait bien qu'on évite déjà de faire le débat du mois de décembre ou du mois de janvier en fonction d'un certain nombre d'orientations qui ne sont pas définies pour l'instant où chacun aura la possibilité de s'exprimer.

Le deuxième point c'est par rapport au discours qui est tenu et que j'entends régulièrement ici sur le fait de dire que les entreprises seraient écrasées sous les charges. Je ne veux pas faire du dogmatisme, je prends les chiffres de l'INSEE : Franche-Comté, avant dernière région au niveau des salaires au niveau français, la TP, ça a été dit, c'est une des plus faibles au niveau français, et y compris sur les valeurs créées depuis 20 ans, il y a eu transfert de 10 % de la part des salariés sur le bénéfice au niveau de l'ensemble des entreprises et je vais y revenir. Ça, c'est des chiffres qui sont connus, qui sont incontestables, et ce n'est pas du dogmatisme. Cela veut dire que depuis 20 ans on a transféré ce que nous on pouvait gagner en tant que salariés, et je pense qu'on est beaucoup de salariés ici, par rapport à un certain nombre de transferts sur d'autres choses. Ça veut dire que le problème de la France ce n'est pas un problème de charges, ce n'est pas vrai, et tous les économistes vous le disent aujourd'hui, et y compris quand on nous dit que la crise est aujourd'hui importante, eh bien heureusement qu'on n'a pas sabré l'Etat, parce qu'il n'y a encore pas si longtemps, les mêmes qui aujourd'hui appellent à l'Etat providence étaient les mêmes qui crachaient dans la soupe sur l'Etat, parce que si on n'avait pas un Etat fort aujourd'hui, qui soutiendrait l'économie ? Qui soutiendrait les banques avec tout ce que cela peut comporter ? Cela veut dire qu'heureusement qu'on a gardé un certain nombre de capacités pour pouvoir intervenir sur un certain nombre d'éléments, y compris sur les investissements. Aujourd'hui, tout le monde s'interroge de savoir s'il ne va pas falloir une grande politique d'investissement, soit au niveau français, soit au niveau européen, soit au niveau mondial. Ça veut dire que les mêmes qui nous disaient : « il ne faut plus investir, attention, il faut serrer les boulons, etc. » sont les mêmes aujourd'hui qui nous disent que pour pouvoir sauver les entreprises, et je pense qu'on est tous là pour sauver les entreprises parce que c'est nos emplois, y compris nous, il n'y a aucune ambiguïté par rapport à cela. Mais c'est comment on va utiliser l'argent, et je pense que les investissements seront plus intéressants dans les investissements qui correspondent aux besoins de la population plutôt que de baisser les charges qui démontrent leur inutilité depuis un certain nombre d'années. C'est ce qu'on a fait depuis 20 ans et voilà le résultat aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Je suis assez d'accord avec toi. Je crois que c'est Jean ROSSELOT qui a dit que j'avais été contradictoire parce qu'effectivement on avait baissé la part sur les salaires, on l'avait même supprimée. C'est un gouvernement que je soutenais, j'étais parlementaire à l'époque, et quand on dit qu'on a toujours pris les entreprises pour des vaches à lait, ce gouvernement qui était le gouvernement JOSPIN, il a effectivement, parce que c'était une demande que nous avions estimée justifiée parce que là, tout comme Christophe, nous ne faisons pas de dogmatisme, nous avons pensé qu'en supprimant la part salaire nous allions pouvoir créer de l'emploi, et Gaby a redonné le chiffre, c'est 36 %, un tiers.

Ça n'a malheureusement pas créé l'emploi escompté, mais enfin on l'a fait quand même, donc moi je ne peux pas laisser dire... Je vous assure que ça me fait très très mal quand on veut me faire passer pour quelqu'un qui ne connaît pas les entreprises et qui n'aime pas les entreprises. Moi je sais qu'il n'y a pas de richesse dans ce pays sans entreprise et que l'on doit les soutenir, mais les soutenir, c'est, je vais vous dire, chers collègues, les soutenir ce n'est pas d'empêcher le Versement Transport de passer de 1,3 à 1,8. Les soutenir, c'est leur donner les moyens de se développer ici. Vous connaissez mon discours, c'est leur donner les moyens d'avoir envie de se développer, de venir vivre ici, et je crois qu'il y a eu une intervention à la Chambre de Commerce de Montbéliard par un de mes collègues président d'agglomération du Nord Franche-Comté qui a dit qu'il fallait qu'on arrête de parler des boulons et tournevis et regardons ce qui fait que les entreprises viennent ici, entre autres les transports, entre autres la culture, l'université, l'hôpital. Vous connaissez mon discours, je n'y reviens pas. Donc moi, je suis pour le développement de l'entreprise parce que c'est notre richesse, le développement de l'entreprise, mais je peux vous dire que l'entreprise, bien sûr que c'est lourd, j'ai conscience que c'est lourd, comme ça va être lourd ce qu'on va nous prendre sur nos ressources à nous, parce que l'ensemble des salariés de ce pays vont payer, vous l'avez dit tout à l'heure, ce n'est pas moi qui l'ai dit, ils vont payer 1 % de plus, ça va être lourd aussi pour les gens qui sont au SMIC, ça va être lourd aussi pour les gens qui gagnent 600 €, les femmes seules qui travaillent en horaires décalés qui gagnent 600 à 700 € par mois, ça va être très très lourd aussi !

Eric ALAUZET.

M. ALAUZET.- C'est vrai que l'affaire est énorme et que la décision est lourde, puisque finalement c'est une décision d'opportunité que l'on prend à travers ce débat. Alors c'est vrai qu'on est un peu à un moment où on retient son souffle, on se dit on y va, on n'y va pas. Alors c'est vrai qu'avec Besançon on touche certainement la taille de villes un peu limite pour lesquelles les TCSP tels qu'ils sont en tout cas réalisés dans les villes aujourd'hui, probablement qu'on aura des matériels, des technologies différentes dans les villes un peu plus petites, mais on touche la taille limite de villes pour lesquelles le TCSP tel qu'il est conçu jusque-là est pertinent parce qu'effectivement au niveau des ressources on a des villes un peu limites, 170 000 habitants, 180 000, et puis au niveau de l'exiguïté des rues, etc.

N'empêche que je pense qu'il faut y aller, je suis persuadé qu'il faut y aller. C'est vrai que ça aurait été mieux si l'Etat avait été véritablement à nos côtés, et on pouvait l'attendre avec le Grenelle, or je pense qu'il n'a pas pris tout à fait la bonne option dans le Grenelle, il a donné la priorité au TGV. Je pense que ce n'est pas la bonne chose, d'ailleurs en contradiction avec les grands textes d'orientation européens et français qui donnent la priorité non pas au transport des voyageurs sur longue distance, mais au transport des marchandises, et deux au transport des voyageurs sur les bassins de vie et les bassins économiques. Donc là, c'est une erreur stratégique qu'a faite l'Etat, donc moi j'attends que les grands élus de notre pays se remobilisent, appellent à leurs associations pour dire que la priorité absolue c'est les TCSP.

Alors est-ce que c'est bon pour les entreprises ? C'est vrai que je n'ai pas aimé non plus cette présentation qui consiste à dire « on augmente de 38 %, de 76 % », alors que la réalité c'est qu'on augmente les charges de 0,5 %, c'est ça la réalité. Alors c'est une charge supplémentaire qui n'est sans doute pas anodine, mais ce n'est pas la peine d'enfler le trait, je crois qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, ni plus, ni moins, c'est une charge supplémentaire de 0,5 point sur les entreprises pour un équipement qui est indispensable pour ces entreprises. Je crois qu'on ne se rend pas compte ici, mais allez dans les autres villes comme moi, de l'impact du TGV sur une ville, c'est fantastique, c'est extraordinaire, y compris dans l'attractivité, pour les entreprises, pour les salariés, pour que d'autres entreprises viennent, pour que celles qui y sont se développent, et puis cela a un impact fort sur les habitants de cette ville et de cette agglomération aussi, cela change fondamentalement le regard que l'on a sur la ville, sur l'agglomération, sur l'état d'esprit des gens, et puis cela dope l'ensemble des transports, c'est-à-dire que non seulement il y aura plus de monde dans le TCSP mais il y aura aussi bien plus de monde sur l'ensemble des autres transports et

cela développera les modes doux. Donc il faut se mettre dans l'idée que dans 10 ans ou dans 15 ans on ne vivra plus comme aujourd'hui, et les villes qui n'auront pas fait ce pari des TCSP porteront un lourd handicap. Et c'est vrai que c'est un vrai programme de développement durable, contrairement à ce qu'a dit Monsieur GONON tout à l'heure.

Le VT à 1,80 il est donc indispensable pour ça. Il est indispensable si l'on veut un TCSP à haut niveau de service, sinon, effectivement, on peut se contenter de faire des voies réservées aux bus, cela coûtera sans doute moins cher mais ce ne sera pas à la hauteur. Si on veut un TCSP ferré ou pas, il y a plusieurs options, je ne veux pas rentrer dans ce débat à cette heure-là, mais ça nécessite d'avoir ces moyens-là et d'augmenter le VT, et surtout, j'insiste, parce que là ce serait extrêmement grave, pour aller au bout, et au bout, cela veut dire faire les 14 kilomètres, aller jusqu'à l'Est. Parce que la pire des choses serait que l'on s'arrête en chemin pour des raisons d'insuffisance financière, et si on n'augmente pas le VT suffisamment c'est ce qui risque de se passer, on va faire Planoise / centre ville, on va aller à la gare et puis on va se traîner pour terminer. C'est donc capital d'aller jusqu'au bout, on a souvent parlé ici de rééquilibrage vers l'Est, et si on le termine par l'Est ce serait vraiment une catastrophe.

M. LE PRESIDENT.- Eric, le TCSP, tu as raison, je t'arrête un instant, le TCSP n'a de sens que si c'est un vrai TCSP entier Ouest / Est, Est / Ouest, sans quoi ça n'a pas de sens.

M. ALAUZET.- Je n'ai pas envie que l'on s'arrête en chemin, cela fait 20 ans que je me bats pour qu'il y ait des transports en commun en site propre, à l'époque je me battais plutôt pour les bus en voie réservée, à l'époque, malheureusement, mes amis et moi avions peu de soutien, d'ailleurs pas plus Jean ROSSELOT que d'autres à l'époque. Après, ça a été le transfert de la compétence à l'Agglomération et il y a eu d'autres urgences, d'accord. Alors maintenant ce serait parce que ça ferait du mal aux entreprises ? Mais on ne va jamais y arriver ! Il faut y aller et il ne faut pas croire que l'on ne se pose pas de questions, je m'en pose des questions, j'ai aussi des doutes, vous pensez que le Président, le premier Vice-Président, le Vice-Président aux transports ne se posent pas des questions, ce n'est pas que ça va rigoler et que tout va aller bien, c'est compliqué, c'est un peu périlleux, il faut le reconnaître, mais je crois qu'il n'y a pas le choix, il faut y aller.

En tout cas, ce que je sais, c'est que si on ne le fait pas, dans 15 ans, pour le coup, on va le payer cher !

M. LE PRESIDENT.- Oui, je pense qu'on le paierait cher. Tu as raison, moi aussi je m'interroge beaucoup, je m'interroge beaucoup, je ne dis pas... si, j'arrive tout de même à dormir la nuit, ça ne m'empêche pas de dormir, mais c'est vrai que c'est une très grosse responsabilité pour l'ensemble des élus de lancer ou de ne pas lancer un TCSP, c'est vraiment... et ça, Jean, tu as raison de le dire, c'est vraiment un projet emblématique pour l'agglomération, c'est ce qui signera vraiment notre agglomération.

Maintenant je vous propose de... Monsieur GONON.

M. GONON.- Très rapidement, un regret, une précision et une dernière question.

Un regret. Peut-être me permettez-vous de regretter que nous n'ayons pas eu entre nous un huis clos, peut-être avec engagement de confidentialité, un débat au sein de cette Assemblée avec des éléments que vous avez en votre possession que nous n'avons pas en notre possession, je parle de cette étude, par exemple, Finances Consult, si j'ai bien noté le nom, qui vous donne des éléments chiffrés, vous avez aussi des études techniques que nous n'avons pas. Je trouve dommage que vous nous demandiez de nous prononcer sur un sujet aussi important sans avoir tous les éléments pour décider. Peut-être que nos réponses, ce soir, sont mal adaptées, mais en tout cas je regrette simplement que nous n'ayons pas eu tous les éléments pour nous prononcer véritablement sur le fond de ce dossier.

Une précision que je voulais vous donner également. Ma position n'est pas ma position exclusive personnelle. Ma position résulte d'un certain nombre de consultations que j'ai fait auprès d'organisations professionnelles représentatives et j'ai ici des courriers, notamment d'une organisation représentative des entreprises petites et moyennes qui marque son opposition à toute nouvelle augmentation de charges des PME.

Une dernière question. Vous nous avez posé la question dans le débat : « et que proposez-vous ? » J'aimerais vous faire une proposition quand même puisqu'il semblerait que la seule solution selon vous c'est l'augmentation du Versement Transport. J'aimerais paraphraser un peu nos amis écologistes qui ont lancé il y a quelques années un principe : pollueur - payeur, mais pourrions-nous par exemple envisager un autre principe légalement cette fois-ci, l'utilisateur pourrait-il être le payeur ?

M. LE PRESIDENT.- Alors ça, effectivement, si vous pensez... alors pour quelqu'un qui se veut un chantre du développement durable, si vous pensez qu'il faut faire payer ceux qui utilisent les transports en commun, là, vraiment... ça va, je suis assis, donc solidement assis, ça va, mais faire payer ceux qui utilisent les transports en commun et ne pas faire payer ceux qui continueront à utiliser leur voiture, ça je reconnais que celle-là, il fallait quand même oser le faire ! Vraiment, ça, Monsieur GONON, comme diraient les gamins, costaud, fort ! Non, non ! Vous avez parlé deux fois, on arrête là.

Simplement, en plus, le transport en commun... oui, il y a Claude VOIDEY, je te passe la parole, Claude.

Le transport en commun, il faut qu'il soit accessible à tous, c'est un service public, il faut que ce soit accessible à tous, le transport en commun ! Est-ce que cela vous viendrait à l'idée de faire payer dans la région parisienne uniquement le métro à ceux qui le prennent ? Attendez, je suis abasourdi par ce type de remarque ! Là encore, vous voulez parler pour parler, pour avoir deux lignes de plus demain dans l'Est Républicain, mais excusez-moi, je suis abasourdi par ces remarques.

Quant au huis clos, je n'y suis pas favorable parce que je pense qu'il faut que celles et ceux qui nous ont élus sachent ce que nous pensons de cela, il faut que l'on sache ce que nous pensons, nous en tant qu'élus, de ce projet. Ce n'est pas faire du huis clos, on n'a pas à faire ça en cachette, il faut être conscient des responsabilités qu'on a. Après, on est pour ou on est contre.

Claude VOIDEY.

M. VOIDEY.- Oui, Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Moi je rejoindrai tout à fait Robert STEPOURJINE pour quasiment les mêmes raisons. La raison qui me fait prendre la parole, comme tout le monde le sait, nous sommes en pleine crise économique, alors je propose de laisser passer une année car l'augmentation est insupportable. Personnellement, si je n'ai pas les moyens de faire des travaux cette année chez moi, j'attends plus tard. Je parle en connaissance de cause pour avoir été chef d'entreprise pendant 38 ans. Pomper l'argent chez les autres, c'est très facile. Merci.

M. LE PRESIDENT.- La seule difficulté c'est que, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est que l'appel à projet, nous devons y répondre avant... c'était décembre, maintenant c'est janvier. Après on retarde de 6 ans. Il faut être clair, ce n'est pas 3 mois ou 6 mois, c'est que l'on retarde de 6 ans.

Christophe LIME.

M. LIME.- Oui, simplement, parce que si on prend la page 134, puisqu'on parle d'entreprises mais on ne sait pas de quoi on cause, impôts et taxes, je lis, pour Kéolis, c'est une entreprise qui n'a pas bougé en termes d'effectifs, qui n'a pas bougé avec tout ce que cela peut comporter : « baisse de la taxe professionnelle de moins 29 % pour atteindre 790 k€ », c'est dans le rapport que vous avez juste après, donc voilà, c'est les vrais chiffres des entreprises, en tout cas j'ose espérer que Kéolis nous donne des bons chiffres.

M. LE PRESIDENT.- Kéolis, oui. Ça fait l'objet d'un rapport spécifique et les discussions que nous avons avec Kéolis. Nous sommes d'accord, cela ne nous a pas échappé.

Maintenant, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main que je les note. 15.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Le reste est adopté, je vous remercie.

On passe au point suivant, le rapport 1.1.8.

Rapport n°1.1.8 – Demande d'exonération de versement transport de la Fondation Arc en Ciel

M. BAULIEU.- Il s'agit d'une demande d'exonération du Versement Transport de la Fondation Arc en Ciel qui remplit les conditions d'objet, donc association reconnue d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social. Nous proposons bien évidemment d'accepter cette demande.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport n°1.1.9 – Demandes de garanties d'emprunt compétence Habitat

M. BAULIEU.- Demandes de garanties d'emprunt compétence Habitat pour Néolia et Habitat 25 pour un total de 221 946 € et vérification des ratios prudentiels faites.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Ne prennent pas part au vote : POISSENOT et HINCELIN.

Rapport n°1.1.10 – Délibération modificative garantie d'emprunt habitat, opération Néolia "résidence Montjoie"

M. BAULIEU.- Le prêt garanti est d'une durée de 50 ans alors que la CAGB a délibéré sur une durée de 40 ans, donc il faut modifier la délibération à du concurrence de 10 ans, c'est ce qui est fait à la page 76.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ensuite.

Rapport n°1.1.11 – Dotation de solidarité communautaire 2008, volet solidarité économique et aires d'accueil des gens du voyage

M. BAULIEU.- Vous vous souvenez que nous avons statué sur la DSC 2008, donc le 25 juin 2008, il s'agissait d'actualiser les montants correspondants pour la DSC gens du voyage, et le volet économique de la DSC. Vous avez ces éléments puisque c'est sur déclaration que cela se fait, ce qui veut dire que sur le volet solidarité fiscale et sociale nous sommes à 2 025 000. Sur les gens du voyage, nous avons un total de 46 615, et sur dotation économique : 780 846, soit un total de 2 853 462 € et la ventilation selon les critères connus est indiquée à la page 79.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Une remarque, pardon.

M. CURTY.- Excusez-moi, une abstention.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Ensuite.

Rapport n°1.1.12 – Commission locale d'évaluation des charges transférées

M. BAULIEU.- Il s'agit de procéder au renouvellement de la commission locale d'évaluation des charges, nous proposons des règles de fonctionnement identiques à celles du mandat précédent, toutes les communes doivent y être représentées, c'est la règle, la base sur laquelle nous avons fonctionné sur le mandat précédent c'était que le Conseil communautaire soit pris dans son entier pour constituer la commission d'évaluation des charges transférées, c'est ce que nous proposons de renouveler.

M. LE PRESIDENT.- C'est adopté.

Rapport n° 1.1.13 – Indemnité de conseil allouée au Trésorier du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Rapport suivant, reconduction également d'un dispositif, rapport 1.1.13, Indemnité de conseil allouée au Trésorier du Grand Besançon, donc une indemnité à hauteur de 75 % de la moyenne des dépenses budgétaires des 3 dernières années. Vous avez le tableau de calcul, c'est la reconduction du système antérieur avec application du plafonnement qui amène l'indemnité correspondante pour 2008 à 8 202 €.

M. LE PRESIDENT.- Adopté.

Communication

Rapport n°1.1.14 – Avenant n°1 au marché n°05 / 23 "Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon"

M. BAULIEU.- Donc un avenant. Cela faisait d'ailleurs l'objet d'une manchette dans le journal aujourd'hui ou hier, journal régional, sur le fait que nous aurions dû mettre un modificatif dans le magazine de juin puisque nous avons différé la campagne de concertation préalable TCSP, donc cela a généré bien évidemment des prestations supplémentaires dont vous avez la description, et l'avenant pour les frais correspondants s'élevant à 5 935 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport n°1.1.15 – Communication du Rapport d'activité 2007 du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Vous l'avez eu en temps et en heure puisqu'il s'agit qu'il soit communiqué par le Président avant le 30 septembre, vous l'avez reçu dans les communes, donc je le reprends en main. Vous l'avez tous dans vos mairies. Pour ceux qui ne connaissent pas encore bien l'agglomération je vous en conseille la lecture, c'est un bon condensé de l'activité de l'Agglomération sur l'année écoulée, sur 2007, et on vous rappelle dans ce rapport que les délégués communautaires que nous sommes doivent rendre compte de l'activité du Grand Besançon au moins deux fois par an devant leurs Conseils municipaux respectifs. Donc ce rapport d'activité d'ailleurs peut être un support utile à cette communication.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 – Ajustements techniques

M. BAULIEU.- Nous passons aux rapports touchant aux questions ressources humaines. Ajustements techniques, vous avez plusieurs dispositions. Tout d'abord il convient de transformer un poste d'attaché, catégorie A, en poste d'administrateur catégorie A et de créer le régime indemnitaire correspondant. Il s'agit là de pourvoir au poste de notre nouvelle directrice des finances qui n'est pas là ce soir puisqu'elle termine son parcours de formation. Mais plus précisément sur cette question je vous invite à tourner la page puisque le dispositif de délibération est en haut de la page 92 : « Sur proposition du Bureau, le Conseil de communauté est invité à se prononcer sur... » il est noté création d'une poste d'administrateur catégorie A, vous rayez cela, c'est sans objet puisque nous disposons d'un poste d'administrateur vacant actuellement à l'Agglomération que nous allons pourvoir pour cette personne. Vous pouvez rayer la première ligne, par contre on maintient bien « suppression d'un poste d'attaché territorial et création d'un régime indemnitaire afférent au grade d'administrateur territorial ». Voilà une précision qu'il fallait noter.

Ensuite, l'absence de candidat statutaire relevant du grade de Professeur d'enseignement artistique conduit à recruter un assistant d'enseignement artistique, et donc il faut modifier le poste de professeur en poste d'assistant.

Ensuite, afin de permettre le développement d'une mission de valorisation de la matière organique au sein du Sybert, il est proposé de créer un poste de technicien territorial ou le cas échéant d'ingénieur territorial pour pourvoir le pourvoir, il s'agit du technicien de valorisation en matière organique.

Et puis enfin, afin de permettre la nomination de deux agents suite à leur réussite à des concours, il est proposé de transformer leur poste d'adjoint technique première classe en contrôleur territorial de travaux pour l'un, et d'agent technique deuxième classe en adjoint technique de première classe pour l'autre. Il s'agit de postes au PIG et au Sybert.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Contrat d'assurance. Rapport suivant, Gaby.

(Marie-Odile CRABBE-DIAWARA donne des explications hors micro à Gabriel BAULIEU)

M. BAULIEU.- C'est sur le rapport, c'est en fin d'ajustement technique mais ce n'est pas un ajustement technique. Donc vous voyez que quand on fonctionne à plusieurs c'est important, mais je voulais relire ce dispositif. Il s'agit, sur la fin du rapport que je viens de passer rapidement, à la page 93, sur un ajustement technique aide sociale locale, je passe sur le dispositif général sur les établissements publics et les collectivités qui peuvent mener une action sociale spécifique en faveur des agents. Dans ce cadre il est proposé d'accompagner les agents de notre établissement, parents d'enfant handicapé, donc l'allocation parent d'enfant handicapé âgé de moins de 20 ans sera versée sur le respect des règles définies, etc., nous avons un cas qui se présente dans notre Agglomération et nous proposons effectivement de le mettre en vigueur.

Merci beaucoup Marie-Odile de ce rappel, de sa vigilance, mais je le dis régulièrement, quand je parle de Marie-Odile, je dis ma collègue et complice de l'Agglomération. Mais c'est important, d'autant que cela porte sur des situations qui sont toujours douloureuses et difficiles.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde est d'accord.
Rapport suivant.

Rapport n°1.2.2 – Contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires

M. BAULIEU.- Sur ce rapport il s'agit de dénoncer le contrat qui couvre nos risques tout simplement pour en alléger le contenu puisque nous avons un effectif qui augmente et un certain nombre de risques peuvent de plus en plus être mutualisés. Ce que nous proposons c'est de nous autoriser à dénoncer le contrat et nous rentrerons en négociation, d'ailleurs nous avons commencé à avoir un certain nombre de contacts, l'idée étant essentiellement que nous puissions réserver les maladies et les accidents professionnels sur cette couverture. Le reste ne posant pas de problème particulier. Mais là, c'est l'étape suivante dans le contenu du nouveau contrat, mais sur l'étape d'aujourd'hui c'est d'autoriser le Président à dénoncer le contrat en cours.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°1.2.3 – PDE du Grand Besançon : mise en place d'une aide à l'abonnement Vélocité

M. BAULIEU.- Je vais directement au dispositif ; on a un dispositif d'aide incitative à nos agents en faveur des transports en commun ou des modes doux en l'occurrence, il s'agit donc là de compléter le dispositif en prenant en charge 40 % de l'abonnement Vélocité.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?
Jean-Claude.
Rapport 2.1.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, déplacements

Rapport n°2.1 – Schéma d'accessibilité PMR : choix du scénario

M. ROY.- Ce rapport aurait pu être présenté par Jean-Jacques mais il se tient à votre disposition, ainsi que moi-même pour compléter cette intervention.

Ce rapport vise à mettre en place un schéma d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre de la loi du 11 février 2005. Trois éléments importants en constituent une réelle nouveauté en matière de transport, d'abord c'est un schéma d'accessibilité qui prend en compte tous les types de handicaps. Il y a deuxièmement la volonté de traiter l'intégralité de la chaîne des déplacements, et puis l'obligation d'accessibilité complet des services de transports collectifs dans un délai de 10 ans. Cette exigence d'accessibilité institue donc une obligation de résultat à cette échéance.

Le schéma d'accessibilité s'est construit en trois phases, d'abord le diagnostic, ensuite l'évaluation des différents besoins, l'élaboration de scénarios, le choix des scénarios en phase de travaux, et la première phase diagnostic a été présentée et débattue avec l'ensemble des associations concernées, puis validée par une commission. L'élaboration de la deuxième phase est maintenant achevée et ce soir nous vous présentons une proposition de scénario parmi trois qui étaient présentés. Le scénario 1 maximaliste n'a pas été retenu, de même que le scénario 2 appelé scénario fort. Nous nous sommes arrêtés sur le choix d'un scénario 3 raisonné qui valide un budget qui est affecté à la mise en accessibilité du réseau, certains investissements pouvant être décalés, d'autres ne prenant pas en compte une accessibilité complète.

Le deuxième point c'est en ce qui concerne les investissements qui ne sont effectués que sur la partie dense du réseau et aux endroits où ils sont dûment justifiés.

Enfin, troisième point, le scénario Evolis que nous avons mis en place sur l'ensemble des 59 communes à partir du 1^{er} janvier 2007, et réservé aux parties du réseau non traitées en accessibilité.

L'ensemble des scénarios vous est présenté sous forme de tableau à la page 103, le scénario retenu qui vous est proposé c'est le scénario 3 qui est entouré dans le tableau, qui prévoit la mise en accessibilité d'environ 87 arrêts urbains, ces arrêts pouvant être choisis en priorité sur 3 ou 4 lignes structurantes. Il est également proposé de compléter ce scénario 3 par la mise en accessibilité d'un arrêt minimum par commune périurbaine, un arrêt par commune dans chaque sens, s'ajouterait également la mise en accessibilité des futurs arrêts du TCSP dont on vient de parler, et le nombre d'arrêts accessibles à l'horizon 2015 serait donc le suivant : sur le TCSP 30 stations à deux quais, 60 arrêts, 4 lignes structurant 87 arrêts accessibles, deux sens confondus, 58 communes, un arrêt dans chaque sens, donc 100 arrêts. Ce qui fait en tout 260 arrêts accessibles en 2015 sur 911 stations aujourd'hui et 4 pôles d'échanges. Donc il est prévu en deuxième action, concernant le renouvellement des bus urbains, de garder le rythme de la DSP d'aujourd'hui, c'est-à-dire environ 8 bus par an. Il est également proposé que les bus accessibles soient affectés sur les lignes structurantes, et cela veut dire qu'à l'horizon du TCSP la totalité des stations du TCSP seront accessibles.

Troisième action, sur les bus périurbains il est proposé que chaque autocar ayant atteint la limite d'âge et devant être renouvelé soit acheté avec les équipements d'accessibilité, Montjura a commencé. Il est proposé que le cahier des charges du nouveau marché intègre cette fonctionnalité et que la mise en œuvre de ces propositions implique au moins que 60 autocars sur les 100 actuels soient accessibles à l'horizon 2015.

Quatrième action, c'est maintenir Evolis ville dans son service actuel étendu d'adresse à adresse et accessible à déterminer à des personnes qui arrivent par exemple à la gare Viotte et qui viennent d'autres communes. Le coût de l'investissement vous est donc décrit à la page 105, ils sont donc, pour les arrêts urbains, évalués, pour le coût de 2009 à 2015 rectifié, ce n'est pas 20 000, à 1 million d'euros, les arrêts périurbains : 1,4 millions, minibus : 330 k€. Voilà, donc sur 7 ans, 2 730 000 € pour le fonctionnement. Pour les autocars on estime que les prestations qui nous seront rétractées par les entreprises sur le marché seront de 125 000 € par an, et 448 000 € par an pour Evolis ville dont le service sera étendu. Voilà ce qui vous est proposé de retenir, un scénario 3 qui est décrit dans ce rapport comme un scénario raisonné.

M. LE PRESIDENT.- C'est quelque chose de très très important, c'est bien qu'on y ait passé un peu de temps.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.
C'est donc adopté.

**Rapport n°2.2 – Renouveau du marché à bons de commande de travaux de génie civil –
(aménagement de Voiries et Réseaux Divers)**

M. LE PRESIDENT.- Le point suivant c'est un marché à bons de commande, je ne pense pas que cela suscite beaucoup de débats.

**Rapport n°2.3 – Entrée Est : lancement des travaux des phases 5 et 6 de l'opération
d'aménagement routier**

M. ROY.- C'est un dossier que vous connaissez bien, donc les phases 1, 2, 3 jusqu'à la phase 4 sont réalisées, il vous est proposé d'engager les phases 5 et 6 à hauteur de 3 562 150 €. Le coût global de l'opération, on reste dans l'enveloppe.

M. LE PRESIDENT.- C'est la continuation des travaux sur l'entrée Est.
Pas de remarques ?
C'est adopté.

Rapport n°2.4 – Marché de maîtrise d'œuvre infrastructures, constitution d'un jury : correctif

M. ROY.- Le rapport 2.4 c'est simplement préciser que le jury qu'on a mis en place, il faut préciser que les personnalités désignées et qualifiées ont voix consultative et non délibérative.

M. LE PRESIDENT.- C'est donc une précision, merci.
Point suivant.

Rapport n°2.5 – Extension du dépôt de Planoise : Mission de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et de contrôle technique : modification du coût de rémunération dû à l'augmentation du coût estimatif des travaux

M. ROY.- C'est un dossier que vous connaissez bien aussi. Il est prévu dans ce rapport le réajustement des honoraires du coordonnateur sécurité prévention santé sur les chantiers, de même que le contrôleur technique. C'est une procédure qui est obligatoire, on reste dans l'enveloppe financière.

M. LE PRESIDENT.- On ne dépasse pas l'enveloppe, d'accord, c'est bien.
C'est adopté.

Rapport n°2.6 – Plan de financement prévisionnel pour l'extension du parc relais Temis

M. ROY.- On développe les parcs-relais, on les étend, c'est un rapport complémentaire sur une opération que vous avez globalement validée qui est liée au projet de TCSP, et donc il est prévu d'étendre ce parc-relais et de solliciter les concours du Conseil Général dans le programme CITE et de l'Etat à hauteur de 70 % du montant hors taxes, soit 175 585,29 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport n°2.7 – Autorisation de lancement du marché négocié de fourniture d'autobus urbains neufs

M. ROY.- C'est une autorisation de lancement du marché négocié de fourniture d'autobus urbains neufs, c'est quelque chose qu'on avait déjà réalisé en 2005, ça arrive à échéance, il faut renouveler ce marché pour un montant global estimé à 6 millions d'euros en 4 lots.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

C'est adopté.

Rapport suivant.

Rapport n°2.8 – Convention avec le Syndicat des Copropriétaires du centre commercial GEANT à Châteaufarine pour l'aménagement et le déploiement du terminus de la ligne n°1 GINKO

M. ROY.- Il s'agit de conventionner avec GEANT pour mettre un terme à une autorisation informelle d'utiliser une partie de leur domaine pour l'exploitation du terminus de la ligne 1 à GEANT CASINO. Cette convention est passée à titre gracieux.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Rapport n°2.9 – Rapport d'activité 2007 du délégataire de service public de transport urbain

M. ROY.- Vous avez vu que le rapport comporte plusieurs pages, mais c'est le condensé de 300 pages, d'un rapport extrêmement détaillé. Je ne sais pas si j'ai le temps, 2 minutes, pour...

M. LE PRESIDENT.- Non.

M. ROY.- Je vais dire simplement quelques phrases.

M. LE PRESIDENT.- Quelques phrases, et je pense que chacun l'a lu, je préfère que s'il y a des questions tu répondes aux questions, cela me paraît mieux.

Christophe LIME.

M. LIME.- Simplement faire le rapport par rapport à ce qu'on a vu tout à l'heure. Après confirmation, la hausse du Versement Transport de 1,05 à 1,3 sur une entreprise comme cela, ça représente 15 k€, et vous voyez juste en dessous, sur la page 134, que la baisse de la taxe professionnelle est de 332 k€. Donc quand on donne des chiffres tout à l'heure, des 30 %, 70 %, c'est bien d'avoir la réalité, et en plus là on a une entreprise qui est sur Besançon avec l'ensemble des éléments.

Le deuxième point c'est quand même les résultats de cette entreprise, puisque vous le voyez sur la page 135, résultat global de l'entreprise, une augmentation de 39 % du résultat de cette entreprise, il me semble qu'elle va pas trop trop mal et qu'elle a fait un bénéfice de 1,5 millions d'euros et que, y compris si vous venez à la page 134, juste avant, vous avez les frais de siège sur lesquels il y a déjà une augmentation de plus de 12 %. Ça veut dire que vous les additionnez entre les frais de siège et les résultats globaux de l'entreprise, ça fait quand même un certain nombre de résultats relativement intéressants, et je souhaiterais savoir quelle démarche on compte entreprendre avec cette entreprise soit pour baisser les tarifs, soit pour baisser notre versement au niveau de la Communauté d'Agglomération, puisque je vois qu'il y a des bons résultats sur l'entreprise sur laquelle on a passé une DSP.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas les démarches que l'on va entreprendre, c'est les démarches qui ont déjà été entreprises, déjà l'année dernière puisque ces démarches identiques avaient abouti à une non-augmentation des tarifs. Là, nous sommes actuellement à nouveau, puisque la remarque que tu fais, et que j'ai faite d'ailleurs, est tout à fait légitime, nous sommes à nouveau en négociation avec l'entreprise pour trouver des solutions, et puis, je l'ai dit aux dirigeants de cette entreprise, il va y avoir une DSP en 2010, donc je pense qu'il y aura de la concurrence, il faudra donc que le meilleur gagne, donc je pense qu'il faut que.... la dernière fois, vous le savez, il n'y avait pas de concurrence, on avait réussi quand même à obtenir de bons résultats puisque nous avons pu baisser globalement de 1,5 million notre contribution. Cela dit, je me réjouis que l'entreprise gagne de l'argent, je préfère qu'elle gagne de l'argent que de venir nous demander une rallonge. Simplement, là, maintenant il va falloir que... c'est ce qu'on appelle du gagnant / gagnant, que l'entreprise gagne de l'argent, c'est bien, mais il faut aussi que pour nous cela se traduise par quelque chose, un certain intéressement, donc c'est des négociations qui ont lieu avec l'entreprise. J'ai reçu il y a une quinzaine de jours, avec Jean-Claude ROY et la direction générale, ils ont bien compris quelles étaient mes demandes, et il faut effectivement qu'ils se mettent en situation pour concourir pour la DSP puisque là, on le sait, il y aura certainement de la concurrence. Cela dit, il y a de l'argent, tant mieux, le service est de qualité, il faut aussi le reconnaître. Mais maintenant on discute, on discute dans le cadre de ce que l'on peut faire dans le cadre d'une délégation de service public, c'est-à-dire que l'on ne peut pas faire n'importe quoi, il faut que l'on fasse des choses qui sont réglementaires. Mais je sais que l'entreprise a souvent des oreilles bien informées dans cette salle, puisque entre autres il y a son directeur qui est là ce soir et qui pourra retransmettre le message, il faut qu'il trouve des solutions, des solutions qui soient des solutions réglementaires, légales, mais trouver des solutions, mais je crois qu'ils y sont prêts, et s'ils gagnent de l'argent on peut dire aussi que c'est parce qu'ils gèrent bien. On peut dire qu'ils gèrent bien. Une entreprise qui gagne de l'argent, c'est aussi parce que peut-être elle gère bien. Il ne faut pas non plus... il faut que nous fassions attention à ne pas donner la prime à la mauvaise gestion. Moi je suis sensible à cela, il ne faut pas donner la prime à la mauvaise gestion, c'est-à-dire qu'il ne faut pas gérer mal et ensuite venir pleurer parce qu'on n'a plus assez d'argent. Donc ils gèrent bien, c'est normal qu'ils en reçoivent quelques fruits, après il faut partager les fruits, voilà. Donc c'est en cours de négociation.

Est-ce que je vous ai bien répondu, Monsieur LIME ?

(Inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à cela ?

Donc je pense que le directeur de KEOLIS pourra faire remonter à sa direction générale les remarques de l'Assemblée, qu'ils connaissent déjà d'ailleurs.

Pas d'autres remarques ?

Point suivant.

Rapport n°2.10 – Avenant n°10 à la DSP relatif à la restitution de Taxe Professionnelle

M. ROY.- C'est une nouvelle loi qui supprime la cotisation de référence et qui modifie le fonds de plafonnement de la taxe professionnelle. Le délégataire paie moins de taxe professionnelle, donc il y a un ajustement de la contribution forfaitaire, il nous restitue à travers cet avenant ce qu'il ne paie plus. Vous voyez, annexe I page 139...

M. LE PRESIDENT.- Tu as entendu, Christophe ?

M. ROY.- Il y a une diminution de la taxe professionnelle et une diminution de la contribution forfaitaire annuelle hors taxes qui vous est donnée dans le tableau.

M. LE PRESIDENT.- C'est une partie de la réponse à la question que tu avais posée.

M. ROY.- 295 000 € par an. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Bien, ensuite, Jean-pierre.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 – Bilan d'activité 2007 de la DSP pour la gestion de la pépinière d'entreprises de Palente

M. MARTIN.- On peut considérer que l'année a été satisfaisante, il y a eu un bon fonctionnement qui se traduit par un taux de remplissage de 93 %, 33 entreprises étaient présentes, ce qui a généré 69 emplois. Vous avez la liste au dos, et ce qu'il est important de souligner c'est que la CAGB a contribué à hauteur de 88 626 €, ce qui représente 25 % des produits.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien, Jean-pierre.

Rapport n°3.2 – Bilan d'activité 2007 de la DSP pour la gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Temis innovation

M. MARTIN.- Là également l'année a été satisfaisante avec un bon taux de remplissage à 88 %, il y avait 21 entreprises qui ont généré 113 emplois, et la CAGB a contribué à hauteur de 161 433 €, ce qui représente 34,5 % des produits.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

M. TARBOURIECH.- S'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT.- Qui est-ce qui demande la parole ? Je n'ai pas vu.
D'accord, allez-y.

M. TARBOURIECH.- Monsieur TARBOURIECH, Thise.
Simplement je ne prends pas part au vote sur la précédente et celle-ci.

M. LE PRESIDENT.- Oui, pour des raisons bien comprises. Mais il faut effectivement bien le signaler. Très bien, donc les deux.

M. TARBOURIECH.- 3.1 et 3.2.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, 3.1 et 3.2, vous ne prenez pas part au vote pour des raisons que nous connaissons tous.

Rapport n°3.3 – Lancement d'études complémentaires – Projet de ZAC des Portes de Vesoul

M. MARTIN.- Nous devons consolider la faisabilité de la ZAC des Portes de Vesoul, il est donc nécessaire d'engager deux études complémentaires, d'une part pour compléter les études de sol sur une zone à risques forts, et d'autre part pour identifier le montage économique le plus opportun pour le Grand Besançon. Le coût total estimé de ces deux études est de 40 000 € hors taxes.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Rapport suivant, FELT, MARTIN, HINCELIN ne prennent pas part au vote.

Rapport n°3.4 – Cré Entreprendre Initiative : financement 2007 – 2008 de l'animation

M. MARTIN.- Il s'agit du versement par la CAGB et conformément à la convention en vigueur de sa participation financière, 16 000 €, à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par le CEI.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Rapport suivant, FELT, MARTIN, HINCELIN ne prennent pas part au vote.

Rapport n°3.5 – Cré Entreprendre Initiative : abondement 2008 du fonds "Prêts d'Honneur"

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

Le rapport suivant, 3.6.

Rapport n°3.6 – Avenant n°3 à la Convention Grand Besançon / Université de Franche-Comté de 2005 – Acquisition d'un transformateur électrique et d'un compresseur d'air

M. MARTIN.- Il s'agit en fait d'une régularisation dans le cadre de cette convention avec un financement 50 / 50 entre CAGB et UFC pour l'achat d'un compresseur d'air, mais c'était sur le budget 2007, et surtout d'un transformateur électrique qui est imputé au budget 2008 pour la modique somme de 12 946,65 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

M. MARTIN.- Le projet collaboratif de recherche VETESS est destiné à la vérification des systèmes embarqués pour le secteur de l'automobile, ce projet expertisé par OSEO au titre du fonds régional d'aide à l'innovation peut faire l'objet d'affectation de crédits sous la forme d'une subvention de 97 000 € au bénéfice de l'entreprise LEIRIOS Smart Testing pour la réalisation de son programme d'innovation.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ?

C'est adopté.

Je voulais simplement faire une petite parenthèse. Cette entreprise est une entreprise typiquement bisontine qui est née dans les laboratoires de l'Université de Franche-Comté avec d'ailleurs entre autres un de mes anciens adjoints qui a quitté... c'était Bruno LEGEARD qui a siégé ici. Et c'est maintenant une très très belle entreprise qui est sur Temis où il y a maintenant je pense une quarantaine ou une cinquantaine de salariés. Non ? Moins ? Une trentaine, mais même une trentaine en 5 ans c'est une belle entreprise avec entre autres beaucoup de personnes, et quand je parlais tout à l'heure de l'attractivité, quand j'ai visité LEIRIOS que beaucoup ont dû visiter, j'imagine, et que j'ai rencontré des personnes qui travaillaient là-bas, la plupart viennent d'ailleurs de la région parisienne ou d'ailleurs, et je leur ai demandé pourquoi ils étaient venus ici, ils m'ont dit parce que la ville, l'agglomération, c'est attractif, parce qu'il y a le TGV, parce qu'on circule bien, parce qu'il y a une qualité de vie, et c'est comme cela aussi que l'on fait venir à Besançon par exemple des personnes qui sont très recherchées, et c'est une très très belle entreprise qui travaille entre autre beaucoup pour... oui, Monsieur SASSARD.

M. SASSARD.- Je voulais simplement... elle fait combien de chiffre d'affaires, à peu près cette entreprise ?

M. LE PRESIDENT.- Je ne sais pas, je connais les dirigeants, mais...

M. SASSARD.- Ça fait entre 1 million et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

M. LE PRESIDENT.- Oui, peut-être.

M. SASSARD.- Pour 31 salariés. Cela veut dire que oui, elle a besoin d'être aidée, oui, elle a besoin d'être développée, mais elle n'est pas encore parfaite, que 30 salariés et entre 1 et 2 millions de chiffre d'affaires, cela fait fort. En plus, quand les salaires sont importants, puisque c'est de la recherche et du développement, O.K. pour financer, O.K. pour impulser une dynamique, mais il faut aussi avoir un regard sur cette société, c'est ce qui était sorti de la commission à juste titre.

M. LE PRESIDENT.- Un regard ? Je ne comprends pas bien le sens de votre intervention.

M. SASSARD.- Cela veut dire que le chiffre d'affaires est peu important eu égard au nombre de salariés au sein de l'entreprise, et que ça il faut le vérifier comptablement, il faut avoir un regard dessus, c'est normal.

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui. Moi je sais surtout que c'est une belle entreprise qui fonctionne bien et dont nous sommes fiers, et je ne comprends pas bien le sens de votre remarque, mais bon, je ne sais pas, vous l'avez faite.

Quels sont ceux qui sont...

M. MARTIN.- On avait abordé le sujet à la commission.

M. LE PRESIDENT.- Vous m'expliquerez en OFF mais je n'ai pas bien compris.

Ensuite, le rapport suivant.

Rapport n°3.8 – Avenant à la convention de gestion de l'aéroport de Dole-Tavaux

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur l'adoption de la demande de la prolongation jusqu'à fin 2008 de la convention de gestion de l'aéroport de Dole-Tavaux avant l'élaboration d'un nouveau projet de développement de cette plateforme aéroportuaire régionale et de la préparation d'une future concession sous forme de délégation de service public. Cet avenant maintient le niveau du budget de fonctionnement sur celui de 2007 à hauteur de 19 955 € de participation pour le Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Oui, Monsieur CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Il ne s'agit pas de remettre en cause bien sûr l'adoption de cette subvention qui est la poursuite de ce qui se fait depuis plusieurs années. Par contre, il est fait référence à un nouveau projet de développement de cette plateforme aéroportuaire, et cela nous interroge un peu plus, donc j'aimerais bien que l'on puisse y réfléchir avant de prendre des décisions qui nous seraient peut-être plus coûteuses, par exemple en terme d'aménagement du territoire, est-ce qu'il est vraiment indispensable d'avoir deux aérodromes proches de 50 km ? Je fais référence à Dijon Longvic qui va être poursuivi, même si jusqu'à présent il y avait quelques interrogations sur son devenir.

Il faudrait réfléchir aussi en termes de cohérence entre les collectivités puisque le Conseil Régional de Franche-Comté, jusqu'à présent en tout cas, avait manifesté son souhait de se détacher...

M. LE PRESIDENT.- Ce qu'il ne fera pas. Pas totalement en tout cas.

M. CYPRIANI.- En tout cas il y avait quand même de fortes réticences jusqu'à présent.

M. LE PRESIDENT.- Non, les réticentes de la Présidente c'était pour dire qu'il était normal que le Jura paie un peu plus.

M. CYPRIANI.- Du temps de Raymond FORNI il y avait une opposition carrément à ce projet.

M. LE PRESIDENT.- Il ne t'a pas échappé que malheureusement Raymond n'est plus là et la Présidente m'a dit l'autre jour la position de la Région, ça mérite d'être vérifié, mais c'était de s'engager à 50 % de l'engagement précédemment et le reste de demander au Conseil Général du Jura de soutenir cette plateforme aéroportuaire.

M. CYPRIANI.- Donc je poursuis. Il y a aussi une question de logique des modes de déplacement avec l'arrivée du TGV, la clientèle utilisant l'avion va forcément se réduire, donc il va y avoir un déficit structurel probablement plus important qu'actuellement. Et puis dans le contexte de crise, il va falloir peut-être que la CAGB se recentre sur ses priorités, et est-ce que c'est son rôle de soutenir financièrement des utilisateurs soit de jets privés, mais je n'ai rien contre eux, soit de charters qui contribuent peut-être à l'activité économique de notre région mais qui devraient pouvoir fonctionner en autofinancement.

Voilà, donc ce que je demande, c'est qu'il y ait un débat un peu plus important si la CAGB devait s'investir un peu plus sur un projet plus important de l'aéroport.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant on n'en est pas à valider un projet de développement de l'aéroport de Dole-Tavaux, il ne s'agit pas de toute façon de faire de Dole – Tavaux un grand aéroport interrégional puisqu'ici nous sommes suffisamment proches de Lyon et de Mulhouse pour avoir des pistes qui permettent d'accueillir des longs ou des moyens courriers, ou des courts courriers. Il s'agit simplement d'avoir une plateforme qui permette d'accueillir en tout temps, en complément de ce qui est à La Vèze mais qui ne permet pas le tout temps, d'accueillir des jets privés, je n'aime pas quand on dit le jet privé. Moi, quand le patron de Festina va venir, je crois, le 7 novembre avec son jet privé, il vient pour voir comment il peut développer son entreprise ici, il ne vient pas pour se balader. Quand le patron de Solvay vient ici parce qu'il a 3 000 personnes sur Tavaux, enfin ce n'est pas à Besançon, mais enfin c'est en Franche-Comté, il ne vient pas avec son jet privé se balader. Quand le patron de... comment il s'appelle ? La filiale de Zodiac, la société ECE, Monsieur BRILLANT vient, il fait le tour des entreprises en France, qu'il vient avec son jet privé, qu'il pilote d'ailleurs lui-même, il ne vient pas se balader. C'est indispensable au développement économique qu'il y ait des plateformes aéroportuaires, c'est clair.

Celle de Dijon, effectivement il y a celle de Dijon, moi, si j'étais, mais je ne suis pas, le maire de Dijon et le Président de l'Agglomération de Dijon, je serais très prudent, parce que la base aérienne de Dijon avec l'escadrille des cigognes, vous savez, Tanguy et la Verdure, c'est une base historique, c'est la base où sont passés tous les galonnés, les étoilés de l'armée de l'air, la plupart sont passés à Dijon, il y a donc un attachement à cette base. Mais moi je crains quand même que cette base aérienne, d'ailleurs on l'a vu dernièrement quand il y a eu le choix entre Dijon et Luxeuil, je ne suis pas sûr qu'à terme quand même, que la base aérienne de Dijon, qu'il faut le dire, fait vivre l'aérodrome civil, si demain il n'y a plus de base aérienne à Dijon, il n'y a plus d'aérodrome à Dijon, c'est terminé, mais que cet aérodrome qui est quand même coincé entre l'université et l'hôpital, en termes de nuisances, je pense que dans les années à venir, avec peut-être aussi, si on réfléchit bien, je crois qu'il ne va plus y avoir beaucoup d'avions à Dijon. Donc je pense qu'à terme la base de Dijon... je ne suis pas sûr que les militaires vont continuer à entretenir les pistes, et peut-être qu'à ce moment-là on sera bien heureux d'avoir, en Franche-Comté, à 40 kilomètres de Besançon et à 40 kilomètres de Dijon, un site bien placé, sans nuisance, au milieu d'une plaine, avec une piste qui fait 2 ou 3 kilomètres de long puisque le Concorde, comme vous le savez, pourrait s'y poser d'ailleurs, et puis il faut au moins la maintenir en état de fonctionner, je ne veux pas dire de ronronner mais de fonctionner. Il ne s'agit pas de faire un grand projet, on sait très bien que... à un moment on voulait faire venir des Charters, en plus tu as raison, avec le TGV ce sera plus facile d'aller à Mulhouse, d'aller à Lyon que de faire venir un Charter là. Mais il y a un intérêt quand même pour des pistes de ce type, il y a aussi un intérêt c'est lorsqu'il y a un intérêt de santé publique, lorsqu'il y a... vous savez que c'est l'aérodrome de La Vèze qui est utilisé pour les évacuations sanitaires et surtout pour les greffes, pour l'arrivée de prélèvements ou de partir prélever les greffons, et quand malheureusement il y a un souci à La Vèze en terme d'intempérie c'est souvent l'aérodrome de Tavaux qui sert. Donc il ne s'agit pas effectivement... s'il s'agissait d'investir nous aurions un grand débat, là il s'agit de confirmer notre soutien à cet aérodrome qui est un aérodrome régional, puisque le grand aérodrome interrégional c'est Lyon qui d'ailleurs à mon avis deviendra certainement, je pense, parce qu'avec le TGV à deux heures de Paris, le troisième aéroport français, à mon avis ce n'est pas la peine d'aller le remettre dans la région parisienne, il faut le mettre à Lyon parce qu'on est même pas à 3 heures de Paris, on sera à 2 heures de Paris et ce sera... vous ne mettrez pas plus de temps pour faire la gare de Lyon et Saint Exupéry que pour aller depuis Notre Dame à Roissy un matin où ça ne roule pas. Donc je crois qu'il faut se garder les possibilités là-bas. C'est pour ça que pour l'instant on garde ça, mais s'il y avait des projets de développement qui nous impactent financièrement fortement il faudrait effectivement en discuter.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est donc adopté.

**Rapport n°3.9 – ZAC des Hauts-du-Chazal : Compte Rendu Annuel à la Collectivité – bilan au
31 décembre 2007**

M. MARTIN.- Ce rapport porte sur l'opération de l'aménagement de la ZAC des Hauts-de-Chazal, et comme chaque année la SEDD en tant que concessionnaire aménageur produit un compte rendu technique et financier sur les principaux événements intervenus l'année précédente, et dans lequel sont indiquées les orientations et prévisions pour l'année en cours.

Ce compte rendu annuel arrêté au 31.12.2007 vous est présenté en détail dans le rapport. Pour rappel, la partie de cette ZAC dédiée à l'activité économique a été déclarée d'intérêt communautaire le 14 septembre 2001 et elle représente environ 17 hectares, soit 67 % des surfaces cessibles. La Ville de Besançon, pour la partie logements, et la CAGB pilotent cette opération, et une clé de répartition de principe a été fixée pour son financement au prorata des surfaces cessibles, à savoir 57 % pour la CAGB et 43 % pour la Ville de Besançon.

Ce qu'il faut retenir, en terme de commercialisation, 8 % du foncier cessible était vendu au 31.12.2007 avec comme perspective de vente en 2008 environ 5 100 m² de terrain pour l'accueil d'activités biomédicales, et 4 530 m² pour la construction d'un établissement pour personnes âgées dépendantes. En termes d'études et de travaux, l'année 2007 et le début de l'année 2008 ont été marqués par la réalisation par le groupe ING Real Estate d'un schéma d'aménagement d'ensemble du secteur Nord Ouest de la ZAC pour la conception et la réalisation d'un éco-quartier. Ce travail et l'approfondissement des études d'ingénierie ont permis d'identifier des alternatives techniques, sources d'économies pour le bilan financier de l'opération qui vous est proposée à la baisse de 0,8 %.

Si vous en êtes d'accord je vous demande d'approuver le bilan 2007 de cette opération à hauteur de 45 590 783 € dont 20 780 474 € financés par les co-concédants, dont 3 309 216 € HT pour la CAGB.

M. LE PRESIDENT.- Ça baisse, tant que le taux des dépenses baisse, c'est bien.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

**Rapport n°3.10 – Convention de partenariat emploi et insertion professionnelle / LGV Rhin-
Rhône**

M. MARTIN.- Il s'agit là d'une régularisation par rapport à la convention de partenariat avec RFF pour l'emploi des personnes en difficulté. Il faut savoir que pour le Grand Besançon, depuis le début des travaux de la LGV, 125 emplois ont été générés dans le cadre de la clause d'insertion, dont 48 emplois en provenance de Planoise.

Il est proposé à la CAGB d'être associée à la démarche et de signer cette convention par le biais d'un avenant.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Ensuite, Nicolas.

Simplement, pour la SEDD, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, pour les Hauts-de-Chazal, FOUSSERET, MARTIN, LOYAT ne prennent pas part au vote.

Rapport n°4.1 – Valorisation des "Centres de villages" – Programmation 2008

M. LE PRESIDENT.- Pour ce rapport 4.1, PARIS, SIMONIN et ARDIET ne prennent pas part au vote.

M. GUILLEMET.- Depuis 2004 le Grand Besançon a initié une politique visant à accompagner financièrement les projets de valorisation des centres de village, on vous demande de valider l'actualisation des critères de richesse dans un premier temps. Comme chaque année, le critère de richesse est actualisé sur la base du volet solidarité sociale et fiscale de la DSC, Dotation de Solidarité Communautaire validée par le Conseil communautaire le 25 juin 2008.

On demande également au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'une subvention pour la sécurisation et l'aménagement de l'entrée de Larnod à hauteur de 20 % du montant de l'étude et de 10 % du reste à la charge de la commune sur les travaux, soit un total de 6 388 €. Les travaux consistent à la valorisation de l'arrêt du bus GINKO, la création d'un cheminement piétonnier, l'aménagement d'un parc de stationnement pour le covoiturage.

Le deuxième dossier concerne l'octroi d'une subvention sur la réalisation d'un puits à Mazerolles-le-Salin à hauteur de 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit 1 740 €.

Le troisième dossier, c'est l'octroi d'une subvention pour la sécurisation et l'aménagement de la traversée de Routelle à hauteur de 10 % du reste à charge de la commune, soit 939 €.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Rapport n°4.2 – Préservation et valorisation des collines de la Vallée du Doubs

M. GUILLEMET.- Le Grand Besançon et 13 communes concernées par la protection de la Vallée du Doubs souhaitent, en accord avec l'État, initier une politique visant à valoriser et préserver ce patrimoine naturel. Pour cela, le Grand Besançon propose une démarche co-pilotée avec l'État et s'appuyant sur une étroite collaboration avec les communes concernées dont l'objectif est la mise en place d'outils permettant la protection et la valorisation du patrimoine naturel des collines. La démarche proposée consiste à l'élaboration d'un réseau de Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, la fameuse ZPPAUP, complétée en tant que de besoin par le classement d'une partie de ces sites en sites classés là où les conditions s'y prêteraient et où les maires concernés y seraient favorables.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur la démarche précitée et à déclarer d'intérêt communautaire la réalisation de l'étude dans le périmètre indiqué au titre de la compétence préservation et mise en valeur d'espaces naturels de qualité, inscrire au budget 2008 le coût de financement de l'opération à hauteur de 240 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. DUCHEZEAU.- Les représentants de la commune de Montferrand-le-Château voteront contre ce projet. Ma commune avait délibéré pour le classement du site, et comme cela ne s'est pas fait nous restons sur notre position.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais peut-être apporter une précision, c'est que l'étude donnera des éléments pour savoir s'il faut classer ou pas, et cela ne nous empêchera pas... je sais que l'ensemble des communes est opposé à un classement parce que c'est trop lourd comme procédure, nous voulons maîtriser localement, régionalement ces procédures, la commune de Montferrand-le-Château souhaite un autre avis et c'est tout à fait légitime qu'elle puisse faire autrement, simplement cette étude, la procédure de classement de ZPPAUP, ce sera en 2012, nous n'en sommes encore pas là. Là, c'est une étude pour étudier les opportunités, une étude globale. Mais on a bien noté qu'effectivement la commune de Montferrand était opposée, nous avons un avis différent parce que nous préférons gérer ici plutôt que ce soit géré par la commission nationale des sites à Paris. Mais on peut avoir un autre avis, c'est tout à fait légitime. Donc on note bien que vous votez contre.

M. GUILLEMET.- Surtout qu'au terme de cette étude Montferrand peut classer la totalité de sa commune en site classé.

M. LE PRESIDENT.- La ZPPAUP, ça protège à peu près comme un site classé, la différence c'est que ZPPAUP la décision elle est locale, site classé c'est national. Nous, on préfère discuter avec les nôtres qu'aller discuter là-bas à Paris au ministère. Mais vous, vous voulez faire autrement, vous avez le droit, ce n'est pas moi qui irai discuter pour vous, là-bas, au ministère, mais c'est légitime.

Mises à part deux... oui, c'est pareil ?

M. CARTERON.- La démarche de ZPPAUP est pratiquement poussée à son terme à Montfaucon, elle a été mise à l'enquête commission des sites cet automne et puis mise à l'enquête publique fin d'année.

Je voudrais signaler qu'on l'a couplée, nous, avec une procédure Natura 2000 puisque la grande majeure partie du territoire est désignée au titre du réseau Natura 2000 et on souhaite, commune de Montfaucon, que la phase de réalisation du document d'objectifs Natura 2000 soit engagée et que l'Agglomération s'y implique. C'est quand même un processus important et intéressant parce qu'il permet de mobiliser pour des problématiques de gestion des espaces naturels des crédits de l'Etat et des crédits Européens.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que ce qui a été fait à Montfaucon est assez exemplaire, donc Pierre CONTOZ nous l'a bien expliqué lorsque nous l'avons rencontré avec les services de l'Etat, et c'est justement un peu en écho à ce qui a été fait là-bas à Montfaucon où on a vu qu'effectivement il y avait une très très bonne protection du site, mais qui était décidée localement. Donc on a pris bonne note de votre démarche, et Montfaucon, dans ce domaine, est avant-gardiste puisque vous êtes ZPPAUP.

A part notre ami de Montferrand, est-ce qu'il y a d'autres oppositions ? Deux.

D'accord, très bien. Les autres sont favorables.

Ensuite.

Rapport n°4.3 – Campagne AlimenTerre 2008 : demande de subvention de Récidev

M. GUILLEMET.- La campagne alimentaire sensibilise un public le plus large possible sur les questions des échanges mondiaux des denrées alimentaires et les causes de la faim dans le monde, donc avec l'organisation d'un marché, d'expositions et d'animations scolaires. Le Grand Besançon a soutenu la manifestation à hauteur de 1 000 € en 2006, de 2 000 € en 2007. Une subvention de 2 000 € est sollicitée pour la campagne de 2008 qui prévoit notamment des interventions scolaires en primaire et en lycées agricoles.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

La Malate, voilà un beau sujet !

Rapport n°4.4 – Engagement des travaux de la passerelle modes doux à la Malate

M. GUILLEMET.- Un petit rappel historique ; début 2008 l'appel d'offres concernant la construction de la passerelle modes doux à la Malate a été déclaré infructueux en raison du montant des offres émises. Après lancement d'un marché négocié il a été possible d'obtenir une offre respectueuse d'une enveloppe néanmoins majorée. Il est proposé d'entériner ce nouveau montant d'opération et de valider le nouveau plan de financement.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Oui, Monsieur le Président, d'abord je vous remercie d'avoir accepté de présenter ce dossier avant de voter l'autorisation de programme. Et permettez-moi de reprendre ce dossier à la fois pour informer nos collègues nouvellement élus et pour dénoncer une nouvelle fois des dérives inadmissibles.

En février 2006 j'avais donné un avis favorable au projet, aujourd'hui je pense qu'il est urgent de mettre un frein à des surcoûts qui vont avoir des incidences non négligeables sur les finances de notre collectivité. Vous-même, Monsieur le Président, vous vous êtes ému de l'augmentation des coûts. On va faire rapidement un rappel ; février 2006 : lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour un coût d'objectif de 1 841 291 € avec à l'époque une participation de la Communauté d'Agglomération de 923 000 €.

En janvier 2000 on nomme effectivement comme maître d'œuvre pour un coût d'objectif de 1 861 000 €. En mai 2007, selon le rapport on nous présente un chiffrage très précis avec un coût d'objectif de 2 452 996 €, soit une augmentation, je m'excuse, je vais encore donner ce chiffre, de 32,4 %.

Alors on explique cette augmentation par la mise en œuvre de rampes pour personnes à mobilité réduite. La participation de la Communauté d'Agglomération est alors de 4 435 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas la participation de la Communauté d'Agglomération.

M. STEPOURJINE.- Pour moi c'est ce qui est écrit dans le rapport, je m'excuse, mais je les ai sous la main ! J'ai les rapports sous la main.

M. LE PRESIDENT.- Moi aussi, je les ai.

M. STEPOURJINE.- Octobre 2007, le calcul précis de mai 2007 ne devait pas être si précis puisque le maître d'œuvre estime avoir oublié certaines prestations dont la liste impressionnante présentée le 12 octobre 2007 plombe le projet de 502 482 € toutes taxes. Là encore, le mode de financement change, néanmoins le projet augmente encore de 23 %. Ensuite on nous présente un nouveau projet avec une augmentation des travaux de 16 %, une augmentation des études de 83 %.

En conclusion on nous demande de cautionner un projet qui a subi une augmentation de 45 % entre mai 2007 et octobre 2008. C'est le même projet, rigoureusement le même.

M. LE PRESIDENT.- Non, non.

M. STEPOURJINE.- Si, vous m'excuserez, en mai 2007 on avait mis les rampes, en octobre 2008 je n'ai pas vu de changement de projet, c'est le même projet.

On nous demande d'approuver un quatrième projet de financement qui multiplie par 1,6 la participation financière de la collectivité.

M. LE PRESIDENT.- Non !

M. STEPOURJINE.- On me dit non, moi j'ai octobre 2008 : 2 293 000 €, mai 2006 : 1 435 000 €. Je sais, j'entends bien ; qui, dans sa commune, n'a pas connu des évolutions de prix entre le projet et la mise en œuvre du projet, je sais bien et j'entends bien que les normes changent, le prix de la matière première augmente, on n'avait pas tout prévu, et pourtant on nous avait dit que le calcul était très précis.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je ne voterai pas cette nouvelle augmentation, et je m'opposerai, bien entendu, à l'autorisation de programme. C'est une nouvelle dérive.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr, nous sommes habitués à ce type de discours, des dérives inadmissibles ! Il ne faut pas tout mélanger, le coût du projet ce n'est pas la participation de l'Agglomération. A cet instant, le coût pour l'Agglomération pour ce projet qui n'est plus le même projet qu'au démarrage puisqu'au démarrage... mais je laisserai Jean-Pierre TAILLARD répondre puisque c'est lui qui a suivi ce dossier depuis le départ, et qui l'a suivi avec beaucoup de rigueur. Donc moi, en mon nom, et puis parce que ça a été fait par les services, je ne peux pas accepter qu'on dise qu'il y a une dérive inadmissible. Le coût pour notre collectivité, quand on donne les coûts comme Robert, c'est oublier de dire qu'il y a une subvention du Conseil Général. Le coût, ici je l'ai parce que je savais que tu allais me poser la question, je le savais, le coût c'est 1 852 842 € TTC à ce jour, dont 450 000 € de FCTVA que l'on va récupérer, le coût, in fine, pour notre Agglomération ce sera 1 402 842 €. C'est ça le coût : 1 400 000 € globalement. Il ne faut donc pas dire que notre Agglo va payer 4 millions et quelques, ce n'est pas ça. Qu'il y ait eu des dérives, c'est ton appréciation, c'est vrai que lorsqu'on lance un projet comme cela, et c'est une difficulté que tous les maires connaissent, on fait un projet par rapport à des choses que l'on connaît, entre-temps on apprend qu'il faut mettre une pile au milieu de la rivière, que la passerelle, il faut, à cause de la loi sur l'eau, l'agrandir, qu'il y a des solutions spécifiques pour mettre une microcentrale électrique, que l'accès pour personnes handicapées, qui est logique, nécessite des rampes qui font 150 mètres de long de chaque côté pour qu'elle soit accessible, ce n'est donc plus le même projet.

Donc voilà, moi je pense, et on en a déjà longuement parlé, oui, j'ai aussi subi l'augmentation des coûts, c'est pour cela que j'ai convoqué dans mon bureau il y a environ 3 mois, c'était avant les vacances, les entreprises dans le cadre du marché négocié, je leur ai dit qu'à ce prix on ne pouvait pas et je leur ai demandé de fixer de nouveaux prix qui restent dans le cadre de l'enveloppe que nous avons passée ici, et ils ont respecté cela et une entreprise a accepté de revenir dans le cadre de l'enveloppe parce que j'ai négocié vraiment fortement avec cette entreprise un jeudi matin dans mon bureau. Le Chef d'entreprise était venu, je crois, depuis Lille, depuis le Nord parce qu'ils avaient aussi besoin de boulot.

Maintenant, moi, Robert STEPOURJINE va dire que je ne suis pas objectif, mon cher Jean-Pierre, est-ce que tu veux répondre ? D'où viennent ces dérives que tu as mal su contrôler ? C'est une boutade !

M. STEPOURJINE.- Je répondrai.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien tu répondras, parce que ça je te l'ai dit l'autre jour en Bureau et tu es parti avant pour dire que comme ça, tu pourrais réintervenir, et d'ailleurs pour moi ça pose un problème, quand on a un Bureau, ça pose aussi le problème de la solidarité. On peut avoir un avis, mais après, quand on rapporte des projets, on ne peut pas être systématiquement contre tout, cela pose un vrai problème quand même. Je referme la parenthèse.

Vas-y Jean-Pierre.

Ce n'est pas une v..., je l'ai prévenu, je lui ai dit que je lui dirai, parce que ça a été vraiment un projet... pourquoi je veux laisser Jean-Pierre répondre ? C'est un projet vraiment qui a été suivi, disséqué, qu'on est allé au fond, et quand j'entends qu'il y a des dérives inadmissibles, moi je ne peux pas laisser dire cela. En disant cela, effectivement, je me mets aux côtés de Jean-Pierre qui a suivi cela avec les services.

M. TAILLARD.- Ce que je peux donner comme information assez précise c'est que c'est un projet qu'on a conduit, je peux vous dire qu'on n'a pas lâché ni les architectes ni les ingénieurs, et les équipes d'architectes peuvent vous dire que je leur ai fait travailler à peu près 23 ou 24 versions du projet pour sortir le projet le plus économique. Il est vrai que l'on s'est vu contraint par un certain nombre de choses, je vous rappelle qu'on est dans un milieu où l'architecte des bâtiments de France a droit de cité, donc il a imposé ses contraintes, il a fallu surélever le tablier pour passer au-dessus des... que le tablier soit hors des risques de crue suivant les étiages qui ont été définis dans le PPRI, il a fallu imaginer que le tablier permettait aussi la circulation des bateaux en période de hautes eaux, il a fallu imaginer qu'au titre de la loi sur l'eau le projet permette de faire l'ouvrage j'allais dire sans mettre les pieds dans l'eau et sans créer des piles au milieu de la rivière, sinon on avait une période de déclaration et d'instruction qui durait plus de deux ans. A partir de là, chacun s'est attaché à faire ce qui n'était pas prévu au départ, à savoir un accès personnes à mobilité réduite intégral sur tout le parcours. Ce qui veut donc dire que pour arriver au niveau de la passerelle telle qu'elle est prévue, il y a 100 mètres de traversée, il a fallu 150 mètres de passerelle de part et d'autre pour pouvoir cheminer à 5 ou 6 %, ce qui est la pente réglementaire pour les personnes à mobilité réduite. Donc cet ouvrage qui devait faire 100 mètres de longueur fait aujourd'hui 450 mètres de longueur. Ajoutez à cela un certain nombre de choses que tout le monde a connues l'année dernière, à savoir que lors des consultations on a vu des entreprises qui avaient des carnets de commandes bien remplis qui forçaient les prix, on a un ouvrage qui sera pour l'essentiel réalisé en métal, donc je vais vous épargner l'évolution du cours de l'acier et autres accessoires. Ce que l'on peut dire simplement c'est que pour la première fois peut-être, sur un projet de ce type, on a fait étudier plus d'une vingtaine de versions, on a fait chiffrer plus d'une vingtaine de versions pour retenir la bonne.

J'ajouterai un dernier point pour ceux qui n'ont pas suivi le dossier, et c'est bien normal que tout le monde ne le connaisse pas, on s'est attaché à imaginer qu'une microcentrale puisse se réaliser dans le barrage, la particularité de ce barrage c'est que sa hauteur de chute est très basse et que la création de microcentrale n'est pas une opération qui est a priori rentable pour un opérateur. Il y a deux opérateurs privés qui sont intervenus sur le projet, l'un intervenant sans que nous ayons à modifier la passerelle, c'est-à-dire qu'il travaillait sous la passerelle dans le barrage, celui-là a été gentiment repoussé par les kayakistes qui avaient peur que cela vienne dégrader leur espace de manœuvre, et finalement c'est le second projet qui a été retenu, mais pour que ce second projet puisse se faire il a fallu remplacer quelque part ce qui était un remblai longitudinal par rapport à la rivière, par un complément de passerelle pour que le canal de sortie du barrage puisse s'exécuter. Donc cela renchérit légèrement le projet et à ce titre il a été convenu que ce serait l'aménageur privé qui va réaliser la microcentrale qui va payer le surcoût inclus au projet dans ses acquisitions de terrain.

Voilà ce que l'on peut donner comme information pour mieux comprendre comment ce projet a évolué et vécu.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie, Jean-Pierre, parce que cela montre vraiment bien quand même avec quel sérieux les projets sont étudiés à l'Agglo. Plus de 20 projets étudiés, effectivement au début on n'était même pas parti sur une passerelle en bois, on avait dit pourquoi ne pas faire une passerelle en bois, on est dans une région où il y a du bois, après il y a eu du béton, après il y a eu du fer, on a demandé... on a eu divers projets pour trouver des économies. Vraiment je pense qu'on a fait le maximum. Après, la question qui se pose c'est : est-ce qu'on veut effectivement qu'il y ait là-bas, au niveau de la Malate, c'est-à-dire entre Besançon et Chalezeule, sous Montfaucon, est-ce qu'il y a une passerelle pour effectivement faire le tour de la rivière, enfin pas le tour de la rivière mais le tour du secteur, parce que le tour de la rivière est plus long.

Mais je passe la parole, Robert la voulait, et je la lui repasse volontiers.

M. STEPOURJINE.- Oui, Jean-Louis, tu as dit deux paroles méchantes à mon encontre.

M. LE PRESIDENT.- Non. Lesquelles Robert ?

M. STEPOURJINE.- La première c'est que nous nous sommes retrouvés effectivement lundi et que j'ai quitté la séance comme si effectivement j'avais quitté volontairement cette séance, tu étais prévenu, il fallait que je parte à l'école, j'avais cours.

M. LE PRESIDENT.- J'efface.

M. STEPOURJINE.- C'est une première méchanceté, je te remercie de passer dessus.

La deuxième concerne soi-disant une confusion entre les projets. Non, j'ai bien entendu ce que vient de dire Jean-Pierre, et je participe activement à toutes les activités du Bureau et de ce Conseil pour dire que le 4 mai 2007 il s'agissait bien du projet que vient de décrire Jean-Pierre, avec un projet de financement tel que je vous l'ai annoncé, tel qu'il est écrit dans le rapport qui date du 4 mai 2007. Je n'ai donc pas fait un amalgame entre deux projets, c'est le même et c'est bien celui qui a été décrit par Jean-Pierre. C'est tout. Maintenant, si on ne peut plus, au niveau de cette Assemblée, effectivement faire quelques petites remarques éventuellement des dépenses qui me semblent à mon avis un peu élevées, tant pis, on fera un Conseil, comme on dit quelquefois, avec une chambre d'enregistrement et on acceptera. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas du tout ça, au contraire, il faut s'exprimer, et tu ne manques d'ailleurs pas de t'exprimer, et tu as raison, simplement quand tu dis « des dérives inadmissibles » ça met quand même quelque part en cause les services et les élus qui ont managé le projet et le Président. Mais tu sais très bien comment cela se passe, ce n'est pas moi qui suis les projets dans le détail, quand c'est l'habitat je te fais confiance, et bien sûr que je te fais confiance. Pour ce sujet-là, c'est Jean-Pierre qui avait effectivement ce dossier en main et je lui ai fait confiance, et je réagis quand tu dis que ce sont des dérives inadmissibles parce que cela met en cause le sérieux de nos services et des élus qui ont suivi ces dossiers. Il t'a donné des explications, chacun comprendra ce qu'il veut comprendre.

Madame GELIN, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme GELIN.- J'avais le même sentiment que Monsieur STEPOURJINE au moment de la présentation du projet, donc j'avais été très étourdie par l'augmentation des chiffres, c'était ce que je voulais dire, parce que lorsque l'on mène un projet on connaît de quelle enveloppe on dispose et on sait exactement ce que l'on ne peut pas dépasser, et là, j'ai eu un sentiment franchement d'une dépense assez vertigineuse rapidement à voter, en disant : « dépêchez-vous parce que l'année prochaine ça risque d'être plus cher », alors ça s'est difficile... je veux dire qu'en commission pour moi c'était difficile à vivre.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas exactement ce qu'a dit Jean-Pierre TAILLARD. C'est votre sentiment.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur CURTY.

M. CURTY.- Bonsoir. Je voterai contre le projet parce que sur une autre commune on a un problème avec la vélo-route où j'ai demandé l'appui du Conseil Général, on m'a refusé le projet soi-disant parce que ça coûte 1 million d'euros de faire passer la vélo-route le long du Doubs, et pour la tranquillité de tous les usagers cyclistes. Donc j'avais fait part de ma réclamation à la commission n°5 dont je fais partie, à savoir qu'il est prévu des chemins par l'agglomération le long du Doubs, j'avais demandé à ce qu'une étude soit faite pour savoir si la Communauté pouvait participer avec le Conseil Général pour ce bout de vélo-route, et je n'ai jamais eu de nouvelles. Donc voilà.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Nicolas GUILLEMET, répond.

Il doit y avoir trop de micros ouverts.

M. GUILLEMET.- Trop de verts.

M. LE PRESIDENT.- Non, je n'ai pas dit qu'il y avait trop de verts, trop de micros ouverts, ce n'est pas pareil !

M. GUILLEMET.- C'est un problème avec le Conseil Général, la vélo-route, il faut écrire au Conseil Général et voir avec eux, ce n'est pas nous qui finançons la vélo-route, et là, c'est une passerelle modes doux, oui...

M. LE PRESIDENT.- Ce qu'il veut dire c'est qu'il a demandé à la CAGB de suppléer un peu la différence du Conseil Général, mais c'est vrai qu'on n'a pas de politique pour financer la vélo-route.

Monsieur le maire de Thise.

M. MOYSE.- Oui, je n'insisterai pas sur les dérives concernant une passerelle, mais je m'étonne simplement et je m'interroge sur les capacités du cabinet d'architecte qui, si j'ai bien compris, découvre un jour qu'il faut surélever le tablier parce qu'il peut y avoir des crues sur une rivière, qui ensuite s'aperçoit que si un bateau passe quand la rivière est en crue, on n'est plus au même niveau que lorsqu'elle est à l'étiage. Voilà, donc je m'interroge sur les capacités de ce cabinet.

M. LE PRESIDENT.- Quelquefois on s'interroge nous-mêmes.

M. MOYSE.- Oui, parce même sans être spécialisé il me semble que ça c'est du niveau d'un gamin de 12 ans de comprendre ce simple jeu de remontée d'eau et de descente.

M. LE PRESIDENT.- J'ai vu des grands établissements à Besançon, je ne dirai pas où, avec des étages construits où on n'avait pas mis d'escaliers pour y monter. Il y a donc des erreurs, vous le savez.

Tu peux répondre, Jean-Pierre, par rapport à ça ?

M. TAILLARD.- Je n'ai pas dit que... ces découvertes, ils les ont faites début 2007, parce que sinon ce serait un peu dur à entendre. Autre exemple, les relations avec VNF ; l'ouvrage va s'appuyer sur le barrage existant, VNF nous a dit qu'il n'y avait pas de problème, que l'on pouvait accrocher les piles de la passerelle des lampes latérales sur l'ouvrage de l'écluse. Un peu plus tard, VNF a dit finalement : « est-ce que l'ouvrage de l'écluse est suffisant ? » et finalement ils ont dit qu'ils préféreraient que nous ne nous appuyions pas sur l'ouvrage de l'écluse. Donc fondamentalement chacun des acteurs au cours du temps s'est défilé.

Dernier point qui est apparu lors de la concertation, je sais que cela va surprendre tout le monde, en tant qu'habitant de la commune d'Avanne-Aveney, je suis moins surpris que d'autres, il apparaît que la fréquence de crue et le caractère imprévisible des crues, même au mois d'août, dans la vallée du Doubs, fait que la plupart des entreprises n'ont pas envie de ce chantier parce qu'ils savent qu'ils vont être interrompus fréquemment et ils ont des problèmes de logistique, ils vont loger des gros équipements, donc interrompre un chantier pendant 3 semaines parce qu'on a une montée d'eau, etc. Ce qui explique entre autres que certains candidats... qu'on n'a eu peu de candidats sur ces projets dans les appels d'offres. C'est pour cela qu'il y a eu une relance d'appel d'offres parce que visiblement il n'y avait que quelques candidats qui arrivaient avec un oeil gourmand. C'est donc un ensemble de paramètres, mais encore une fois, n'exagérons pas, la découverte des niveaux, etc., même s'il y a eu des contraintes qui sont arrivées ici ou là, il faut dévoyer une ligne à haute tension, il y a tout un tas d'éléments liés à l'élaboration du projet qui se sont découverts progressivement, comme on le fait dans nos communes ; EDF vous dit que finalement vous êtes un peu trop près de la ligne etc., etc. Ceci étant, j'avoue et je maintiens un point de vue que j'ai déjà largement donné au Bureau, la plupart de nos bureaux d'étude et économistes... alors je ne sais pas comment c'est ailleurs, mais ceux auxquels nous avons accès dans les consultations ont montré qu'en termes économiques ils sont tous assez légers. Je n'en dirai pas plus parce qu'il y en a qui sont représentés dans la salle et je ne voudrais pas leur faire de peine.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai qu'on a de grandes difficultés à chiffrer, vous le savez tous dans vos communes, on a de grandes difficultés, on chiffre, on rechiffre, on contre-chiffre, et quelquefois on a des vraies surprises et en plus les appels d'offres, quelquefois il y a 4 ou 5... actuellement il faut savoir qu'il y a une reprise, enfin en sens inverse, c'est-à-dire que les entreprises n'étaient pas demandeuses, il y a 6 mois on avait une réponse ou deux réponses parce qu'il y avait beaucoup de travail. Maintenant ça a changé, les carnets de commandes se sont vidés, et ils sont effectivement maintenant très demandeurs, et on peut penser qu'à terme, dans les mois à venir, les prix vont certainement baisser. Mais là, on avait anticipé là-dessus parce qu'on avait négocié, je n'ai plus les chiffres en tête, mais très très fortement, j'avais négocié pour que l'on rentre dans l'enveloppe qui avait été prévue.

Alors quels sont ceux qui sont contre ? Il y a toi, Robert. 13.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 7. Très bien.

Rapport n° I.1.5 – Révision de l'AP / CP 04.04 "Aménagement de la Malate"
--

M. LE PRESIDENT.- Je reviens au rapport I.1.5 qu'on avait vu tout à l'heure, qui dépendait donc de l'acceptation de ce projet, avec 13 votes contre et 7 abstentions.

Il n'y a pas de remarques ? C'était la révision de l'AP / CP.

C'est donc adopté.

On reprend au 4.5

Rapport n°4.5 – Plateforme Bois : Avenant au marché de travaux

M. GUILLEMET.- Dans le cadre de la plateforme de stockage de bois-énergie, le bilan des travaux a conduit à l'établissement de deux avenants, le montant de ces avenants ne conduit pas à un dépassement de l'enveloppe budgétaire allouée à cette opération puisqu'il est de 43,61 €. On ne peut donc pas dire que c'est une dérive financière.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ?

Il n'y en a pas.

Culture, Jean-Yves.

Commission n°05 : Culture, tourisme, sports

Rapport n°5.1 – Classes à Horaire Aménagé Musique et Danse (CHAMD) – Convention Inspection Académique / Conservatoire à Rayonnement Régional

M. PRALON.- Le rapport 5.1 concerne les classes à horaire aménagé musique et danse du conservatoire de région. Pour tenir compte de l'évolution du cadre réglementaire et des modifications du rythme scolaire on est donc obligé, dans la mesure également où la Communauté d'Agglomération a pris l'engagement par délibération du 25 janvier 2008 d'appliquer la gratuité à ces classes à horaire aménagé pour les élèves des écoles élémentaires de Helvétie et de Bourgogne, soit 164 élèves, donc de formaliser ce partenariat entre l'Education Nationale et la CAGB. On vous invite à proposer au Président de signer cette convention qu'il convient de valider, si vous en êtes d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport 5.2, Jean-Yves.

Rapport n°5.2 – Règlement d'intervention 2009 auprès des écoles de musique

M. PRALON.- Depuis 2005 il vous est rappelé que le Grand Besançon soutient les écoles de musique grâce à un fonds d'intervention, la somme approximative qui est donnée pour 2008 est approximative, on est toujours à peu près à la même échelle, cela concerne 25 écoles de musique qui bénéficient de ces subventions pour environ 1 382 élèves. On vous propose de conserver ce règlement d'intervention sur 2009, sachant quand même que l'on réfléchit à la modification de ce règlement pour l'exercice suivant.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ?

VTT.

Rapport n°5.3 – Circuits pédestres et VTT : modification du plan de financement

M. PRALON.- Le rapport 5.3 concerne l'opération d'aménagement des itinéraires pédestres et VTT du Grand Besançon qui vous donne, si vous l'avez regardé, qui vous donne un point général d'avancement du projet, sachant que je crois que l'on va commencer très prochainement, on va attaquer les travaux sur le secteur du Plateau, théoriquement en novembre, et il y a une modification que l'on se doit de valider au niveau du plan de financement, donc une subvention non plus de la part de l'Union Européenne au titre du FEDER, mais de l'Etat au titre du FNADT pour un montant inchangé, une subvention qui était de l'ordre, je crois, de 15 951 €.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas de remarques ?
Equipements fluviaux.

Rapport n°5.4 – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des équipements fluviaux

M. PRALON.- Le rapport 5.4 concerne un avenant, c'est l'avenant n°4 qui est rendu nécessaire pour des prestations complémentaires qui ont été demandées au maître d'œuvre de l'opération APOGEC concernant la réalisation de mesures concernant l'impact des vibrations qui avaient été générées par le battage des pieux sur le pont Bregille et celui de la SNCF, et également l'intégration d'une mission de suivi de travaux d'aménagement, ça a été rappelé tout à l'heure par Gabriel BAULIEU, pour une plateforme située à l'arrière de la halte fluviale à Deluz. Le montant de cet avenant est de l'ordre de 7,5 % pour un montant de 19 706,49 €.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ?
C'est adopté.

Rapport n°5.5 – Attribution d'une subvention à la Compagnie du Colibri

M. PRALON.- Attribution d'une subvention à la Compagnie Colibri sur un reliquat d'opération concernant l'attribution des subventions, sachant que la demande qui a été faite de remplir les critères du Grand Besançon, malgré qu'elle soit arrivée tardivement c'est une opération qui est financée à la fois par la Ville et le Conseil Général pour un montant de 2 000 €. L'Agglomération souhaite s'engager sur cette manifestation qui a, j'allais dire, un rayonnement intercommunal qui est très novatrice si on le veut puisqu'il s'agit d'animations par une équipe théâtrale dans les bus de Besançon et du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ?
C'est adopté.

Rapport n°5.6 – Festival Musiques de Rues, édition 2008 : soutien aux actions culturelles 2008

M. PRALON.- Le rapport 5.6 concerne le soutien aux actions culturelles pour l'année 2008, j'allais dire que c'est plus une régularisation puisque le festival de musiques de rues a déjà eu lieu. Comme chaque année on vous propose de verser la somme de 10 000 € à la Ville de Besançon qui est le coordonnateur du groupement de commandes pour mener des actions en amont de ce festival de musiques et faire participer des associations de l'agglomération, notamment Batterie fanfare de Saône, la chorale de Thoraise ou encore des écoles primaires de cette agglomération comme Montferrand et Thise où il y a eu des manifestations durant cette période.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Rapport 5.7.

<p align="center">Rapport n°5.7 – Evénement d'agglomération 2009 – Avenant de co-organisation entre les membres du groupement de commande en vue de l'événement 2009 et avenant d'application annuelle du marché en vue de l'événement 2009</p>
--

M. PRALON.- Le rapport 5.7, je laisserai peut-être Franck MONNEUR... Oui, Franck me regarde ébahi mais c'est quand même lui le pilote de cette opération musiques de rues, donc s'il y a des questions...

M. LE PRESIDENT.- Vas-y, présente-le.

M. PRALON.- Je le présente mais s'il y a des questions on peut répondre avec Franck.

Le marché avec l'association promotion de musiques de rues arrive à son terme en 2008 après trois éditions du festival musiques de rues. Donc le groupement de commandes, vous le savez, comporte la Ville de Besançon, le Caniso Barrière et le Grand Besançon. On a relancé en début 2008 un appel d'offres pour l'organisation d'un événement, comme il est dit, culturel, participatif, festif alliant musiques et arts de la rue, ce marché va donc courir à partir de 2009 mais cette fois-ci pour une durée de 3 ans avec possibilité d'une reconduction de deux ans maximum, et il était bien sûr indiqué que l'offre... il était demandé à ce que l'offre du candidat présente un projet avec une offre de base à 750 000 € avec une option à 850 000 €. Suite à la tenue d'un jury courant juin, on a auditionné deux candidatures sélectionnées parmi les trois recevables, à savoir l'APMR qui exerçait jusqu'à présent et le groupement le troisième pôle / Orphaz. Le projet du troisième pôle / Orphaz, sur une proposition de base à 750 000 €, a été retenu lors de la CAO de la Ville de Besançon coordonnateur du groupement de commandes début juillet.

En termes de notoriété et d'originalité du projet artistique culturel et de la répartition budgétaire des différents postes de dépenses, le projet du groupement troisième pôle / Orphaz présentait des garanties supérieures à la proposition de l'APMR, ce qui a fait qu'il a été retenu, et donc les réunions de travail qui impliquent les vice-présidents culture, tourisme, sports sont prévues et on a déjà commencé en septembre / octobre 2008 entre le prestataire et les membres du groupement de commandes pour préciser les modalités d'application du marché, et afin de permettre cette organisation de l'événement en 2009 il est donc nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant d'application annuel du marché en vue de l'événement 2009 qui lie le prestataire au groupement de commandes, ainsi que l'avenant de co-organisation entre les membres de ce groupement de commandes en vue de l'événement 2009 qui rappelle l'implication de chacun des partenaires pour un montant de 160 000 € par an pour la rétribution du prestataire retenu, hors soutien au transport public et les scolaires, puisque chaque année il y a une somme d'environ 10 000 €, je crois, qui est mise en place.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je ne comprends pas très bien parce qu'un point relatif à ce projet a été retiré à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Besançon fin septembre et je vois là que le Bureau de l'Agglomération s'était déjà prononcé le 18 septembre, donc je ne vois pas bien pour quels arguments cela avait été retiré en septembre à la Ville de Besançon. Je m'abstiendrai parce que cela manque un peu d'explications, pour moi, tout ça.

M. LE PRESIDENT.- Je vous dirai de demander à l'adjoint, peut-être qu'il vous le dira, je ne sais plus. C'était en septembre, il devait certainement nous manquer des informations, je ne sais plus. Honnêtement j'ose avouer ne plus savoir.

Il n'y a pas d'autres remarques ?

Une abstention. Des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 4. Monsieur ROSSELOT, vous votez pour ou contre Musiques de rues ? Alors levez la main. Donc 8.

D'accord. Très bien. Rapport suivant, demandes de subvention pour la réalisation de logements.

Commission n°07 : Habitat, politique de la ville

Rapport n°7.1 – Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

M. STEPOURJINE.- Il s'agit du locatif privé, c'est des subventions qui sont accordées par la Communauté d'Agglomération en complément des aides de l'ANAH pour un montant de 25 421 € en faveur de 4 propriétaires bailleurs concernant 6 logements à loyer maîtrisé.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je ne suis pas toujours d'accord avec toi mais sur ta concision de présenter tes rapports, là je suis d'accord.

Pas de remarques ?

Adopté.

Point suivant, continue à être aussi concis.

Rapport n°7.2 – Projet de création de l'aire d'accueil de Saône

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.2 page 249, aire d'accueil des gens du voyage à Saône. Conformément au schéma départemental et après concertation avec l'association GADGE la commission 7 propose de lancer la construction de l'aire d'accueil de 5 emplacements de Saône. Le coût de l'opération s'élève à 251 634 € TTC se répartissant entre 174 578 € de travaux et 75 000 € remboursés à la commune de Saône pour les viabilisations et l'achat du terrain. La participation de la Communauté d'Agglomération est de 113 296 € après déduction des subventions et du fonds de compensation de TVA.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Rapport suivant.

Rapport n°7.4 – Acquisition d'une assiette foncière pour l'aménagement d'une aire d'accueil sur la commune de Pirey

M. STEPOURJINE.- Je vous propose de passer au rapport 7.4 puisque c'est le même, page 255. Il s'agit de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pirey, selon les mêmes modalités que pour l'aire d'accueil de Saône, la Communauté d'Agglomération rembourse à la commune de Pirey la somme de 77 334,88 € pour la viabilisation et la vente de 40 arrhes de terrain pour la réalisation de l'aire d'accueil de Pirey qui est en cours de finition.

Bien entendu je ne prends pas part au vote ainsi que Jacques COINTET.

M. LE PRESIDENT.- Merci, c'est adopté.

Mais le 7.3, tu l'as passé ?

M. STEPOURJINE.- Non, je vais le faire tout de suite. Il y en a pour une minute, même pas, 30 secondes.

Rapport n°7.3 – Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics

M. STEPOURJINE.- 7.3 page 253, subvention de 12 960 € à Habitat 25 pour 6 logements à Thise. Voilà, j'ai terminé.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

M. STEPOURJINE.- Simplement, si tu le permets, je voudrais faire un appel à l'ensemble de mes collègues maires de la périphérie, pour leur rappeler qu'on leur a envoyé un courrier dernièrement, c'était même avant les vacances, pour leur demander de nommer dans leur conseil municipal un référent habitat. On souhaiterait effectivement avoir vite ces informations au niveau de la Communauté d'Agglomération parce que c'est bien entendu avec ce référent habitat, ça peut être le maire, bien entendu, c'est avec ce référent habitat que l'on va travailler comme on l'a fait au dernier mandat pour toute la problématique habitat sur la Communauté d'Agglomération.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT.- Un appel lancé.
CITE, Jean-Pierre.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes

Rapport n°8.1 – Contrat CITE : Programmation 2008

M. TAILLARD.- Le premier point concerne... c'est pas le bon.

M. GOVIGNAUX.- C'est moi, là.

M. LE PRESIDENT.- JPG, vas-y.

M. GOVIGNAUX.- Le contrat CITE est conclu entre le Département, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Besançon et fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions d'aménagement et de développement.

Vous avez dans le rapport les 6 axes d'intervention possibles. Sur la période 2001-2008 l'Agglomération bizontaine aura bénéficié de 20 142 044 €. Pour le programme 2008 nous avons un total de 2 616 845 € et vous avez sur un tableau tout ce qui concerne le Grand Besançon, la réhabilitation de la friche de Montferrand, l'aménagement de voiries GINKO à Châteaufarine, parc-relais Campus, extension du parc-relais de Temis, etc.

Vous avez certainement vu le tableau dans le détail, je n'insiste pas. Vous êtes donc invités à adopter cette programmation 2008.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des remarques ?

C'est adopté. Merci Jean-Pierre.

L'autre Jean-Pierre, JPT.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.I – Projet de mandat 2008-2014 pour la gestion des déchets

M. TAILLARD.- Il s'agit de mettre en place les instruments qui vont permettre au cours de ce mandat de perfectionner tout ce qui concerne la politique des déchets. Pour se faire on imagine qu'il y a plusieurs objectifs dont chacun a bien retenu les grandes lignes ; améliorer l'efficacité du tri sélectif, extraire des déchets incinérables tout ce qui est fermentescible pour une filière spécialisée, traiter les déchets dangereux et puis introduire un système de responsabilisation des consommateurs vis-à-vis de la politique des déchets. Pour se faire le programme s'étale en deux parties, une partie jusqu'en 2010 dont l'objectif est d'optimiser le système existant, et une partie à partir de 2010 pour mettre en place ce dispositif optimisé avec une responsabilisation des citoyens. Pour arriver à atteindre cet objectif il faut imaginer faire appel à un service qui va assister le maître d'ouvrage, donc ce qui vous est proposé ce soir en complément de toutes les informations que vous avez lues dans le rapport, il s'agit de prendre la décision de faire un appel à candidature pour recruter un assistant au maître d'ouvrage qui va permettre de franchir toutes les étapes, problèmes juridiques, problèmes financiers, problèmes d'équipements informatiques, d'équipements logistiques des véhicules, de traitement d'information et des problèmes d'optimisation des circuits. Objectif : minimiser la dépense, et donc essayer d'avoir le meilleur résultat en terme environnemental tout en ayant les meilleures performances économiques.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci.

Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je voudrais poser rapidement une question en rapport avec le poids ressources humaines, j'ai pensé que la réponse était plus en rapport avec ce sujet. On a tout à l'heure voté le principe de recrutement d'une personne pour la valorisation de la matière organique, ce qui est un enjeu essentiel de ce projet, et on nous disait technicien ou éventuellement ingénieur. Qu'est-ce qui fait qu'on n'a pas fait le choix ? Est-ce qu'on se donne le temps de réfléchir un peu plus ? Parce qu'il y a quand même une dimension essentielle dans ce recrutement et une ambition manifeste pour l'agglomération sur ce sujet. Qu'est-ce qui fait qu'on n'est pas en mesure, aujourd'hui, de dire ingénieur ou technicien ?

M. TAILLARD.- Là, vous avez compris que dans le dossier qui vous était proposé immédiatement il s'agit d'une procédure pour laquelle il faut faire appel à des compétences externes pour une période donnée qui sera la période de mise en place du projet. Donc il ne s'agit pas de recruter des personnels, il s'agit d'offrir à l'équipe technique et à toute l'équipe de la direction générale des déchets des moyens de passer un cap pour une nouvelle organisation, après quoi l'équipe va mettre en application ces outils-là.

M. LE PRESIDENT.- Eric.

M. ALAUZET.- Oui, Pascal, en réalité, tout à l'heure, le poste...

M. TAILLARD.- Oui, je n'ai pas répondu sur le poste. Maintenant, pour répondre sur le poste, c'est un poste Sybert, et vous savez que la gestion des personnels du Sybert est faite sous couvert de l'Agglomération dans le cadre d'une convention qui lie le Sybert à l'Agglomération.

Maintenant je vais parler au titre du Sybert puisque j'y intervins en tant que Vice-Président. Le profil exact de ce poste n'a pas été totalement tracé pour entre autres une raison c'est que tout le monde a compris que la filière des fermentescibles est une filière qui est pleine de surprises, si vous lisez la presse vous savez que dans tous ces domaines, dès l'instant où on avance sur des terrains nouveaux on s'expose, et donc ce qui a été dit c'est que c'est une personne qui a la compétence dans la filière fermentescible sans en dire davantage pour ne pas faire un choix d'une compétence très étroite qui finalement ne serait pas la bonne au vu des surprises techniques, environnementales, voire allergies qui pourraient se déclarer à l'apparition de tel ou tel projet ou telle ou telle réalisation.

Je ne sais pas si j'ai répondu.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Le suivant, Jean-Pierre.

Rapport n°9.2 – Acquisition de matériels pour l'année 2009

M. TAILLARD.- Il s'agit tout simplement de l'acquisition d'un équipement qui est destiné à faire le relevage du contenu des points d'apport volontaire en verre. Jusque-là c'était un équipement qui était mutualisé avec la Ville, cet équipement est dorénavant utilisé à 100 % par la Ville, on a donc besoin d'un équipement propre et dont la charge va être quasiment saturée. C'est donc une sorte de camion grue polyvalent nécessaire à ces opérations.

M. LE PRESIDENT. Très bien. Pas de remarques ?
Ensuite, point 9.3.

Rapport n°9.3 – Acquisition de matériels de collecte des ordures ménagères

M. TAILLARD.- Le point suivant consiste à perpétuer la politique de renouvellement des véhicules en fonction de leur année de mise en service, il y a globalement un parc de 18 véhicules, et périodiquement on fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules qui prennent la relève en remplacement des plus anciens, sachant que les contraintes techniques et les contraintes de sécurité évoluent, et que bien entendu les évolutions du process de collecte sont toujours un peu plus exigeants. Il s'agit de mobiliser une mise en concurrence pour l'acquisition de deux véhicules.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?
Point suivant.

Rapport n°9.4 – Convention de groupement de commandes pour l'achat des Equipements de Protection Individuelle (EPI)

M. TAILLARD.- Il s'agit de renouveler un groupement de commandes pour l'acquisition des équipements des personnels qui travaillent dans le service des déchets, cela va de la combinaison, les gants, les chaussures, les masques, les équipements courants pour ce type d'opération.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?
Eco Folio, Jean-Pierre.

Rapport n°9.5 – Conventonnement Eco Folio

M. TAILLARD.- Dernier point. Vous savez qu'au même titre qu'Eco-Emballages qui prélève une taxe sur les emballages ménagers, et ces taxes sont redistribuées aux personnes ou aux collectivités qui assurent un recyclage de bonne qualité, vient d'apparaître une nouvelle structure qui a été constituée, qui s'appelle Eco Folio et qui, elle, a pour but de collecter un certain nombre de taxes sur la génération de documents qu'on appelle les imprimés non sollicités, ce sont les imprimés que vous recevez sans les avoir demandés, donc aujourd'hui cette structure collecte de l'argent auprès de ceux qui distribuent les imprimés et se met en situation de reverser toute ou partie de ces sommes à la collectivité. Pour pouvoir bénéficier de cette ristourne évaluée pour l'année actuelle à environ 80 000 € il faut que l'on signe une convention avec cet organisme qui est donc le petit frère d'Eco-Emballages spécialisé dans les imprimés non sollicités.

M. LE PRESIDENT.- C'est très bien.

Pas de remarques ?

Le dernier point, le 9.6. Avant dernier point

Rapport n°9.6 – Convention pour la collecte et le traitement des ordures ménagères – CAGB et CCPO

M. TAILLARD.- Avant dernier point. Il s'agit d'une habitation située relativement loin du village de La Vèze pour laquelle il est judicieux de confier la collecte des déchets ménagers à la Communauté de Communes du Pays d'Ornans plutôt que d'aller faire des longs trajets avec les véhicules de la Communauté d'Agglomération. Ce qui vous est proposé c'est de poursuivre dans le cadre d'une convention ce transfert de compétence pour une habitation pour la collecte des ordures ménagères par source d'économie.

M. LE PRESIDENT.- C'est très bien.

Dernier point, Jean-Pierre MARTIN.

Questions diverses

Rapport n°10.1 – Adhésion à l'association PALME

M. MARTIN.- Dans la mesure où le Grand Besançon assure aujourd'hui l'aménagement de parcs d'activité d'intérêt communautaire et que nous souhaitons soigner la qualité environnementale, il nous paraît important d'adhérer à l'association PALME qui apporte son appui dans ce domaine aux collectivités locales.

M. LE PRESIDENT.- Je ne prendrai pas part au vote pour ce dossier. Vous notez que je ne prends pas part au vote.

Autrement, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des remarques ?

C'est adopté.

M. LE PRESIDENT.- Etat des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de Président, ma fonction de Président.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Je n'en vois pas.

Je n'en vois pas, je vous remercie

La séance est levée.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40)